



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : AGREGATION EXTERNE

Section : GEOGRAPHIE

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Madame Bernardie-Tahir,
Président du jury

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

Session 2016

RAPPORT DU JURY

Par

Nathalie BERNARDIE-TAHIR : présidente du jury.
FLORENCE SMITS et Eric VIAL : vice-présidents du jury
Jean-Claude BATREL : secrétaire général du jury

Sommaire

1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations de la présidente
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

2. Epreuves écrites d'admissibilité

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

3. Epreuves orales d'admission

- 3.1. Commentaire de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie hors programme
- 3.3. Commentaire de documents d'histoire



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 15 octobre 2015 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2016,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du Concours AGREGATION EXTERNE, Section GEOGRAPHIE est constitué comme suit pour la session 2016 :

Président

Mme Nathalie BERNARDIE-TAHIR
Professeur des universités

Académie de LIMOGES

Vice-Présidente

Mme FLORENCE SMITS
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Eric VIAL
Professeur des universités

Académie de VERSAILLES

Secrétaire Général

M. Jean-Claude BATREL
Professeur de chaire supérieure

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Philippe ALLEE
Professeur des universités

Académie de LIMOGES

M. Vivien BARRIERE
Maître de conférences des universités

Académie de VERSAILLES

Mme Francine BARTHE
Maître de conférences des universités

Académie d' AMIENS

M. Arnaud BRENNETOT
Maître de conférences des universités

Académie de ROUEN

M. Pascal CHEVALIER
Professeur des universités

Académie de MONTPELLIER

Mme Claire DELFOSSE
Professeur des universités

Académie de LYON

Mme Clarisse DIDELON-L'OISEAU
Maître de conférences des universités

Académie de ROUEN

M. Jean-Yves FRETIGNE
Maître de conférences des universités

Académie de ROUEN

M. Stéphane HERITIER
Maître de conférences des universités

Mme Sabine LEFEBVRE
Professeur des universités

Mme Marie REDON
Maître de conférences des universités

Mme Nathalie REVEYAZ
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

M. Manuel ROYO
Professeur des universités

M. Didier VYE
Maître de conférences des universités

M. Serge WEBER
Maître de conférences des universités

Académie de LYON

Académie de DIJON

Académie de CRETEIL

Académie de GRENOBLE

Académie d' ORLEANS-TOURS

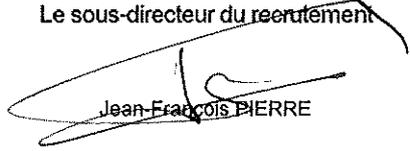
Académie de POITIERS

Académie de CRETEIL

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 février 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE

1.2 Commentaires et observations de la présidente

Cette session 2016 a été placée sous le signe de l'exigence et, peut-être plus encore, de l'excellence. Observée au cours des dernières années, l'augmentation du nombre de postes offerts au concours aurait pu se traduire par un tassement du niveau général par effet de dilution. Or, avec 40 postes contre seulement 21 en 2011, la moyenne des admis a continué de croître pour atteindre cette année 12,2/20, le dernier admis atteignant pour la première fois la barre symbolique de 10/20. Le jury a pu lire en effet de très bonnes copies à l'écrit, mais c'est surtout à l'oral qu'il a apprécié des prestations exceptionnelles, tant sur le fond des connaissances et de la réflexion, que sur la forme et la pédagogie déployées. A l'heure où l'on décrie partout le nivellement par le bas et où l'on stigmatise à l'envi une baisse globale des niveaux académiques, le jury tient à témoigner de l'existence d'une formidable énergie et d'une remarquable finesse d'esprit et d'analyse chez ces futur.e.s enseignant.e.s d'histoire et de géographie. Dans une société qui, par certains côtés, semble se recroqueviller sur elle-même, traversée de peurs nourries par la circulation de préjugés et de caricatures, ces derniers auront plus que jamais à jouer un rôle de premier plan pour déconstruire raccourcis et idées reçues, et expliquer à leurs élèves la complexité des fonctionnements des hommes et des territoires. Il ne fait aucun doute pour le jury que les candidats admis cette année auront les compétences et la détermination pour endosser cette responsabilité essentielle.

Ces évolutions positives s'expliquent incontestablement par le travail des candidats prêts à se plier à la rigueur d'une préparation intensive et à se frotter à ce concours exigeant, mais aussi par l'efficacité des préparateurs qui continuent à former des étudiants dans quelques centres en France. Un regret subsiste néanmoins : d'année en année la préparation de l'agrégation de géographie confirme son resserrement autour des deux principaux pôles que sont Paris et Lyon qui concentrent les $\frac{3}{4}$ des admis, les autres se répartissant dans une petite dizaine d'universités de province. La baisse du nombre de postes enregistrée un temps, combinée au découplage momentané des questions au programme des concours du CAPES et de l'agrégation et aux réformes structurelles de l'enseignement supérieur permettent sans doute d'expliquer cette bi-polarisation géographique qui favorise les grandes métropoles abritant grosses universités et écoles normales supérieures. C'est dans ce contexte que les directeurs des jurys du CAPES d'histoire et géographie, de l'agrégation d'histoire et de l'agrégation de géographie ont œuvré ces deux dernières années pour renouer avec des questions de programme partagées qui, comme par le passé, seront renouvelées pour moitié chaque année. C'est donc à la lumière de cette évolution s'inscrivant, qui plus est, dans une période marquée par une augmentation du nombre de postes, que je souhaite vivement encourager les établissements universitaires qui le désirent à mettre en place des préparations au concours de l'agrégation de géographie et, pour ce faire, à mobiliser si besoin les nouveaux réseaux nés de la création des COMUE par exemple pour mutualiser les cours, les TD de méthodologie et les conférences.

S'agissant des épreuves à proprement parler, nous avons consolidé cette année l'introduction du numérique qui avait caractérisé plus particulièrement la session précédente. Dans le cadre de l'épreuve orale de leçon hors programme, l'utilisation des moyens numériques a pris deux formes distinctes : la présentation obligatoire de l'exposé sous la forme d'un diaporama et l'usage de ressources en ligne disponibles à partir d'un bouquet de sites connus à l'avance des candidats. Cette évolution des modalités de l'épreuve orale ne fait en réalité que suivre, avec un temps de retard, la réalité des pratiques des enseignants d'aujourd'hui qui mobilisent fortement les ressources en ligne pour bâtir leurs cours et qui les projettent en classe grâce aux vidéo-projecteurs. Ces nouveaux outils permettent en effet de renouveler une pédagogie qui soit en phase avec les publics actuels et de faire de cette dernière le moyen de transmission efficace d'un savoir complexe. Bien évidemment, cette tendance sera consolidée voire accentuée au cours des prochaines sessions, que ce soit par le maintien de la voie électronique comme support de la documentation fournie (documents proposés sur clé USB) et de l'exposé dans le cadre du commentaire de documents géographiques, par l'évolution des outils et sources numériques mobilisables dans le cadre de la leçon de géographie (cf. chapitre 3.2) et par une réflexion à mener pour généraliser cet usage à l'ensemble des épreuves, y compris celle du commentaire de documents en histoire.

Tout cela suppose la mise à disposition d'une importante flotte d'ordinateurs, mais surtout un gros travail de configuration et de vérification des postes de travail, de mise en place et de maintenance d'un réseau dédié et sécurisé, une mission déterminante donc qui a été assurée, cette année encore, par une équipe d'informaticiens que je tiens vivement à saluer, au nom des candidats comme à celui du jury, pour leur grand professionnalisme et leur remarquable efficacité. Plus largement, l'organisation de ce concours est une lourde charge, fruit d'un gros travail d'équipe associant un grand nombre de personnes assumant des tâches aussi variées qu'indispensables. A ce titre, les services

de la direction générale des ressources humaines du ministère (DGRH) sont pleinement mobilisés, comme ceux du service inter académique des examens et concours (SIEC) qui gèrent une partie de la dimension logistique. L'organisation des épreuves orales plus précisément nécessite une orchestration millimétrée pendant près de trois semaines sur les deux sites de l'Institut de géographie et du lycée Louis Le Grand, rendue possible par la forte implication des personnels de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, des appariteurs étudiants et des personnels de la loge. Le jury tient ici à remercier tout spécialement Rachel Creppy, responsable de la bibliothèque de l'Institut de géographie, dont les compétences, l'efficacité et la réactivité sont déterminantes pour la bonne marche de l'oral. Tous accueillent, accompagnent, rassurent les candidats admissibles, parce qu'ils ont à cœur de les aider, parce qu'ils mesurent l'enjeu que ces épreuves représentent pour des candidats qui ont travaillé dur pendant des mois, parce qu'ils ont conscience de participer à un recrutement de haut niveau. Le directeur du concours adresse aussi ses remerciements chaleureux aux membres du jury, à ceux qui assurent la correction des écrits et à ceux qui assument la lourde charge de siéger dans les commissions d'oral. Cet engagement n'est pas une sinécure en ce qu'il suppose, en amont, un gros travail dans la fabrication des sujets d'écrit, dans l'élaboration de l'ensemble des sujets d'oral, qu'il s'agisse de la constitution des bibliographies pour la leçon hors programme ou bien de la construction des corpus documentaires dans les deux autres épreuves. Il signifie également un investissement lourd pendant les quelque trois semaines d'oral au cours desquelles chaque membre du jury, avec compétences et bienveillance, auditionne 5 à 6 candidats chaque jour, ayant à cœur de garantir une évaluation la plus juste et équitable possible ; car pour en avoir fait personnellement l'expérience, les membres du jury connaissent les affres et les aléas d'un concours et ne sont pas insensibles à l'émotion des candidats dont ils ont pu, pour les bi-admissibles, suivre la progression.

Je tenais à clore ce propos en rappelant que si l'agrégation est un concours exigeant et difficile, il reste tout à fait accessible pour toutes celles et tous ceux qui sont prêts à s'investir assidument dans une préparation de plusieurs mois alternant des phases d'apprentissage de connaissances et de structuration de la pensée. Si le concours de l'agrégation suppose une subtile alchimie entre l'acquisition d'un savoir disciplinaire et de méthodes pédagogiques modernes, il n'en est pas pour autant un « concours de l'intelligence », des candidats très doués pouvant échouer tandis que d'autres qui le sont moins pouvant être reçus. Il reste surtout le moyen de recruter de très bon.ne.s enseignant.e.s d'histoire et de géographie, capables de diffuser un savoir et d'expliquer, avec humanisme et humanité, le fonctionnement du monde et des sociétés.

Nathalie BERNARDIE-TAHIR

1.2.1 Les épreuves d'admissibilité

Pour cette session 2016, 492 inscrits ; 198 ont composé en géo thématique, 194 en géographie des territoires, 191 en épreuve sur dossier et 188 en histoire. Le nombre de candidats admissibles est 81, soit 44% des non éliminés et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 33 points, soit 8,25/20.

Epreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	198	7,8 (6,74 en 2008; 8,09 en 2009; 8,66 en 2010; 8,97 en 2011, 7,87 en 2012; 7,97 en 2013, 7,77 en 2014, 7,64 en 2015)	11,4 (11,54 en 2008; 12,31 en 2009; 12,59 en 2010; 10,67 en 2011; 11,73 en 2012; 11,60 en 2013, 11,98 en 2014, 11,35 en 2015)
Géographie des territoires	194	7,38 (6,41 en 2008; 7,17 en 2009; 7,39 en 2010; 7,91 en 2011; 7,06 en 2012; 7,08 en 2013, 7,12 en 2014, 7,12 en 2015)	10,38 (9,98 en 2008; 11,09 en 2009; 11,33 en 2010; 11,74 en 2011; 11,02 en 2012; 10,87 en 2013, 10,98 en 2014, 11,39 en 2015)

Epreuve sur dossier	191	7,7 (7,10 en 2008; 7,63 en 2009; 7,78 en 2010; 7,8 en 2011; 7,9 en 2012; 6,99 en 2013, 6,66 en 2014, 7,44 en 2015)	10,81 (10,19 en 2008; 12,27 en 2009; 10,84 en 2010; 10,62 en 2011; 11,02 en 2012; 10,71 en 2013, 10,20 en 2014, 10,85 en 2015)
Histoire	188	7 (5,52 en 2008; 6,75 en 2009; 9,75 en 2010; 6,86 en 2011; 6,5 en 2012; 6 en 2013, 7,47 en 2014, 7,77 en 2015)	12,1 (10,80 en 2008; 11,35 en 2009; 10,71 en 2010; 10,17 en 2011; 10,44 en 2012; 11,29 en 2013, 11,41 en 2014, 11,16 en 2015)

1.2.2 Les épreuves d'admission

Pour les 81 admissibles, la barre d'admission a été fixée à 130 points, soit une moyenne de 10.

Epreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents (total des deux épreuves)	9,51 (9,7 en 2008; 10,73 en 2009; 11,04 en 2010; 9,66 en 2011; 7,67 en 2012; 9,29 en 2013, 8,75 en 2014, 9,89 en 2015)	11,73 (12,12 en 2008; 13 en 2009; 12,88 en 2010; 11,81 en 2011; 10,33 en 2012; 11,43 en 2013, 11,94 en 2014, 12,18 en 2015)
Leçon de géographie hors programme	9,41 (6,83 en 2008; 8,57 en 2009; 8,43 en 2010; 9,17 en 2011; 8,91 en 2012; 7,87 en 2013, 8,25 en 2014, 9,03 en 2015)	12,53 (8,72 en 2008; 11,76 en 2009; 10,88 en 2010; 11,62 en 2011; 12,43 en 2012; 10,51 en 2013, 11,28 en 2014, 11,95 en 2015)
Commentaire de documents d'histoire	9,44 (9,11 en 2008; 9,61 en 2009; 9,24 en 2010; 9,31 en 2011; 8,53 en 2012; 7,98 en 2013, 8,34 en 2014, 8,78 en 2015)	12,28 (11,12 en 2008; 11,16 en 2009; 12,16 en 2010; 12,24 en 2011; 10,95 en 2012; 10,97 en 2013, 11,39 en 2015)

Note des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral		
	Commentaire de documents géographiques	Leçon de géographie hors programme	Commentaire de documents d'histoire
<5	5	16	15
5 à 9	35	28	25
10 à 14	36	22	28
>15	5	15	13

1.2.3 Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Admissibles	Admis
Femmes	44	20
Hommes	37	20

Par âge

Année de naissance	Admissibles	Admis
Entre 1970 et 1980	3	1
1981-1985	8	3
1986-1993	70	36

Par académie

Académie	2015		2016	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	2	-	2	1
Amiens	2	-	2	-
Besançon	-	-	2	1
Bordeaux	-	-	2	1
Clermont-Ferrand	-	-	1	1
Grenoble	2	2	4	2
Lille	3	-	-	-
Lyon	16	13	25	14
Montpellier	2	-	3	-
Nancy-Metz	-	-	1	-
Orléans-Tours	2	1	2	1
Paris-Créteil-Versailles	29	12	25	16
Poitiers	1	-	2	-
Rennes	7	4	6	2
Strasbourg	-	-	1	1
Toulouse	3	3	2	-
Guyane	-	-	1	-

Répartition par profession

Profession	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Elève d'une ENS	9	7
Etudiant	34	16
Enseignant CPE-COP stagiaire	8	5
Enseignant titulaire MEN	22	12
Agent non titulaire du MEN	1	-
Hors fonction publique/sans emploi	5	-
Ag.fonct.publi.Etat autres min.	2	-

1.3 Textes officiels et descriptif des épreuves

1.3.1 Programme de la session 2016

Géographie thématique

- Géographie des mers et océans
- Représenter l'espace

Géographie des territoires

- La France : mutations des systèmes productifs
- L'Union indienne (nouvelle question)

Histoire ancienne

- Le monde romain de 70 av. J.C. à 73 ap. J.C.

Histoire contemporaine

- Citoyenneté, république, démocratie en France de 1789 à 1899

1.3.2 Les épreuves du concours de l'agrégation externe de géographie

ARRETÉ DU 28-12-2009, rubrique « Annexe »

JO du 6-1-2010

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000021625792&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

2 - Épreuves écrites d'admissibilité

2.1 Composition de géographie thématique

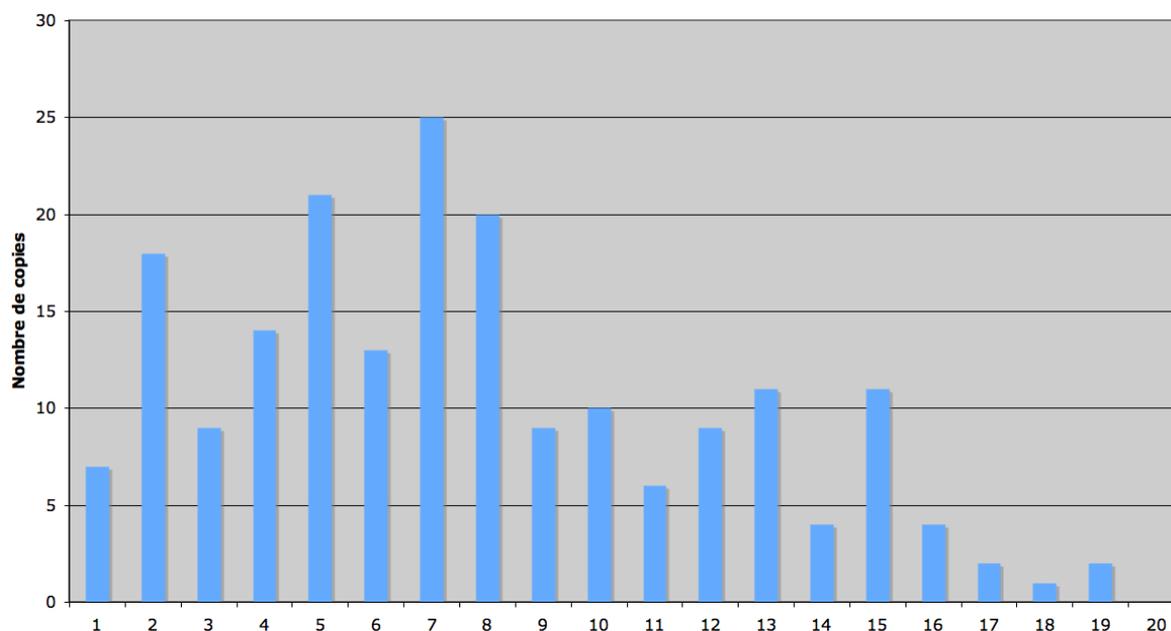
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : Représenter les mers et les océans

La moyenne générale de cette épreuve est de 7,8/20. Sur 198 copies, 48 ont eu une note inférieure à 5/20 et 62 une note atteignant ou dépassant 10/20. Les admissibles ont eu en moyenne 11,4/20 et les non admissibles 5,26/20.

Notes



Les correcteurs ont apprécié le bon niveau d'expression écrite des copies remises par les candidats. Très rares sont celles à avoir été pénalisées en raison de défauts formels trop importants. Cette capacité à s'exprimer de façon claire et juste est propice à la réalisation de démonstrations rigoureuses tout en étant une condition minimale pour enseigner.

Le contenu des copies rendues était très hétérogène. Ce devoir a pu paraître original, voire déroutant, à certains candidats manifestement plus à l'aise avec l'évocation des faits ou des phénomènes qu'avec celle de leurs représentations. Le croisement de la question des « représentations de l'espace » et de celle portant sur la « géographie des mers et des océans » n'avait cependant rien de surprenant et motivait un certain nombre d'attentes de la part du jury.

La **définition des termes du sujet** les plus problématiques demeure une étape cruciale pour éviter tout traitement partiel de la question posée ou de s'égarer dans des généralités (sur la mondialisation, les conflits géopolitiques ou les crises environnementales). Ici, une définition du concept de représentations permettait d'en souligner la polysémie, à la fois filtres perceptifs et énoncés communicationnels. Le jury ne peut que déplorer le caractère approximatif de trop nombreuses définitions proposées concernant une question pourtant au programme. Quelques rares candidats ont ainsi utilisé la notion de représentation de façon détournée, comme un prétexte pour délivrer des connaissances générales sur les mers et les océans. Ce défaut a été lourdement sanctionné quand il concernait des parties importantes, voire l'intégralité du devoir. Si la plupart des phénomènes liés aux mers et océans donnent lieu à des représentations, il ne suffisait pas d'en dresser la liste et d'illustrer chacun d'eux par un exemple littéraire ou pictural en fin de paragraphe pour réaliser une composition répondant au sujet. Il était en revanche peu utile, pour ce sujet, de proposer une définition stabilisée des mers et des océans dans la mesure où l'ensemble du devoir consistait à réfléchir à la variété de leurs significations possibles.

Les représentations évoquées ne devaient pas se limiter aux sources artistiques ou culturelles. Il convenait en effet de tenir compte de toutes les sources pertinentes : politiques,

militaires, juridiques, administratives, économiques, etc. Le devoir ne devait pas non plus se réduire aux connaissances élaborées au sein de la sphère scientifique. Si le discours scientifique mobilise des représentations, il n'était pas question de dresser un tableau épistémologique du traitement réservé aux mers et aux océans dans la géographie académique ou de cantonner la problématique à la production de connaissances rigoureuses et fiables. De même, il était assez inapproprié d'établir des hiérarchies de valeurs entre les différents types de discours, les représentations savantes ou expertes contre les représentations populaires ou vernaculaires par exemple : aucune visée normative n'était attendue ici. Au contraire, les copies insistant sur la diversité des supports énonciatifs, des auteurs et des genres, sans émettre de jugements de valeur, ont donné lieu à des comparaisons plus rigoureuses sur le plan méthodologique.

Le sujet impliquait également d'aller au-delà d'une simple description du contenu des représentations des mers et des océans. Certains candidats se sont malheureusement contentés de proposer une classification des représentations en fonction du mode d'expression (les cartes, les textes, les représentations infographiques) ou de thèmes abordés (la navigation, la pêche, le tourisme, l'art, etc.). Une présentation des rapports entre la pratique sociale des espaces maritimes et océaniques et les représentations qui les accompagnent était fortement attendue. Certains devoirs réussis ont d'ailleurs insisté sur les liens entre les conditions sociales de production et le contenu des représentations des mers et des océans. Il était en particulier judicieux de montrer comment les pratiques des auteurs de représentations (navigateurs, artistes, pêcheurs, stratèges militaires, opérateurs touristiques, etc.) pouvaient interagir avec la forme et le fond de leur discours. Par exemple, la mer ne représente pas un « el dorado » ou un « enfer » en dehors de tout contexte mais de telles qualifications sont inscrites dans des circonstances sociales d'énonciation qu'il convenait de présenter. Il était alors important de préciser comment la subjectivité des sources et leur situation sociale pouvaient peser sur leurs intentions communicationnelles (convaincre, informer, sensibiliser, éduquer, émerveiller, etc.). En les rapportant aux acteurs qui les produisent et les diffusent, il était possible de mettre en évidence les fonctions sociales des représentations portant sur les mers et les océans : faciliter la navigation, mieux régler, planifier, prévoir ou divertir. Plusieurs candidats ont judicieusement rappelé que la qualité des projections cartographiques dépend des usages que l'on souhaite en faire : la projection conforme de Mercator s'est par exemple imposée aux marins en raison de son aptitude à définir les caps adéquats. Il convenait à ce titre de souligner l'existence de normes sociales, de conventions, de mythes, d'héritages et de stéréotypes afin de souligner l'inertie mais aussi la malléabilité des représentations des mers et des océans. Ce faisant, il était possible de montrer comment les imaginaires collectifs sont socialement construits. Il importait alors de prendre également en considération les contextes de réception : il ne suffit pas en effet qu'une image soit produite pour être diffusée et entendue par de larges publics, pour qu'elle retienne leur attention, voire pour qu'elle participe à modifier leurs comportements. Cette inégale capacité des destinataires à retenir les messages reçus dépend de leurs cadres de perception, de leur sensibilité, de leurs prédispositions à interpréter, comprendre, juger ou apprendre. Ces cadres herméneutiques conditionnent la possibilité pour les discours sur les mers et les océans de trouver un écho ou d'exercer une influence dans les sociétés où ils sont diffusés. Pour cette raison, le jury a apprécié les copies faisant appel à la notion de performativité pour interroger l'inégale capacité des représentations à accompagner la transformation des pratiques des espaces marins et océaniques. Il convenait cependant d'éviter les analyses abusives : toutes les représentations ne sont pas performatives et leur formulation seule suffit rarement à en faire des réalités tangibles. Beaucoup de candidats ont ainsi insisté sur la puissance des actes de dénomination toponymique, lorsqu'on baptise une mer ou un océan par exemple, sans forcément tenir compte du fait que les actes de langage (le « dire ») ne sont pas obligatoirement suivis d'effets (le « faire ») : l'appropriation toponymique d'un espace maritime par un acteur n'implique pas que ses interlocuteurs se rallient forcément à cette appellation. D'autres paramètres entrent en ligne de compte (les rapports de force entre acteurs sociaux, la configuration des intérêts, etc.).

Enfin, un nombre trop réduit de copies évoque le rôle des échanges et des emprunts entre les différents types de représentations ou les détournements d'un discours à l'autre, par exemple lorsque les énoncés produits par les acteurs du tourisme recyclent des codes produits dans d'autres sphères sociales (l'art, la culture populaire, l'écologie politique) pour inciter à la fréquentation de certaines destinations ou à la pratique d'activités liées à la mer (baignade, croisières, plongée, etc.). Dans l'ensemble, les enjeux liés à l'interdiscursivité, à l'intertextualité et à l'inter picturalité ont été omis par les candidats, hormis de façon incidente et superficielle.

Concernant la **construction d'ensemble du devoir**, aucune problématique ne s'imposait d'évidence. Les problématiques vagues ou passe-partout étaient à éviter (« en quoi les représentations servent-elles à mieux comprendre les mers et les océans ? », « qui sont les acteurs des représentations ? », « quels sont les enjeux liés aux représentations ? »). Plusieurs candidats ont fait le choix de bâtir leur problématique sur l'hypothèse d'une contribution des représentations à l'appropriation par les sociétés humaines des mers et des océans. Il était cependant possible d'aller

au-delà en exploitant différentes relations dialectiques : l'attraction et la répulsion suscitées par les mers et les océans, le couple connu/inconnu, les images suscitées par un milieu original, les différences entre les images suscitées par les mers bordières et la haute mer, etc.

Si la plupart des copies sont composées conformément aux normes de l'exercice (introduction, développement, conclusion), on note encore trop souvent des déséquilibres excessifs entre les différentes parties du devoir. La construction du plan doit par ailleurs être dynamique et viser à produire une démonstration structurée en fonction des hypothèses induites par la problématique. Le jury regrette le trop grand nombre de copies dans lesquelles les parties ou les sous-parties s'enchaînent mal, aboutissant à une simple juxtaposition d'éléments mal ou insuffisamment articulés. Les plans en échelles, du local au global (ou l'inverse), ont donné lieu à de nombreuses répétitions en raison du caractère multiscalair de nombreux enjeux.

Beaucoup de candidats ont choisi de suivre un plan chronologique, en identifiant les grandes phases de l'histoire des représentations des mers et des océans. Ce choix permettait de prendre en compte les temporalités dans lesquelles les représentations sont échangées et de montrer comment leur contenu dépend des contextes successifs d'énonciation. Si ce choix permettait de souligner le fait que la signification des représentations spatiales ne tient qu'à des contextes de production et de réception, il convenait cependant de prendre garde aux explications téléologiques ou providentialistes et éviter tout schématisme historique. Ainsi, si les mythes et les croyances métaphysiques sont prépondérants dans les sociétés traditionnelles, ils n'ont pas disparu des sociétés contemporaines mais se sont repositionnés à l'intérieur des différents régimes discursifs dans certains champs (les affects paysagers, les goûts touristiques, les opinions politiques).

Aucun plan particulier n'était attendu et plusieurs options s'offraient aux candidats. Parmi celles-ci, il était par exemple possible d'envisager la démarche suivante :

- Une première partie pouvait montrer comment la connaissance empirique des mers et des océans, longtemps partielle, s'est accompagnée de mythes et de croyances durables dans la plupart des sociétés humaines. L'inconnu a alors été comblé par des motifs et des figures multiples (monstres, divinités, héros), souvent associés à divers thèmes comme la menace et le danger (les invasions, la tempête, le naufrage, etc.). Dans les sociétés contemporaines, ce rapport imaginaire a perduré à travers le goût romantique pour les mers et les océans en tant qu'espaces extrêmes et sublimes face auxquels les êtres humains se confrontent dans un rapport existentiel en renouvellement permanent. Le succès des récits, fictionnels ou non, relatant les exploits liés aux courses à la voile, aux sports nautiques à forte sensation se joignent à ceux rendant compte de l'expérience hétérotopique, et partant exceptionnelle, que constitue la croisière en mer. Les sociétés littorales ont pu également produire des images vernaculaires de la mer envisagée comme un espace sacré en lien avec diverses fonctions territoriales, nourricières ou commerciales par exemple. Ces cultures maritimes locales sont aujourd'hui réinvesties dans les fictions, les discours publicitaires ou le marketing touristique pour alimenter le goût des publics pour le pittoresque et l'exotique.
- Une deuxième partie pouvait ensuite s'attacher à préciser les conditions d'émergence d'un rapport instrumental aux mers et aux océans qui s'accompagne de nouvelles représentations techniques. Si les sociétés traditionnelles ont pu développer des savoirs ethnométhodologiques liés à une pratique réfléchie des mers et des océans, c'est avec la modernité occidentale, elle-même ayant puisé dans les instruments mis au point par d'autres cultures, que s'affirme un imaginaire utilitariste de la mer. La compilation rationnelle de données empiriques dans des cartes, des atlas, des inventaires, des livres de bord, des bases de données devient la première étape pour s'approprier des ressources multiples : la maîtrise des routes commerciales, l'accès à des gisements innombrables. La mer, interprétée comme une source d'enrichissement et de puissance, s'apparente à un espace à exploiter et à conquérir, ouvert à toutes les convoitises. Les appareils d'États, les compagnies commerciales, les stratégies militaires multiplient la production de doctrines morales et politiques, de récits, de plans pour justifier leur revendication et leur domination géopolitiques et géoéconomiques sur les mers et sur les océans. Selon leurs commentateurs, même les pirates seraient porteurs d'une certaine vision de l'appropriation légitime de la mer. Avec le temps, le modèle juridique ancien d'une mer sans droit (*res nullius*), ouverte à la valorisation privée et aux affrontements impérialistes, cède la place à une mer offerte à l'étatisation. C'est du moins ainsi que la Convention des Nations Unies sur les Droits de la Mer prévoit en 1982 de régir les espaces maritimes et océaniques, distinguant les eaux relevant du

domaine exclusif des États (mer territoriale, ZEE) de la « haute mer », appropriable par tous (*res communis*).

- Une troisième partie pouvait se concentrer sur la représentation des nouveaux défis auxquelles les sociétés humaines sont aujourd'hui confrontées dans leurs rapports avec les espaces maritimes. L'imaginaire productiviste développé par les sociétés modernes vis-à-vis de la mer se heurte à divers problèmes graves d'épuisement des ressources et de pollution des écosystèmes marins. La prise de conscience d'un tel enjeu a été favorisée par une meilleure connaissance des espaces maritimes, grâce aux recherches menées par les organismes océanographiques publics mais aussi sous l'effet de mobilisations privées (associations environnementales, entreprises privées). La représentation de la mer comme un écosystème fragile et menacé s'affirme ainsi depuis le milieu du XX^{ème} siècle, sous l'effet des efforts menés par les acteurs engagés dans la lutte pour la préservation des milieux marins pour sensibiliser les publics. Divers procédés discursifs, souvent entremêlés, ont été utilisés à cette fin : la vulgarisation scientifique, l'initiation esthétique aux merveilles de la mer, le recours à des images catastrophistes. Les sociétés contemporaines se trouvent donc aujourd'hui confrontées à des représentations contradictoires, héritées de différents régimes territoriaux successifs (mythique, utilitariste, environnemental), qui compliquent la réalisation de choix cohérents pour les acteurs. Pour les surmonter, les pouvoirs publics tentent de mettre en place des outils qui eux-mêmes reposent sur de nouvelles représentations normatives des espaces maritimes : des principes de développement durable, des zonages de protection, des chartes de gestion, des certifications de bonnes pratiques, etc. En conclusion, il était possible d'aboutir au constat que la diversité des régimes discursifs qui président à la représentation sociale des espaces maritimes témoigne d'une complexification croissante, elle-même compliquant la mise en cohérence des projets et des pratiques.

Le jury déplore le trop grand nombre de conclusions très courtes. Dans celle-ci, il demeure plus que jamais nécessaire de répondre de façon précise et rigoureuse à la problématique formulée dans l'introduction et aux hypothèses qu'elle induit.

Il convenait par ailleurs d'assortir les arguments avancés d'exemples à même d'illustrer le propos de façon pertinente mais aussi, éventuellement, de le nuancer. Il était en revanche peu judicieux de réserver une part exclusive du devoir à certains cas particuliers. En aucune manière, les exemples ne méritaient d'être évoqués pour eux-mêmes. Il importait de les choisir de façon à pouvoir être intégrés dans la démonstration d'ensemble. Inversement, les copies dont des paragraphes entiers étaient dépourvus d'exemples ou de cas concrets ont été pénalisées. Le jury a valorisé, au contraire, les copies s'efforçant de varier les exemples, de mêler des illustrations originales à des cas plus attendus ou plus classiques, d'évoquer des représentations issues de contextes géohistoriques différents, anciens et contemporains, en France et dans le reste du Monde. Il était ainsi insuffisant de s'en tenir à des exemples tirés de la culture populaire d'origine occidentale ou de la culture scientifique ou de ne réfléchir qu'à une seule échelle (les représentations à l'échelle mondiale par exemple). En outre, il n'était pas satisfaisant d'aligner les références à des cas sans en présenter aucun de façon approfondie. Le contenu des exemples détaillés devait pour cela être analysé, resitué dans son contexte d'énonciation et rattaché à l'argumentation, en fonction de la raison pour laquelle il a été choisi.

Les représentations graphiques proposées par les candidats ont été nombreuses et variées. Ces illustrations étaient en général soignées et claires, assorties de légendes problématisées en lien avec les renvois figurant dans le corps du devoir. Certaines de ces figures permettaient d'enrichir le devoir de façon valorisante, par exemple celles reproduisant des documents en les resituant dans leur contexte d'énonciation (une carte médiévale, un *rebbelib* marshallais, le plan d'un aquarium actuel, etc.). Les schémas figurant des représentations juridiques ou administratives (le zonage de la CNUDM par exemple) ou des conflits de souveraineté territoriale étaient tout à fait judicieux. En revanche, à l'instar des années passées, le jury déplore le nombre trop élevé d'illustrations sans lien direct avec le sujet, à l'image de cartes de synthèse proposées dans certaines copies pour montrer l'organisation d'espaces maritimes comme l'Océan mondial et le trafic maritime, l'Océan arctique ou le Bassin méditerranéen. Si le jury est conscient de la nécessité pour les candidats de préparer la réalisation des figures à partir d'un nombre limité d'exemples, il importe d'adapter les cas traités à la problématique du devoir, en intitulant les postes de légende de façon adéquate par exemple. Il est à ce titre regrettable que de nombreuses figures proposées n'aient nullement renvoyé à quelque représentation, vision ou conception des mers et des océans.

Jean-Claude BATREL, Nathalie BERNARDIE-TAHIR, Arnaud BRENNETOT, Serge WEBER

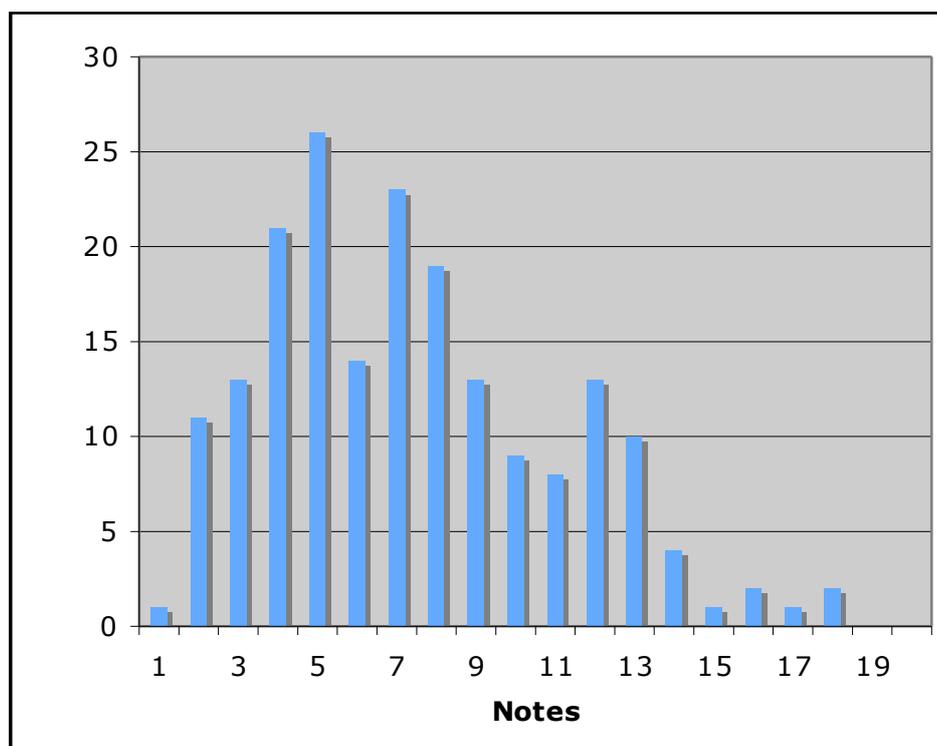
2.2 Composition de géographie des territoires

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : Croissance et inégalités en Inde

Pour la session 2016, 193 candidats ont passé l'épreuve de géographie des territoires. La moyenne constatée est de 7,38 en augmentation par rapport à la session de 2015 (7,12).



Afin de guider candidats et préparateurs, ce rapport présente les grands principes mis en œuvre dans la correction des compositions et propose des pistes d'analyse et de traitement du sujet. Le sujet mettait en tension deux concepts particulièrement prégnants pour l'Union indienne. Il a permis aux candidats de développer les connaissances acquises sur ce territoire. Cette année, comme les précédentes, le jury a valorisé les copies qui proposaient une analyse du sujet reposant sur des connaissances solides et une réflexion argumentée dans laquelle la dimension géographique était présente.

L'introduction doit démontrer la capacité des candidats à analyser le sujet et à élaborer une problématique. L'analyse doit s'appuyer sur des connaissances portant non seulement sur l'espace étudié mais aussi sur les concepts et théories de la géographie. Il convenait dans un premier temps de proposer des définitions des termes du sujet en les repositionnant dans le contexte indien au niveau politique, économique, ainsi que socio-culturel (en évitant l'écueil de faire porter au seul système de castes l'existence et le maintien de toutes les formes d'inégalités). La croissance a été essentiellement entendue par les candidats, à juste titre, comme la croissance économique c'est-à-dire l'augmentation quantitative de la richesse globale d'un pays (croissance du PIB total, mais aussi capitalisation, investissement...). L'Union indienne connaît une croissance économique d'environ 8% par an depuis 2000 et ce taux de croissance s'est accéléré depuis l'indépendance du pays en 1947. La croissance est donc forte et stable. En revanche, le terme de « croissance » n'apporte aucune indication sur la qualité des progrès économiques, sur ses effets sociaux, sur la répartition et l'éventuelle redistribution de la richesse. Elle est donc *a priori* déconnectée d'une évaluation du niveau de vie de la population. La croissance enfin, ne devait pas être considérée comme un synonyme du développement. La croissance démographique a également été évoquée, ce qui pouvait être pertinent si elle était traitée en relation avec la croissance et les inégalités. Les inégalités ne sont pas de simples différences de richesses entre les individus ou les espaces à différentes échelles : elles se

traduisent également en termes d'accès à l'éducation, aux ressources, à l'eau, aux infrastructures, etc. Le pluriel invitait à s'intéresser à différentes formes d'inégalités (économiques, liées aux conditions de vie, au genre etc.) et imposait d'aborder à la fois la nature et l'ampleur des inégalités. Les inégalités peuvent être mesurées par l'indice de Gini et non pas par l'IDH, indice de développement humain. Au-delà des strictes différences, la notion d'inégalité induit une part de subjectivité et l'existence de différences perçues comme injustes. Cela introduisait une dimension parfois morale et plus encore politique au sujet. Les principaux écueils à éviter étaient, de confondre "inégalité" et "pauvreté" et donc de ne traiter que de la pauvreté en tant que telle ; d'aborder les inégalités sans évoquer les phénomènes qui contribuent à les créer, à les maintenir ou à essayer de les réduire ; et enfin, de développer une argumentation sans évoquer les acteurs. Pour élaborer la problématique il convenait de s'interroger sur les liens qui existent entre les termes du sujet. L'existence d'un lien causal, souvent évoqué par les candidats, entre croissance et inégalités, devait être solidement justifié et argumenté (la répétition ne faisant pas une argumentation). On pouvait évoquer que la croissance économique pouvait être perçue comme une opportunité pour résorber les inégalités (notamment dans une perspective de redistribution des richesses) tout en étant un processus qui contribue à provoquer ou à accentuer des inégalités entre des individus ou des espaces différemment dotés. D'un point de vue géographique, la croissance est elle-même inégalement répartie, notamment entre les différents États indiens, mais aussi entre les espaces ruraux et urbains comme au cœur de ces espaces. Il était enfin pertinent de souligner que les inégalités (dans les salaires en particulier) pouvaient être perçues dans certains cas, comme une opportunité et un moteur de la croissance économique, notamment dans une perspective de concurrence internationale. Cela conduit à se poser une double question : d'une part, la croissance conduit-elle à une réduction des inégalités et d'autre part, les inégalités peuvent-elles être un frein à la croissance ?

Dans la composition, le jury a valorisé la construction d'une progression dans la démonstration et la mise en œuvre de réflexion sur l'espace indien dans son ensemble (il faut souligner que les zones de montagne et les îles ont rarement été incluses dans l'analyse) et qui s'appuyait sur les éléments de définition présentés en introduction. Il fallait se garder de rester dans des considérations très vagues relevant plus de la culture générale que de l'analyse géographique et soigner l'argumentation et les exemples. Le jury a apprécié les copies mettant en œuvre un questionnement à toutes les échelles. C'était essentiel ici car la croissance peut être globale (au niveau du pays) ou localisée et car l'enjeu d'un développement équilibré à l'échelle de l'Union indienne est aussi important (« risques indépendantistes ») que celui d'un développement des inégalités urbaines potentiellement très explosif. Le principal écueil dans l'élaboration du plan était de traiter les deux termes du sujet séparément. Les pistes suivantes ne sont que des propositions.

Une première partie pouvait revenir sur **l'importance de la lutte contre les inégalités aux dépens relatifs de la croissance dans les politiques mises en œuvre à l'échelle fédérale, régionale ou locale**. En effet, les classes politiques indiennes ont, depuis l'indépendance, misé sur la croissance pour résorber les inégalités sociales (société indienne fondée sur une hiérarchie inégalitaire, celle des castes, qui a des traductions spatiales à l'échelle locale, intra-urbaine etc.) et territoriales tout en ayant présent à l'esprit l'enjeu du maintien de l'intégrité du territoire national (éviter l'éclatement de l'Union indienne et lutter contre les risques « indépendantistes »). L'État fédéral est à la recherche d'un certain niveau d'équité territoriale et sociale inscrite dans la constitution du pays et a mis en œuvre des actions à destination des régions définies comme « *backward* ». Cela est passé par un contrôle d'inspiration « socialiste » sur le développement (plan quinquennaux) et la mise en place d'une économie fortement réglementée jusque dans les années 1990. Puisque selon les constats, les inégalités régionales dépendent en partie des inégalités de production agricole (mais les régions les mieux dotées sur le plan « environnemental » ne sont pas nécessairement les plus développées, ni celles où l'agriculture est la plus productive) et que les inégalités sociales se traduisent surtout par des inégalités dans l'accès à l'alimentation, le gouvernement a mis en place la révolution verte (engrais, irrigation, variétés à haut rendement) en misant sur certains espaces et en faisant confiance à la théorie du « *Trickle Down* » (percolation) qui faisait envisager une diffusion de la croissance. Pour le milieu rural, la lutte contre les inégalités du gouvernement indien est également passée par la mise en œuvre de programmes d'aide et de lutte contre la pauvreté (création d'emplois, distribution d'aide alimentaire, soins apportés aux mères et aux enfants etc.). Toujours à l'échelle nationale, la période postindépendance est marquée par la construction d'un appareil productif national fondé sur l'industrie lourde et largement réparti sur l'ensemble du territoire indien. La croissance économique est freinée par les déficiences en infrastructures (ports, transports, pénurie d'électricité...) et cette croissance, effective mais lente comparée à celle d'autres pays d'Asie en développement, a été moquée par l'expression « *Hindu growth of rate* » utilisée par certains économistes. On notera ici un contre-sens souvent fait par les candidats : le « *licence raj* » n'est pas une politique mise en place par le

gouvernement, mais une expression moqueuse et caricaturale dénonçant le fonctionnement trop lourd du système planifié. Toujours dans une optique qui mêle à la fois équilibre du territoire national et lutte contre les inégalités aux grandes échelles, la période postindépendance est marquée par la volonté du gouvernement fédéral de freiner la croissance urbaine en misant sur les villes de tailles intermédiaires.

Une deuxième partie pouvait évoquer l'évolution parallèle de la croissance économique et de l'accroissement des inégalités à tous les niveaux. Le tournant politique des années 1990 (libéralisation et ouverture de l'économie indienne) a mis l'accent sur la croissance économique (il était pertinent d'évoquer le contexte de la mondialisation et le paradigme de la compétitivité) aux dépens de la lutte contre les inégalités (même si les programmes de lutte contre la pauvreté n'ont pas disparu). Dans ce contexte il faut également souligner que le maintien de la pauvreté peut être aussi considéré par certains acteurs comme un moteur de la croissance : elle se traduit par de bas salaires et des faibles coûts de production qui permettent la compétitivité. Cela se marque par un certain laisser faire en matière d'investissements publics : ils se concentrent dans les espaces les plus favorables (au nom de l'efficacité). A l'échelle du territoire national, les plus grandes villes (*Mega city*) sont désormais considérées comme jouant un rôle moteur dans la croissance économique et elles font l'objet d'aménagements et d'investissements dans ce sens. Elles continuent, par ailleurs, à être très attractives pour la population indienne, même si l'Inde reste toujours majoritairement rurale. On observe donc un accroissement des inégalités entre les villes, mais aussi entre l'espace urbain et l'espace rural. De même la loi sur les zones franches de 2005 a contribué à la multiplication des zones économiques spéciales (ZES) dans les régions déjà les plus en avance économiquement. Dans les espaces ruraux, la croissance démographique (transition démographique inachevée dans certains espaces) conduit à l'émiettement des exploitations rurales et au maintien de faibles revenus. Les progrès liés à la révolution verte ont pu conduire à des situations d'endettement (engrais, irrigation etc.) et dans certaines régions à la multiplication des suicides de paysans. Les inégalités s'accroissent en même temps que la croissance économique du fait des mutations sectorielles inégales. Ainsi, une large part de la croissance économique est portée par le développement des activités de services (banques, assurances, télécommunication, commerce). Or celles-ci sont pauvres en emplois et elles concernent surtout une main d'œuvre qualifiée représentative des catégories socio-professionnelles déjà les mieux dotées. La croissance est par ailleurs essentiellement urbaine. Les secteurs dans lesquels la croissance, relativement moins importante, s'accompagne d'une augmentation de l'emploi sont l'agriculture et le secteur « informel ».

Le maintien, voire le creusement, de certaines inégalités limitent la croissance et peuvent représenter un risque pour la cohésion sociale et territoriale de l'Union indienne : certaines populations restent globalement exclues de la croissance : les populations tribales, les plus basses castes, et dans une moindre mesure les femmes (dont la situation varie fortement selon la catégorie sociale). Cela est illustré par les insurrections maoïstes (naxalites) dont les revendications reposent sur la dénonciation des inégalités, notamment au sein du monde paysan, dans plusieurs États de l'Union indienne (Chhattisgarh, Jharkhand, Bihar...). Ces insurrections et les troubles qu'elles occasionnent ne créent pas des conditions favorables à la croissance en rendant, notamment, les espaces concernés peu attractifs pour d'éventuels investisseurs

Enfin, une troisième partie pouvait proposer une synthèse des liens inégaux qui existent entre croissance et inégalités et de la manière dont ils affectent les espaces de l'Union indienne, en croisant notamment les formes et l'intensité des inégalités. Ainsi, on pouvait souligner à nouveau qu'à l'échelle de l'Inde il faut noter une croissance économique d'ensemble, une réduction de la pauvreté, l'émergence d'une classe moyenne et l'augmentation de la grande richesse. D'un point de vue de l'Union indienne dans son ensemble cette politique volontaire de lutte contre les inégalités spatiales a eu des effets en demi-teinte : certes l'intégrité du territoire national a été préservée (même si certains des États fédérés ont profondément été remaniés), mais les retards de certaines régions n'ont pas été comblés. D'un point de vue social, il faut noter les défaillances des systèmes de santé et d'éducation. Les actions en faveur de la lutte contre les inégalités sont parfois restées inefficaces du fait du poids des représentations sociales et culturelles de certaines populations (basses castes, femmes, tribus). Le maintien d'inégalités fortes, surtout visibles aux échelles locales, illustre le rôle de l'appartenance ethnique, religieuse, de caste et du genre dans le maintien de certaines formes d'inégalités. Les programmes d'aide ont parfois été détournés et restent sans effet en l'absence de réformes socio-politiques (corruption, clientélisme etc.). Grâce à la politique de l'Etat fédéral, quand bien même elle est imparfaite, il existe une maîtrise relative des inégalités à l'échelle de l'Union indienne mais dans le même temps, selon un rapport de l'OCDE en 2012, au sein des BRICS, l'Inde est un des pays où les inégalités se sont le plus creusées au cours des vingt dernières années.

À l'échelle du territoire de l'Union indienne, les candidats pouvaient évoquer les inégalités de développement entre les États en mobilisant à la fois les types de développement ruraux (zones de la

révolution verte versus ventre creux de l'Inde) et l'importance des différenciations dues aux évolutions de l'infrastructure urbaine. Ainsi, pour les espaces ruraux, si la révolution verte a permis d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, elle a également créé de fortes inégalités entre les États et entre les paysans puisqu'elle est spatialement concentrée et qu'elle favorise, au final, les plus « gros » paysans. D'autres politiques agricoles ont moins provoqué le creusement des inégalités comme la « révolution blanche » (lait) reposant sur les coopératives agricoles. La concentration de la croissance urbaine et des activités économiques sur les littoraux devait également être évoquée.

Au sein de ces espaces, on pouvait aussi souligner que les formes de la croissance contribuent, ou non, au renforcement des inégalités : dans les plus grandes métropoles, celles qui connaissent la plus forte croissance, le niveau de vie est globalement meilleur mais les inégalités sont plus fortes. La croissance des villes et leurs structurations internes reflètent les inégalités de la croissance indienne. Le regroupement par activité, caste, voire religion, est une donnée ancienne (qui reste forte dans les villages), mais dans les villes on observe surtout un accroissement des ségrégations sur des bases sociales. Aux deux extrémités de l'échiquier social on trouve les ruraux qui alimentent la croissance urbaine d'une part et les classes « mondialisées » occupant des emplois dans des activités à haute valeur ajoutée. Dans les plus grandes villes, on peut opposer le contraste classique des *slum* côtoyant les résidences de luxe (parfois des enclaves résidentielles), mais il faut évoquer également l'augmentation des prix de l'immobilier et l'extension urbaine qui crée des inégalités fortes dans l'accès au logement (distance au centre et temps de transport, qualité du logement, accès aux infrastructures de desserte en eau et en électricité, etc.). Toutefois ce voisinage résulte d'une organisation systémique où les populations pauvres et riches sont dépendantes les unes des autres, dans un pays où l'emploi domestique est important (employés à bas coûts / salaires).

À propos des bidonvilles, il faut souligner qu'ils abritent un citadin sur 5 à l'échelle de l'Inde, mais 54% à Mumbai – la ville la plus riche et la plus mondialisée du pays – et que, de manière générale, la part des bidonvilles est plus faible dans les régions où la croissance économique est la moins élevée. Enfin, loin d'être homogène, l'espace au sein des bidonvilles est très hiérarchisé selon l'ancienneté de l'occupation, le niveau de légalité / illégalité de l'occupation foncière, la nature et la qualité des équipements mise en place (eau, électricité...). Dans les villes qui connaissent la plus forte croissance, les politiques de « nettoyage », d'embellissement urbain pour créer des « *world class cities* » capables d'attirer des investissements, des conférences internationales, des touristes engendrent et aggravent la pauvreté conduisant au creusement des inégalités. Dans les zones rurales et agricoles, on observe des disparités liées aux choix agraires opérés et aux structures agricoles. Par ailleurs il faut noter que les villages où les inégalités sont les plus fortes sont souvent les plus riches, ceux situés dans un périmètre irrigué notamment parce qu'ils ont attiré beaucoup de main d'œuvre « immigrée » (migrations internes à l'Union indienne principalement) qui a conduit à l'émergence d'un « prolétariat » rural.

La conclusion qui, plus qu'un résumé succinct du contenu de la composition doit faire ressortir des idées fortes, doit surtout se dispenser de distribuer « bons points » et conseils (si elle veut... l'Inde doit, l'Inde devrait...). Elle pouvait ainsi insister sur l'importance des paradoxes dans ce pays et montrer qu'ils constituent autant d'atouts que de défis.

Pour terminer par quelques considérations générales, le jury apprécie que les auteurs (géographes ou non) soient mobilisés tant sur le plan thématique que théorique. Il salue d'ailleurs le réel effort fait par les candidats pour maîtriser les auteurs géographes indianistes. Toutefois, les candidats doivent veiller à ce que ces références soient précises et correctement mobilisées. Le jury a noté plus de problèmes d'orthographe et d'expression que l'année précédente et tient à souligner l'importance de veiller à la clarté du propos comme à la qualité de l'expression.

Le jury a cette année encore apprécié les productions graphiques, assez variées et souvent très bien réalisées. Il tient à rappeler que la forme autant que le fond (on note parfois un manque de construction dans la légende) doivent être soignés et que les illustrations doivent être introduites dans la démonstration et non pas seulement proposées à la fin de la copie de manière totalement déconnectée. Le jury a valorisé les productions graphiques dont les titres et les légendes ont été adaptées au sujet ; de nombreux schémas restent encore reproduits tels quels à partir de manuels alors que c'est aussi une occasion de faire preuve de capacités de réflexion.

Ces remarques ont, encore une fois, comme objectif d'aider les candidats à préparer cette épreuve exigeante. Le jury tient à souligner qu'il a eu beaucoup de plaisir cette année à corriger des copies dont le niveau d'ensemble s'est amélioré. Il félicite les candidats et les préparateurs pour cette évolution.

Claire DELFOSSE, Clarisse DIDELON, Nathalie REVEYAZ, Florence SMITS

2.3 Epreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

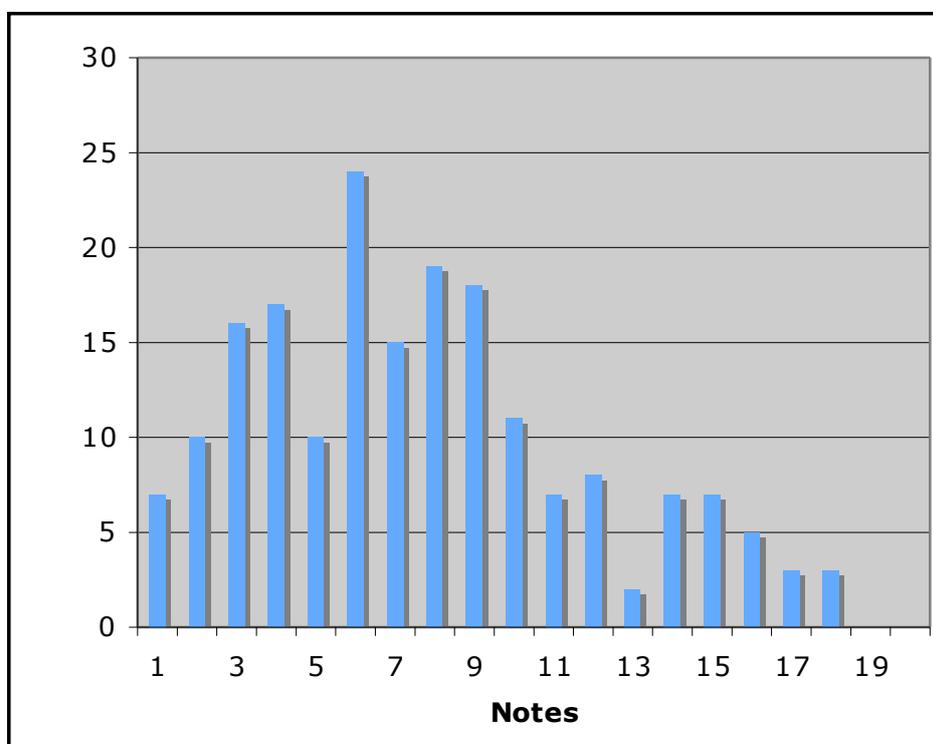
Avant d'entrer dans le détail des trois sujets proposés au choix dans cette épreuve sur dossier, le jury tenait à formuler quelques recommandations générales sur cette épreuve et indiquer de légers changements à venir pour la session 2017.

Il convient tout d'abord de rappeler que le corpus documentaire ne vise aucunement à l'exhaustivité sur un thème ; il sert de support à une réflexion qui doit faire émerger une problématisation et un raisonnement de la part du candidat. C'est bien là que réside toute la difficulté de l'exercice qui consiste, pour le candidat, à sélectionner et à analyser les documents qui lui serviront d'appui à sa démonstration.

Par ailleurs, comme cela a déjà été souligné lors des rapports précédents, **l'introduction générale ne rentre pas dans le barème** et ne se justifie que si elle permet de cerner, de manière très précise et surtout très concise, la problématique du dossier. Rappelons une nouvelle fois que la présentation de l'ensemble des documents dans un tableau synoptique, travail considérable réalisé par un certain nombre de candidats, reste parfaitement inutile, tout comme le fait de recopier les adresses des sites internet dont sont extraits certains documents !

Le jury note toujours **un déficit important dans la construction du devoir** : les réponses sont souvent rédigées de manière linéaire, très souvent mal positionnées dans le devoir, et surtout sans fil directeur ni structure. **L'ordre des questions**, comme celui des documents, n'est en effet pas anodin. Il repose sur une logique dans la construction de la problématique qu'il convient de conserver dans la structuration du devoir. Une ou deux phrases introductives par partie, une individualisation des paragraphes et quelques mots conclusifs peuvent se révéler utiles pour rendre intelligible l'organisation de l'argumentation.

L'esprit de l'épreuve sur dossier restera inchangé pour la session 2017. Néanmoins, afin de permettre aux candidats de développer davantage leurs capacités d'analyse et de limiter une tendance récurrente à la paraphrase, **le jury a décidé de limiter le nombre de documents du corpus à 20/25 maximum**, réduisant ainsi le dossier à une quinzaine de pages.



2.3.1 OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés »

Sujet : Monde rural et ruralités

Réflexions générales

Le sujet de cette année intitulé « Monde rural et ruralités » n'était pas destiné à surprendre. Avec plus de trois milliards de ruraux dans le monde, ce sujet présentait à la fois un thème très classique des études de géographie tout en proposant une approche renouvelée et actualisée par les documents proposés dans le corpus. Il s'agissait donc d'une thématique familière pour un étudiant ayant suivi un cursus de géographie, ce qui explique sans doute que plus de la moitié des candidats ait choisi ce sujet.

Sur 91 copies, la moyenne de l'épreuve est de 7,77 (alors qu'elle était de 8,78 en 2015) avec une note maximale de 18/20 et minimale de 01/20 ; 60 copies ont obtenu des notes inférieures à 10/20, dont 26 entre 01 et 04/20. Les notes supérieures ou égales à 15/20 concernent 9 copies, les correcteurs tiennent à féliciter ces candidats pour leur maturité et leur réflexion. Ceux qui ont le mieux réussi cet écrit ont témoigné d'une réelle préparation notamment sur la technique de cette épreuve.

Rappelons que la lecture puis l'analyse du sujet représentent un moment crucial pour l'exercice de l'étude sur dossier. Les attentes restent conformes aux années précédentes. Trop souvent, les libellés des questions ne sont pas lus avec assez de rigueur. Les correcteurs de cette épreuve insistent sur l'importance de lire attentivement l'intitulé des questions pour identifier les mots-clés et répondre à chaque élément demandé.

Une présentation ordonnée et argumentée de chaque réponse a été appréciée. Un petit volet introductif annonçant un fil directeur et les différents paragraphes proposés pour répondre à la question posée est un plus. Une conclusion transitoire peut permettre, si nécessaire, de faire l'articulation avec la réponse suivante.

Cette année, la présentation du corpus a été construite à partir de grands thèmes, mais ces derniers sont à retravailler en fonction des questions posées et il est attendu que les candidats aillent rechercher des informations dans tous les documents pour répondre aux différentes questions. A l'échelle des documents, il est vrai très nombreux, un défaut majeur récurrent concerne l'absence d'analyse critique. Ils sont cités plus qu'analysés et décrits plus que resitués dans une perspective réflexive. Une fois de plus, les stratégies superficielles de remplissage de la copie ou de paraphrases encore trop fréquentes n'ont pas fait illusion.

Une très large majorité des copies a proposé des illustrations parfois très bien réalisées, légendées, construites, pensées et le jury a apprécié les progrès faits dans ce sens, cependant cette année encore, trop nombreux ont été les candidats qui ont « recyclé » leurs connaissances soit sur des questions au programme (l'Union indienne) soit sur des questions passées (les conflits) sans que cela ne soit vraiment pertinent.

Question 1 - Quels rôles et quelle place la géographie rurale occupe-t-elle dans le champ disciplinaire ? A quel(s) renouveau(x) épistémologiques est-elle confrontée ?

La question était en deux parties et la deuxième partie a été souvent négligée, rapidement expédiée, voire occultée. Les candidats ont eu tendance à répondre en partant du rôle que la géographie rurale occupait autrefois, présentant un déroulé chronologique descriptif ou un récit de l'évolution de la géographie rurale depuis Vidal de la Blache (comme si c'était là un point de départ sans antécédent). Mais cette description chronologique ne constituait pas une réponse suffisante aux deux questions posées. Il fallait partir de la situation présente, du constat auquel invitait le corpus, constat selon lequel la géographie rurale a perdu de son importance, de sa centralité disciplinaire, mesurable en nombre de publications, de revues, de thèses soutenues, etc. Il convenait donc en préalable de préciser et de définir les notions citées dans les documents, de bien distinguer espace rural, espace agricole, monde rural, monde agricole ; répondre en donnant une définition de la géographie rurale n'était pas répondre à la question. Certaines copies ont proposé de bons schémas reprenant les grandes étapes de l'évolution de la discipline en les mettant en perspective de façon réfléchie.

A la question des « rôles » (au pluriel) joués par la géographie rurale, on pouvait indiquer qu'elle oblige à conscientiser, à mesurer la prégnance du cadre environnemental dans l'évolution des systèmes de production, qu'elle permet de mobiliser plusieurs approches (géographie sociale,

culturelle, critique...) qui viennent troubler les catégorisations en usage depuis que la géographie est une science institutionnalisée. Elle permet également de mesurer la force du prisme urbain, et donc de le déconstruire.

Sa « place » actuelle apparaît périphérique, quasi exotique dans un champ soumis au poids de la géographie urbaine. On ne considère plus l'espace à travers la focale rurale mais urbaine alors que la géographie rurale a, pendant un demi-siècle, été le cœur de la géographie académique française, hégémonie désormais détrônée par les études urbaines. C'était un objet, c'est devenu un champ disciplinaire, ce qui suscite des questions inédites de la part de géographes allant jusqu'à se poser la question de sa disparition face à la montée en puissance de toutes les catégories intermédiaires identifiées entre le rural et l'urbain et à l'effacement de la distinction tranchée entre le monde rural et ce qui ne l'était pas.

Parmi les « nouveaux » qui pouvaient être développés, citons le fait que la géographie rurale ne se pense plus seulement à l'échelle d'un « village à clocher » ou d'une région au sens vidalien du terme : elle ne peut se concevoir qu'à travers une imbrication d'échelles qui intègre des circulations, des filières, des acteurs, des contextes de mobilisation. Depuis les grandes monographies, une forme de déploiement spatial est à l'œuvre. Cela permet d'interroger les marges, ce qui est alternatif au tout urbain (mouvement altermondialiste, luttes agraires, sans-terre, ZAD, pauvres). Le monde rural apparaît comme un vrai espace de repli pour les populations les plus précaires des pays industrialisés, l'intérêt porté à ces espaces et la question du gradient d'intégration à l'urbain est une forme de renouveau disciplinaire. Si la géographie rurale était autrefois surtout une géographie agraire, elle s'est enrichie en sortant du périmètre d'analyse centré sur les pratiques et le monde paysans. Incontestablement, les nouveaux questionnements liés à l'approche environnementale ont aussi une incidence sur la géographie rurale. Dans le même temps, l'intégration des représentations, des pratiques des différents acteurs, des approches phénoménologiques du sensible ont induit une complexification des analyses. La géographie rurale devient ainsi un laboratoire et apporte des regards nouveaux sur la géographie urbaine, vue depuis le monde rural. En cela, elle devient fédératrice.

Question 2 - Montrez en quoi le monde rural et les ruralités représentent un défi que la planète urbaine doit relever.

Il s'agissait d'abord de bien cerner la question en distinguant « monde rural » et « ruralités », les termes n'étant pas synonymes. « Monde rural » relève d'une manière de catégoriser l'espace alors que les « ruralités » relèvent davantage des pratiques et des représentations. La notion de « planète urbaine » était aussi à expliciter : au-delà du nombre de citadins ayant dépassé celui des ruraux sur la planète en 2007, la notion d'urbanocentrisme pouvait être évoquée ici. C'est la ville qui donne la marque, ce sont des urbains et du monde urbain qu'émanent les normes à l'œuvre dans le monde rural. Le « défi majeur » que la planète urbaine doit relever tient donc à l'inégalité des échanges entre rural et urbain, inégalités plus ou moins marquées selon les domaines, selon les contextes et les lieux donc selon les ruralités. Cette dissymétrie pose la question de l'intégration, de l'interdépendance, de la marginalisation et ainsi des gradients d'intégration avec les notions induites de distance, d'enclavement, de communication, etc. Les différentes échelles devaient donc être mobilisées pour répondre à la question, or de très nombreuses copies se sont perdues dans l'analyse pointilleuse du tableau statistique 2c, qui n'était qu'un élément à prendre en compte parmi d'autres, l'approche devant aussi être qualitative.

Le monde rural pouvait aussi être analysé comme une ressource spatiale pour la « planète urbaine », d'abord en termes de production alimentaire, puisqu'une de ses fonctions est de nourrir les villes. La géographie de l'alimentation devait être mobilisée et déclinée en notions de sécurité alimentaire dans les espaces en développement et en problématique sanitaire dans les pays dits du Nord (AMAP, circuits courts, labels), selon les mondes ruraux considérés. Il était donc tout à fait bienvenu d'évoquer les termes connexes de justice alimentaire, voire d'arme alimentaire.

Le monde rural constitue aussi une réserve foncière (*land grabbing* au sud et gestion de l'expansion de la planète urbaine - mitage, *urban sprawl*... dans les vieux pays industrialisés), il offre des espaces pratiqués comme lieux de récréation et/ou de préservation dans la perspective du développement durable et environnemental. Dans l'autre sens, du rural vers l'urbain, les questions du maintien des agricultures traditionnelles et des équilibres sociaux induits, de l'absorption de la main d'œuvre rurale dans le contexte de fortes densités des pays en développement, représentent un défi majeur relevant bien de la dissymétrie du rapport rural/urbain, voire des tensions entre monde rural et monde urbain.

Dans un registre plus épistémologique, les évolutions en cours dans les mondes ruraux impliquent qu'on ne peut plus considérer la planète uniquement sous le prisme d'un clivage monde rural/monde urbain, tradition/modernité : le périurbain, la ruralisation des villes, l'espace des « cités » haïtiennes entre le rural et le monde urbain conduisent à reconsidérer le monde rural, et l'idée même de planète urbaine.

Question 3 - Comment les tensions entre monde rural et ruralités s'expriment-elles ?

Le libellé invitait à analyser les tensions entre monde rural et ruralités, et non entre monde rural et monde urbain. Ce contresens s'est retrouvé dans de très nombreuses copies. Les candidats n'ayant pas bien établi la distinction entre monde rural et ruralités dans la question précédente se sont donc fourvoyés ici. Trop de candidats se sont focalisés sur la France, sur l'Europe ou sur les pays en développement mais peu ont traité tous les cas de figure proposés dans le corpus ; il fallait évoquer la diversité des mondes ruraux en faisant une claire distinction entre les contextes de développement.

Dans de nombreuses copies, les termes de « tensions » et « conflits » ont été considérés comme synonymes. Pourtant, la formulation de la question appelait à traiter l'expression des tensions et non les types des tensions, ce n'était donc pas vraiment une typologie des tensions elles-mêmes qui était attendue. De nombreuses copies ont pourtant effectué de telles typologies, organisées selon les causes de ces tensions, parfois de façon très convaincante, mais ce n'était pas là le cœur du questionnement proposé. Les documents portaient à distinguer des modes d'expression de tensions, à expliciter des gradients de réaction face à des déséquilibres, des difficultés, des problèmes, des injustices ou des conflits compris ici au sens de rapports de domination. On pouvait ainsi organiser la réponse selon des nuances allant de la simple confrontation entre usages où la tension potentielle est déjà intégrée dans le fonctionnement institutionnel (3f) jusqu'au conflit armé.

Il n'était pas exclu de traiter la question en mobilisant le critère des acteurs en présence et l'existence d'une reconnaissance institutionnelle des tensions, de leur visibilité, de la mobilisation des forces de l'ordre, de leur médiatisation et de la mise en scène de la ruralité. Les tensions entre les formes d'habiter, les usages et les appropriations distinctes et parfois contradictoires, les représentations et les projections au sein même du monde rural pouvaient faire l'objet d'une autre entrée. Il apparaît que plus le monde rural est diversifié, plus les usages y sont divers, plus des tensions sont susceptibles de se développer. De plus, l'évolution des pratiques est souvent source de tensions parce que cela différencie des mondes ruraux plus ou moins intégrés à la planète urbaine ; le rôle de la distance mais aussi de la taille de la ville pouvait alors être évoqué.

Question 4 - Quels sont les nouveaux enjeux du monde rural en France aujourd'hui ?

Cette dernière question invitait les candidats à réfléchir sur une étude de cas, centrée sur la France. La question se posait en termes d'enjeux, qui étaient à comprendre à la fois comme des défis, des objectifs à atteindre, voire des écueils à éviter. L'approche requise devait se formuler en terme de prospective résolument dynamique afin de saisir les processus en cours dans le monde rural en France. Les candidats pouvaient interroger la spécificité des enjeux du monde rural français par rapport aux grandes lignes dégagées des réponses aux questions précédentes.

Les questions d'accessibilité et d'équité territoriale, et donc, une fois encore, de gradient d'intégration à l'urbain pouvaient être évoquées comme premier défi. Les enjeux des espaces ruraux demandaient à être envisagés et traités en les intégrant au reste du territoire. Arrimer les marges rurales au monde urbain est un des objectifs majeurs des politiques rurales : aménagement du territoire fondé sur la concentration (communautés de communes, maisons de santé, pôles d'excellence ruraux), amélioration de l'accès aux réseaux de transport et réduction de la « fracture numérique » avec la mise en service du haut débit, etc.

En termes d'images et de représentations (par exemple « la France tranquille » de l'affiche électorale de la campagne présidentielle de 1981 comme les logos du Gers), on devait montrer qu'il existe un paradoxe patent entre le classique imaginaire agrarien, l'ordre éternel des champs représenté dans l'œuvre de Millet l'Angélus, auquel est dévolu un rôle d'apaisement symbolique, et la réalité des espaces ruraux : refuges des plus pauvres ou lieux des votes contestataires. Le marketing territorial électorale comme le marchandisage touristique venaient appuyer l'assignation du monde rural français à la tranquille authenticité.

La pauvreté ou la précarité de certaines marges rurales créent un hiatus avec ces représentations. Les cartes 3j1 montraient très clairement l'importance de ce phénomène de pauvreté des espaces

ruraux par rapport à la pauvreté globale en France. L'affiche sur l'exposition « oubliés de nos campagnes » (doc 3J) permettait de compléter l'argumentation. Ce paradoxe entre représentations angéliques et précarité de certaines marges rurales éclate avec force lors des manifestations faisant irruption dans l'espace public urbain, comme en attestait par exemple le document sur la carte des perturbations routières lors des manifestations d'agriculteurs à Paris (3d). Le décalage entre un espace rural qui représente les $\frac{3}{4}$ du territoire français, façonné par l'activité agricole, et la fonction socio-économique que les agriculteurs français, peu nombreux, ont du mal à faire entendre au monde urbain était également traitable à partir de la question du paysage (doc 3a).

La concentration foncière, les remembrements, l'intensification de l'agriculture dans la lignée de la première PAC sont à présent largement remis en cause, comme invitait à l'évoquer le texte sur les AMAPS (doc 2h) ou, dans un autre registre, l'opposition au barrage de Sivens (3d). L'imbrication d'échelles que représentent les labels (liés à un terroir mais validés par des institutions nationales ou européennes) pouvait également permettre de montrer à quel point les défis posés au monde rural français dépassent largement le cadre de l'hexagone.

Francine BARTHE et Marie REDON

2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »

Sujet : Des vents et des hommes

Cette année, 39 candidats ont choisi de traiter l'option B « Milieux et environnement ». La moyenne de l'épreuve s'élève à 7,23 et la médiane à 7, les notes s'étendant de 2 à 16/20. Ce sujet, à la thématique assez classique, a conduit à des résultats très inégaux, l'étalement des notes s'avérant particulièrement déséquilibré cette année. 8 copies sur 39 seulement ont obtenu une note supérieure 10/20. Les bonnes à très bonnes copies ont été peu nombreuses (4/39 au-dessus de 15/20), un ensemble assez homogène de 18 copies au-dessus de la moyenne de l'épreuve tandis que 13 copies ont obtenu une note inférieure à 5/20, trois copies, présentant des réponses très incomplètes, ayant obtenu 02/20.

Le sujet nécessitait de réfléchir à la relation des sociétés humaines aux vents, comme le suggérait l'emploi de la coordination. Les deux premières questions nécessitaient de solides connaissances en géographie environnementale, notamment concernant les processus climatiques et sur les mouvements des masses d'air à différentes échelles. Elles méritaient également d'aborder des éléments de l'interrelation entre les phénomènes évoqués (climatiques ou aérologiques) en lien avec la manière dont les sociétés humaines étaient concernées ou affectées par ces phénomènes. Il était bien question de traiter des influences croisées. La mention du GIEC (Doc 5d), nécessitait d'explorer, au moins sous l'angle de l'hypothèse, les effets de l'activité humaine sur l'intensification de certains phénomènes (augmentation de la température terrestre, océanique, et ses effet d'alimentation des cyclones), de même que le document 1c permettait de montrer comment étaient utilisés les vents dominants par les navigateurs. En apparence les questions 1 & 2 pouvaient apparaître très classiques, par leurs orientations climatologique ou géomorphologique tandis que les questions 3 & 4 s'inscrivaient plus clairement à l'interface. Cela a conduit certains candidats à oublier de réintégrer les enjeux sociétaux dans les deux premières questions, concentrées sur les seuls processus physiques, souvent d'ailleurs assez incomplètement ou mal maîtrisés.

L'analyse des interactions était d'autant plus importante que celles-ci produisent des normes, des classifications, qu'elles sont à l'origine de politiques publiques visant à appréhender les effets (réguliers ou catastrophiques) des vents, un aspect particulièrement significatif dans la quatrième question. Le sujet invitait également à montrer à la fois une connaissance effective des mécanismes aérologiques et de leurs effets sur les processus morphogéniques, en lien avec les activités humaines qui attestent de la capacité des sociétés à capter et à utiliser l'énergie à des fins de production ou de récréation, ces dernières contribuant par ailleurs à nourrir la connaissance fine de certains phénomènes troposphériques. Même si l'accent n'est pas systématiquement placé sur les processus venteux, la récurrence des phénomènes catastrophiques impliquant leur action, relayée par les médias et donnant lieu à une abondante littérature géographique portant sur les questions de risque et d'incertitude, ne pouvait manquer d'attirer l'attention du géographe, quels que soient ses centres d'intérêts scientifiques.

Le dossier comportait 33 documents répartis en six groupes de documents de nature diverse, fortement teintés de géographie physique pour une bonne partie d'entre eux, mobilisant les différentes échelles.

Afin de ne pas répéter les mêmes recommandations d'années en année, les futurs candidats sont incités à relire les rapports de jury des années précédentes qui présentent des conseils méthodologiques généraux pour le sujet B de l'épreuve sur dossier.

Question 1 : À l'aide des documents fournis et en tenant compte des différentes échelles, vous décrivez et expliquerez l'organisation de la circulation des masses d'air au sein de la troposphère. La réponse s'accompagnera d'un ou plusieurs schémas.

La première question abordait un sujet de climatologie générale : la circulation des masses d'air au sein de la troposphère. Si elle nécessitait quelques connaissances de base en physique de l'atmosphère, on attendait surtout des candidats qu'ils présentent, de façon synthétique et systémique, l'organisation et la circulation des masses d'air en insistant sur les effets d'échelles et les logiques géographiques. Les documents disponibles invitaient également à traiter ce sujet, non pas comme une simple question de géographie physique déconnectée de toute préoccupation sociétale mais bien en ayant une approche environnementale, qui combine phénomènes climatiques et impacts territoriaux et sociétaux. Les documents mobilisables étaient nombreux et variés (1b, 1c, 1d, 1f, 1g, 2a, 3b, 3d, 4e, 5a, 5b, 5c, 5d, 6b, 6c), pourtant trop peu de candidats ont osé les croiser entre eux et se sont interrogés sur l'influence de la circulation atmosphérique générale sur les activités humaines passées ou actuelles. Ainsi, si les alizés sont connus de tous les candidats ou presque, rares sont les copies qui ont évoqué leur rôle dans la découverte des Amériques et dans la mise en place des routes commerciales avec les Indes occidentales. Même constat pour les flux de mousson et le rôle joué par leur inversion saisonnière dans l'organisation du commerce arabe dans l'océan Indien. Plus surprenant encore, alors que les candidats disposaient d'une carte présentant la route maritime suivie par les candidats du Vendée Globe (1c), un tout petit nombre d'entre eux s'en est servi pour illustrer le fonctionnement et le rôle joué par les alizés, le pot au noir, les 40^e rugissants ou les 50^e hurlants et la circulation circum-antarctique dans le déroulement des courses au large. Autre exemple portant sur un sujet classique pourtant, seul.e.s quelques très rares candidat.e.s ont évoqué l'influence du jet stream (1g) sur la durée et le coût des vols moyens et longs courriers selon le sens de leur déplacement.

Autre surprise pour les correcteurs, le caractère très inégal des connaissances mises en évidence par les candidats. La circulation atmosphérique intertropicale est de très loin la mieux connue, et parfois même la seule connue. Ainsi il n'est guère de copie qui ne parle des alizés, des cyclones et des effets de côtes au vent et sous le vent dans les îles tropicales. De même si la déviation de Coriolis est très souvent évoquée, c'est toujours ou presque pour expliquer l'enroulement des cellules cycloniques tropicales, rarement pour dire son influence sur le mouvement d'ensemble des masses à petite échelle et l'existence des grands flux d'Est ou d'Ouest selon les zones climatiques. Il faut sans doute voir, dans cette hypertrophie des connaissances climatologiques portant sur le domaine intertropical, la place prise par la géographie des risques et donc l'étude des cyclones tropicaux dans les enseignements de licence. En revanche, de façon paradoxale pour de futurs enseignants appelés très majoritairement à enseigner dans des établissements de France métropolitaine, le front polaire et les westerlies des latitudes tempérées sont presque ignorés, pire encore pour le rôle joué par les continents et la formation des vastes cellules anticycloniques hivernales d'origine thermique dans l'hémisphère nord. Quant à la circulation atmosphérique dans les régions polaires, elle semble presque totalement inconnue de la plupart des candidats, ce qui ne doit pas manquer de nous interroger à l'heure où les changements climatiques accélérés observés dans les hautes latitudes tiennent autant de place dans les médias et les travaux de vulgarisation scientifique.

Certain.e.s candidat.e.s ont éprouvé la nécessité de commencer par définir un certain nombre de notions et de mécanismes comme la troposphère, la pression atmosphérique et les mouvements de l'air générés par les différentiels entre hautes et basses pressions, la déviation de Coriolis... Ces définitions étaient les bienvenues et il fallait évidemment montrer que l'on maîtrisait le vocabulaire de la climatologie et les mécanismes physiques de base, mais il était préférable de les mobiliser au fur et à mesure de l'argumentation, plutôt que de s'en débarrasser en bloc dès les premiers paragraphes.

Plusieurs plans étaient possibles bien sûr, l'essentiel étant que les candidat.e.s fassent la preuve d'une connaissance systémique et sachent combiner les effets d'échelles qui jouent sur les flux atmosphériques. Néanmoins beaucoup de copies ont respecté un plan à logique scalaire qui permettait de hiérarchiser les phénomènes atmosphériques zonaux et les variables régionales.

Commencer par rappeler le rôle joué par les mécanismes astronomiques généraux était bienvenu. Il convenait de rappeler le différentiel de température et donc de pression entre l'équateur et les pôles, ainsi que sa variation saisonnière d'un hémisphère à l'autre. C'est ce différentiel de pression qui

explique le mouvement des masses d'air à l'échelle du globe, entre les cellules de hautes pressions polaires et les zones de basses pressions équatoriales. Mais plusieurs mécanismes physiques perturbent cette circulation atmosphérique longitudinale et en complique le déroulement, à commencer par l'organisation de la troposphère en trois grandes cellules dynamiques (polaire, tempérée et intertropicale) ou la déviation de Coriolis. Il fallait montrer pourquoi et comment le différentiel de pression longitudinal pôles/équateur se matérialisait par une circulation atmosphérique zonale organisée selon trois grandes bandes symétriques de part et d'autre de l'équateur climatique : zone intertropicale, zone tempérée et zone polaire.

Nous l'avons dit, les connaissances des candidats, ou du moins la place faite à ces connaissances dans les copies, suivent ce gradient zonal. La circulation alizéenne, la zone de convergence intertropicale et les cyclones tropicaux semblent les mieux connus des candidat.e.s. Ce sont eux qui sont illustrés dans la plupart des cartes et croquis proposés dans les copies. Les connaissances semblent beaucoup plus lacunaires concernant la circulation d'ouest des latitudes tempérées. Le front polaire et son battement saisonnier, les cellules cycloniques qui circulent toute l'année le long de ce front et sont responsables de l'essentiel des précipitations et des tempêtes sur les façades occidentales des continents aux moyennes latitudes ont été particulièrement négligés par les candidats. Quand ces dépressions tempérées ont été évoquées, elles ont rarement donné lieu à une explication claire de leur fonctionnement et des types de temps qu'elles génèrent. Et très rares sont les candidat.e.s qui ont pensé à comparer et à relier la violence inégale des cellules cycloniques tropicales et tempérées au différentiel d'énergie accumulée dans l'atmosphère. Enfin la circulation atmosphérique dans les régions polaires n'a souvent donné lieu qu'à de trop brèves allusions, qu'il s'agisse des grandes cellules anticycloniques, de la circulation d'est ou des vents catabatiques qui balaient les inlandsis.

Un plan scalaire permettait aux candidat.e.s de montrer que cette logique zonale était, dans la réalité, souvent contrariée par des facteurs géographiques à moyenne échelle. L'inégale distribution des continents et des océans à la surface du globe est le principal élément de perturbation. Il fallait insister sur le couple océan-continent et sur son comportement différent en termes d'accumulation et de restitution d'énergie dans les basses couches atmosphériques par le jeu des mécanismes de convection et de conduction. Plusieurs particularités géographiques méritaient d'être soulignées et expliquées : l'installation sur les continents, aux latitudes tempérées, des vastes anticyclones thermiques qui bloquent la circulation d'ouest du front polaire ; la circulation méridienne sur la façade orientale des continents aux mêmes latitudes ; les cellules de basse pression atmosphérique qui s'installent en été au cœur du continent asiatique et jouent un rôle déterminant dans la trajectoire de la mousson indienne et asiatique. Les candidats pouvaient aussi montrer à quel point la circulation des westerlies différait entre l'hémisphère nord, à forte tonalité continentale et l'hémisphère sud océanique.

Enfin plusieurs documents permettaient aux candidat.e.s d'aborder la question à grande échelle et de montrer comment les facteurs géographiques pouvaient perturber la circulation atmosphérique générale en créant des particularités régionales ou locales. Même si les mécanismes aérologiques et thermiques à l'œuvre ne sont pas toujours maîtrisés, les effets de foehn sont connus de la plupart des candidat.e.s et ils ont donné lieu à de très nombreux croquis d'illustration. Certain.e.s ont également profité du document 3d présentant le festival des cerfs-volants de Dieppe pour citer le phénomène de brise de mer et de brise de terre. Moins nombreuses.eux sont celles.ceux qui ont parlé, dès cette première question, des effets venturi générés par les reliefs (doc 3b). Pourtant les documents mis à leur disposition permettaient justement d'aborder dans ce devoir le Mistral et la Tramontane sous un angle de vue environnemental, en croisant mécanismes climatiques, activités économiques, paysages culturels et vécu territorial.

Question 2 : Dans quelle mesure, le vent contribue-t-il à la formation du relief terrestre ?

Cette question amenait très clairement les candidat.e.s sur le terrain de la géomorphologie et de la morphodynamique et nécessitait des connaissances précises sur les agents et les processus d'érosion. C'était sans doute pour les candidat.e.s la question la plus difficile à traiter, au regard de leur formation en géographie qui réserve aujourd'hui une place de plus en plus réduite à la géographie physique dans bon nombre d'UFR. Si certain.e.s candidat.e.s ont réussi à s'en sortir avec un certain brio, elles.ils restent hélas très peu nombreuses.eux. De fait la majorité des candidat.e.s s'est contentée de décrire les formes présentes sur les photos et les cartes disponibles mais s'est abstenue d'expliquer les phénomènes érosifs en jeu, de les relativiser dans l'espace et dans le temps, de comparer leur efficacité aux autres mécanismes d'érosion. De même les facteurs d'érosion, qu'ils

accroissent l'érodabilité des terrains et l'érodabilité des sols ou au contraire la réduisent, ont rarement été cités et analysés.

Pour cette question comme pour la première, alors que le dossier s'intitulait « des vents et des hommes », très peu de copies se sont intéressées aux facteurs anthropiques de l'érosion éolienne ou à l'impact de ces dernières sur les sociétés humaines et sur leurs activités. Pourtant dans le dossier la plupart des documents qui traitaient de l'érosion éolienne permettaient de conduire cette analyse croisée, qui relève d'une véritable approche environnementale. C'était le cas notamment des documents 1d, 2b, 2c, 4a, 4b, 4c, 4d, 6a, 6f, 6g.

La formulation de la question n'était pas anodine. En demandant aux candidat.e.s « dans quelle mesure le vent contribue-t-il à la formation du relief terrestre », les correcteurs les encourageaient à s'interroger sur l'efficacité du vent par rapport aux autres agents d'érosion, sur l'extension de son domaine d'action, sur l'ampleur des formes façonnées, sur leur vitesse d'évolution et leur mobilité. Ils les incitaient également à raisonner de façon systémique, en montrant comment l'érosion éolienne s'inscrit dans une chaîne interdépendante de variables qu'il s'agisse de la combinaison de facteurs et de processus érosifs variés ou du contrôle joué par les héritages spatiotemporels. Pourtant l'érosion éolienne a trop souvent été traitée comme si le vent était un agent d'érosion isolé, dont l'action et l'efficacité ne dépendaient d'aucune variable aérologique, lithologique ou édaphique.

Trop peu de candidat.e.s ont montré qu'ils maîtrisaient les concepts et le vocabulaire propre à la géomorphologie. On attendait pourtant que soient mobilisées pour cette question les notions d'agents, de mécanismes et de processus d'érosion. Que la chaîne opératoire du cycle d'érosion soit énoncée et structure les réponses : abrasion/ablation, transport, dépôt/accumulation. Que les notions de capacité et de compétence soient distinguées, que la terminologie utilisée en granulométrie soit connue, notamment pour les particules mobilisées par le vent : argile, limons et sables.

Il convenait tout d'abord de s'interroger sur l'efficacité du vent comme agent d'érosion, qu'il s'agisse de sa compétence et de sa capacité de transport, de la nature et de l'ampleur des formes façonnées ou de son aire d'action sur les continents.

Il fallait rappeler que le vent est un agent d'érosion bien modeste et bien peu performant comparé à l'eau, contrairement aux idées reçues partagées par le grand public, construites et véhiculées grâce à des paysages et des phénomènes météorologiques certes spectaculaires (qu'il s'agisse des grands ergs sableux et de leurs complexes dunaires à perte de vue ou des tempêtes de sables et de poussières) mais assez peu efficace et peu fréquent à l'échelle du globe. Compte tenu du rôle majeur joué par le couvert végétal dans l'efficacité de l'érosion éolienne, celle-ci reste essentiellement tributaire de la distribution zonale des déserts chauds et des déserts froids et donc des diagonales arides qui traversent les continents depuis les grandes cellules anticycloniques subtropicales jusqu'aux déserts d'abri continentaux. Avec une exception de taille néanmoins, le caractère azonal de l'érosion éolienne sur les littoraux, qui profite des conditions édaphiques exceptionnelles sur les estrans liées aux mouvements marins intertidaux et à la salinité. Contrairement à l'eau, le vent n'est pas un agent d'érosion universel.

L'érosion éolienne s'exerce d'abord par un mécanisme d'abrasion ou d'ablation. Si elle peut sculpter des formes de taille variée, depuis les taffonis centimétriques jusqu'aux yardangs décamétriques ou hectométriques, son pouvoir érosif reste malgré tout limité, étroitement dépendant de la faible cohésion du matériel rocheux ou du pouvoir abrasif des particules transportées et projetées contre la roche. Si la plupart des candidat.e.s ont cité ce pouvoir abrasif du vent à partir du document 4 a, quasiment aucun n'a évoqué les patines éoliennes qu'il génère, si caractéristiques des cailloux parsemant les regs.

L'ablation éolienne des sols s'exerce grâce à la force de cisaillement et de traction du vent et son efficacité dépend de la résistance des particules à ce cisaillement, en fonction de l'humidité, de la stabilité des agrégats, et surtout du pouvoir cohésif du tissu racinaire du couvert végétal. En jouant un rôle déterminant sur le couvert végétal et la structure des sols, les activités humaines favorisent l'érosion éolienne et peuvent indirectement l'amplifier. C'est le cas notamment dans les régions sensibles à la désertification, où le surpâturage amplifie et accélère la dégradation et l'ouverture du couvert végétal. C'est le cas également dans les régions de grandes cultures sensibles à la sécheresse, où la surexploitation des sols et l'emploi de techniques comme le dry farming (consistant à bloquer l'évaporation capillaire grâce à la pulvérisation des agrégats) réduisent la résistance à l'érosion éolienne. Les candidat.e.s pouvaient illustrer ce phénomène grâce aux documents qui traitaient de la grande crise érosive des années 30 aux Etats-Unis, au cœur du Dust Bowl (6f et 6g). A l'inverse grâce à des programmes de restauration associant obstacles mécaniques et génie végétal

qui permettent d'entraver l'action du vent et favorisent le piégeage des particules, l'érosion éolienne peut être freinée voire stoppée, qu'il s'agisse d'opérations de stabilisation de dunes côtières et de véritables barrages verts destinés à lutter contre la désertification (doc 2c et 2e).

Si les copies qui ont décrit et expliqué de façon précise les modalités de transport des particules en fonction de leur masse (roulage, saltation, mise en suspension) ont été remarquées, celles qui ont insisté sur la faible compétence du vent dans le transport des matériaux ont été particulièrement appréciées. Néanmoins faible compétence ne doit pas être confondue avec faible capacité, comme en témoignent les importants déplacements des matériaux les plus fins, sur de très longues distances, lors des tempêtes d'aérosols (2b). Il était intéressant de souligner les paradoxes qui caractérisent déplacements et formes d'accumulation des matériaux par le vent. Les formes les plus spectaculaires comme les champs de dunes résultent de remaniements et transports sableux de proximité, de quelques mètres ou dizaines de mètres à quelques kilomètres. Les dunes les plus grandes sont en général des formes fixes, tandis que les dunes mobiles restent de petite taille, à l'image des célèbres barkhanes qui peuvent envahir, champs, routes et villages dans les marges sahéliennes. Certaines copies ont décrit avec précision les mécanismes et les rythmes de déplacements des dunes mobiles. A l'inverse les particules les plus fines, qui peuvent voyager sous la forme d'aérosols sur des milliers de kilomètres, ne génèrent pas de formes spectaculaires mais de simples revêtements millimétriques qui peuvent néanmoins s'accumuler sur des dizaines voire des centaines de mètres d'épaisseur à l'échelle géologique, comme en témoignent les manteaux de loess quaternaires. Là encore les différents documents mis à la disposition des candidat.e.s permettaient d'aborder cette question sous un angle systémique et environnemental. On pouvait par exemple opposer la pollution de l'air et son cortège de nuisances (dont de nombreuses maladies respiratoires) générées par les tempêtes d'aérosols actuelles (6a) et la richesse agronomique des manteaux loessiques quaternaires qui constituent certains des grands greniers à grains de l'humanité.

Enfin on attendait des candidat.e.s qu'ils abordent la question des relais spatio-temporels si importants en matière de modèles éoliens et qui permettent de relativiser davantage encore l'efficacité du vent à l'échelle géologique. Ainsi, les grands ergs sableux (4c) si emblématiques des formes de relief éolien ne doivent leur modèle actuel qu'à un simple remaniement par le vent de grands épandages sableux quaternaires dont l'origine est fluviale. De la même façon, si le vent contribue à façonner plages et dunes littorales, les sables qu'il remanie ont d'autres origines : sables remontés du plateau continental par l'érosion marine lors de la transgression flandrienne, apports fluviaux redistribués sur le trait de côte sous l'action de la dérive littorale. Quant à la répartition zonale des loess dans le monde (1d), elle n'a rien à voir avec la répartition des tempêtes d'aérosols contemporaines, mais témoigne des anciennes marges périglaciaires des grands inlandis quaternaires. Ces épais manteaux limoneux hérités se sont en effet accumulés sous l'action des grands vents catabatiques qui balayaient alors les sandurs des vastes calottes glaciaires.

Question 3 : Vous préciserez comment les stratégies déployées par les sociétés humaines vis-à-vis des vents ont contribué à façonner des paysages originaux.

Dans l'ensemble, les questions paysagères ont été assez convenablement traitées par les candidats. Même dans des copies aux notes moyennes, la question 3 donnait souvent lieu aux réponses les plus satisfaisantes.

La question portait directement sur les constructions paysagères résultant des interactions vents-sociétés humaines. Pour répondre à cette question, une variété de documents pouvait être utilisée (1a, 2c, 2e, 3a, 3b, 3c, 3d, 3e, 3f, 6f). Ils étaient divisés en documents de nature scientifique (2e, 3b, 3e, 6f), émanant de la presse (1a, 1c, 3f), émanant de la communication touristique (3c, 3d) ou d'organismes d'Etat (2c) ou encore de sites internet promouvant des « pays » (3a). Dans la question, la notion clé est bien le terme « *stratégie* », c'est-à-dire l'art de coordonner des actions, de manœuvrer pour atteindre un objectif déterminé. Il s'agissait donc d'aborder les questions d'aménagement tant dans leur dimension matérielle que dans leur dimension décisionnelle (décision publique), avec la charge de controverses qu'elles pouvaient porter.

Le syntagme « *paysage originaux* » n'a que rarement donné lieu à des approfondissements. Les candidats auraient pu éventuellement s'interroger sur l'étendue du sens du terme paysage. Devait-il être compris au sens strict, ou dans sa définition la plus large l'étendue de pays qui s'offre au regard ? Ou bien était-il possible de l'envisager dans une acception plus étendue correspondant à toute forme d'organisation d'un système : paysage économique, paysage organisationnel, etc. ? Cette acception figurée aurait peut-être été intéressante à explorer, mais elle n'a pas été suivie par les candidats. Le dossier incitait plutôt à la forme première : paysage au sens classique de la géographie, en tant que système complexe qui mobilise le regard, construit la matérialité, suscite une action publique ou une

institutionnalisation qui produisent des normes paysagères. Ainsi, la question des stratégies déployées permettait d'envisager la réponse sous la forme d'une appropriation des vents par les sociétés humaines, en envisageant les actions, les décisions collectives, les dispositifs techniques et les jeux d'acteurs ainsi mobilisés. La question incitait ainsi à s'intéresser aux éléments qui contribuaient à façonner les paysages. Cette interrogation pose la réflexion dans le paradigme du paysage produit, transformé, aménagé par les sociétés. Dans la perspective proposée, toute forme paysagère serait le résultat d'une forme d'appropriation, à travers les paysages, des vents, à différentes échelles. Les documents (2c, 2e, 3a) nécessitaient de distinguer d'un côté les stratégies, c'est-à-dire la manière de penser, d'organiser et de coordonner les actions d'aménagement, et de l'autre, les effets paysagers (qui se sont en partie traduits dans les structures agraires ex. : 3a).

La réflexion nécessitait également de s'intéresser aux documents dans lesquels il était question de contrer les actions morphologiques des vents (par réf. à la question 2). Car ces effets morphologiques ont des incidences multiples (doc. 6g, 6f, 6d, 6e, 2^e, 1e) : écologiques (destruction partielle ou totale des arbres et forêts, récupération des tracés littoraux 'naturels'), agronomique (altération des sols par ablation ou dépôt, mutation des techniques culturales), économiques (destructions de conditions de possibilité de réalisation des récoltes), sociales (paupérisation), politiques (mise en place de dispositifs de secours ou de soutien aux crises), pour ne citer que les principales. Ainsi, certains paysages sont le résultat de stratégies variées de réponse aux incidences des phénomènes venteux, récurrents ou exceptionnels. Certaines stratégies ont conduit à des transformations matérielles ou physiques : aménagements pour limiter les effets du vent à l'échelle micro : haies de cyprès perpendiculaires aux axes des vents dans la basse vallée du Rhône (3a, 3b) ; limitation de l'érosion éolienne et des effets de transport de matériaux (régions littorales en Turquie par ex. : 2c). D'autres ont conduit à des interventions de type institutionnel (relatives à une action publique) à des échelles nationales (Etats-Unis du *New-Deal*) avec la mise en place de politiques en faveur de la conservation des sols (6f) ; ces éléments auraient permis d'insister sur la fragilisation des sols, et les techniques de cultures intensives telles que le *Dry Farming* avaient contribué à pulvériser les sols et à les rendre plus sensibles aux vents en période de sécheresse. Peu de candidats ont su mobiliser ces éléments qui expliquent en grande partie la sinistre efficacité des grands mouvements éoliens à détériorer les régions de grande culture des Prairies. En la matière un candidat qui aurait insisté sur les aspects épistémologiques et aurait pu citer D. Worster et ses travaux sur le *Dust Bowl* dans les grandes plaines américaines dans les années 30 (1979), aurait été fortement valorisé. Toutefois, ses travaux importants en histoire environnementale ne semblent pas connus par les étudiants pas plus que les historiens de l'environnement tels que J. McNeill (traduit en français) ou ceux des géographes anglophones ayant publié des travaux et ouvrages sur le rôle des activités humaines sur les transformations de l'environnement (Andrew Goudie). L'absence de connaissances de cette bibliographie n'a pas été pénalisée, mais des connaissances générales dans ce domaine, ainsi qu'en écologie politique, auraient pu être utiles pour les candidats, d'autant plus que ces courants épistémologiques sont au cœur des travaux d'un nombre croissant de géographes.

Les stratégies coupe-vent telles que les haies de cyprès de la basse vallée du Rhône (doc. 3a) ont conduit certains candidats à évoquer les dimensions patrimoniales des paysages agraires hérités (au point de devenir des paysages archétypaux du paysage méditerranéen français). A l'inverse, rares sont les candidats à avoir évoqué les modifications micro-aérogiques et l'amélioration hygrométrique enregistrée à l'échelle des parcelles. Autre dispositif de protection, les « Barrages verts » (doc. 2c et 2e), à une échelle plutôt régionale, ont eu pour effet de transformer certains paysages dans des régions désertiques ou de steppe. Ces types de dispositifs ont déjà été utilisés dans certains pays sahéliens à la fin de la décennie 1980. Ils participent à une action humaine volontariste de restauration écologique, de fixation des dunes ou d'atténuation de la progression du sable déplacé par les vents (un lien pouvait être fait ici avec la question 2).

Une troisième idée pouvait concentrer la réflexion sur l'utilisation des vents (il ne s'agit pas de maîtrise, mais de capture de ses qualités au profit des sociétés afin d'en faire des ressources) contribuant à créer des paysages éphémères ou à redessiner certains paysages ruraux. C'était le cas notamment de l'utilisation de la force des vents dans le cadre de la bonification des terrains correspondant aux anciens marais côtiers en Hollande sous la forme de polder. Au-delà de la maîtrise de l'eau par la maîtrise du vent, les équipements ainsi constitués ont créé des paysages originaux, qui sont devenus des paysages patrimoniaux, archétypaux des Pays-Bas (3c).

L'usage du vent dans le cadre d'aménités environnementales conduisait également à la création de paysages éphémères liés à des événements récréotouristiques (doc 3d : Dieppe : festival du cerf-volant, et autres activités sportives (plaisance). Le vent fonctionnant comme une ressource dans le cadre de la pratique touristique et l'offre d'aménités, une dimension événementielle présente également dans le doc 6b). Toujours fondés sur la capture de l'énergie des vents, les parcs éoliens constituaient l'une des formes contemporaines de paysages productifs. Ils participent d'un système productif élargi où se mêlent décision publique, choix politiques, modalités techniques de capture, suscitant de vifs débats autour des énergies alternatives, avec des équipements et des modalités

d'acceptabilité sociale très inégaux concernant leur 'impact' paysager ou ornithologique (3f). Ces parcs éoliens, sont installés, d'après la photo (doc. 3e), dans un secteur collinéen peu habité (en apparence). L'installation à l'écart des zones les plus densément peuplées permettait d'évoquer des enjeux d'aménagement et les possibles tensions entre les défenseurs d'une forme d'esthétique paysagère sans éoliennes, face à ceux qui la défendent avec les éoliennes.

Le jury attendait un commentaire critique sur le peu de documents faisant état des tensions ou des conflits d'aménagements à propos des paysages, à l'exception de l'utilisation d'un argument naturaliste assez prudent (« *sa grande richesse ornithologique pose question* » 3e). Peut-être aurait-il été judicieux d'évoquer le syndrome NYMBY et de citer l'utilisation des migrations de l'avifaune pour contrer des projets d'aménagements en Europe et en France (cf. les travaux d'Olivier Labussière). Enfin, il était possible de réfléchir aux échelles pertinentes des formes d'appropriation humaines des vents produisant des paysages spécifiques. Il pouvait être intéressant de s'intéresser aux échelles micro-régionales aux temporalités éphémères (3d, 3e), mais également à l'échelle régionale (2c, 3a, 3f). A cela pouvaient être ajoutées l'idéalisation et la patrimonialisation des moulins à vent, par opposition aux critiques contemporaines faites à propos des éoliennes supposant qu'il serait utile de mobiliser des échelles de temps pour analyser l'acceptabilité des éoliennes, en s'appuyant sur la valeur culturelle et paysagère des moulins aux Pays-Bas.

Question 4 : Dans quelle mesure les vents forts représentent-ils un risque majeur pour les sociétés humaines ?

La réponse à cette question a donné lieu à des réponses très inégales, certaines très élaborées car les candidats avaient à l'évidence une bonne connaissance des questions relatives à la thématique « risque et vulnérabilité » des sociétés en général, qu'ils ont pu réinvestir dans la réponse. Il faut dire que les documents permettant de construire la réponse étaient très nombreux (1e, 1g, 2a, 2b, 2d, 2c, 3b, 5a, 5c, 5d, 6a, 6b, 6c, 6d, 6e, 6f, 6g), complémentaires et de nature très variée (scientifiques (géo) : ouvrage : 6g, 5a, 5b, 3b, 2^e, 2d, 2a, 1f ; articles : 6f ; presse générale et spécialisée : 6c (quotidien suisse) 6b, 6a, 5d (AFP) ; rapport : 6e ; organisme d'Etat : 6d (inventaire forestier-ign), 5c, 2b, 1^e ; données web 1f).

Les termes attendus afin de constituer le raisonnement étaient propres à la thématique : aléas, dommages/endommagement, vulnérabilité, enjeux, résilience, et éventuellement précaution méritaient d'être utilisés afin de montrer en un temps limité que le candidat maîtrisait une thématique par ailleurs enseignée dans différents niveaux des cycles secondaires.

D'une manière générale l'absence de définition précise de la notion de « risque majeur » - il suppose un événement ou un aléa de faible fréquence mais de forte gravité au regard des dommages envers les biens et les personnes – pose problèmes dans de nombreuses copies qui parlent du risque en général, plus que des épisodes paroxystiques, qui forment le cœur de la question. Par ailleurs, il aurait sans doute été utile d'insister sur le fait que la force du vent n'est pas le seul élément problématique ou plus exactement qu'elle génère d'autres processus qui accroissent les dommages.

Dans cette partie, l'axe de réflexion pouvait être de savoir comment les vents forts augmentaient les possibilités d'aléas et révélaient la vulnérabilité des sociétés. Il était utile de montrer la variété et l'échelle des phénomènes, allant de la déflation localisée au transport « global » de matériaux, que ceux-ci soient d'origine naturelle (matériaux types sols, sable, etc.) ou d'origine anthropique (tôles), ou encore résultant d'un incendie (scories). Aux échelles régionales et locales, dans le cas des incendies (2d), les vents deviennent un phénomène aggravant en propageant des résidus incandescents, faisant progresser le front du feu tout en augmentant les émissions de particules, de CO et CO₂ (etc.) pouvant avoir des incidences à l'échelle globale.

Cette question supposait d'insister sur l'intensité des phénomènes et l'importance des dommages qui étaient causés. D'ailleurs, l'importance et le type de dommages sert à établir les échelles d'intensité des phénomènes (Echelle de Saffir-Simpson (5b), intensité des cyclones). L'analyse pouvait conduire à l'analyse des catégories normatives utilisées par les pouvoirs publics (1e, 5b, 6a). Certains phénomènes particulièrement intenses servant d'ailleurs à faire évoluer ces mêmes cadres normatifs (doc 5d).

Les documents offraient un éventail varié de phénomènes qui permettaient de montrer que les échelles étaient toutes mobilisées mais que des différenciations très fines pouvaient être identifiées selon les versants des massifs comme dans le cas du foehn (« Ovronnaz, sur la même rive, est en revanche épargnée » (6c) aux effets macro-régionaux (6a, 6d, 6e).

La notion de risque majeur permettait également de dire quelques mots des stratégies d'action multiformes face aux aléas, associés ou générés par les vents forts : atténuation (mitigation), réhabilitation, mutation des systèmes productifs (pour réduire la vulnérabilité de sols). Si l'on peut regretter que le coût des actions d'intervention et de reconstruction ne soit pas développé dans le

dossier, il était tout de même utile d'évoquer, au moins rapidement, les capacités de résilience des sociétés et des milieux consécutivement aux catastrophes qui servaient à nourrir la mémoire de ces dernières tout en capitalisant des connaissances sur les aléas et sur les capacités de gestion des crises par les acteurs publics.

Philippe ALLEE et Stéphane HERITIER

2.3.3 OPTION C : « Aménagement »

Sujet : Les plateformes aéroportuaires et les mutations du transport aérien : quels enjeux pour l'aménagement ?

Cette année, 59 candidats ont choisi l'option C. Cela représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente ; le sujet, plutôt empirique, ayant vraisemblablement plus séduit les candidats. Sept excellentes copies sortent du lot, associant clarté de l'exposé, maîtrise du cadre théorique connaissances précises sur les politiques d'aménagement aéroportuaire et mobilisation à bon escient des documents proposés. La moyenne s'élève à 7,8 (c'est légèrement mieux que les années précédentes), la médiane à 6,5 et les notes s'étendent de 1 à 18. 24 copies sont de piètre qualité (note inférieure à 6) et 12 sont de qualité moyenne (entre 8 et 11).

Globalement, le jury constate, outre des lacunes dans les domaines de l'aménagement au sens large, des défauts récurrents de méthode et de syntaxe (pourtant déjà pointés dans les rapports précédents).

Sur la forme, et comme cela est mentionné chaque année, il y a véritablement un problème de syntaxe. Certes, c'est moins criant que dans les années précédentes mais malgré les erreurs d'étourderie que l'on peut modérément tolérer, la maîtrise du français reste insuffisante et rend parfois totalement inintelligible le propos. C'est le cas de six très mauvaises copies qui cumulent défaut de méthode, lacunes dans les connaissances et surtout une syntaxe déplorable. On ne peut qu'inviter les candidats à être extrêmement rigoureux dans l'orthographe, la grammaire et l'utilisation du vocabulaire.

Mais, c'est sur la méthode de l'analyse des documents que les lacunes restent encore les plus importantes. Rappelons d'abord que l'épreuve sur dossier est un commentaire de documents et non une dissertation : les réponses doivent prendre systématiquement appui sur **l'analyse des documents** et sur leur mise en relation croisée. Rappelons également qu'elles doivent être concises et explicites : il ne s'agit ni de disserte de façon générale à propos du sujet – en l'occurrence, les aéroports – ni encore moins de se contenter de quelques allusions au corpus, mais bien de **construire des réponses argumentées** aux différentes questions en s'appuyant sur des analyses circonstanciées des documents.

Il est certes possible de mobiliser des références et des connaissances extérieures au dossier, mais à condition que celles-ci permettent d'illustrer de façon pertinente un aspect non abordé par le dossier. Bien évidemment, tout ceci n'est possible qu'à la condition que les aspects traités dans le dossier soient, quant à eux, analysés précisément. Rappelons la nécessité de commenter **tous les documents fournis**, sans en laisser quelques-uns de côté par commodité ou faute de temps.

Le dossier documentaire était très dense cette année (près de 20 documents écrits et graphiques) afin de couvrir volontairement toutes les facettes de la thématique du transport aérien et de l'aménagement aéroportuaire. Il était composé de documents variés, tant sur la forme (textes, cartes, tableaux, graphiques) que sur le fond. Tous les documents apportent des éléments tangibles pour répondre aux différentes interrogations qui étaient posées. Le candidat doit alors se demander ce que l'on attend de lui pour chacune d'elle et quel(s) document(s) mobiliser. Cependant, encore trop de candidats se sont attachés à des « détails » et n'ont pas su tirer les idées essentielles du corpus pour construire leur devoir. Comme cela a été signalé maintes fois, notamment dans le rapport de 2014, il faut savoir lire et analyser les documents rapidement, critiquer les sources, mais aussi développer une « stratégie de réponse », avant de passer à la rédaction. On n'insistera jamais assez sur ce point. Trop de candidats sont fortement pénalisés à cause d'un inachèvement du devoir (la dernière question n'ayant pas été traitée par au moins 6 d'entre eux et plus généralement traitée de manière partielle), d'un déséquilibre criant entre les réponses (trop de longueur dans les premières et quasi absence de réflexion sur les dernières), mais aussi en raison de redondances, absence de transition ou usage abusif et impropre de citations.

En revanche, et c'est un point positif par rapport aux années précédentes, une seule copie ne fait quasiment aucune référence au dossier (ou simplement par allusions), préférant convoquer des exemples externes sur des points couverts plus ou moins partiellement par les documents proposés. Cependant, le jury attire toujours l'attention des candidats sur un défaut encore trop fréquent, celui du **hors-sujet** : plus d'un quart des copies ne répondent pas précisément à la question posée, dérivant au fil de la réponse vers des propos très généraux. Par ailleurs beaucoup de candidats ont encore tendance à mélanger les questions et leurs réponses. Celles-ci étant évaluées de manière individuelle, il faut être très rigoureux et apporter des réponses au moment demandé, et non pas dans les questions suivantes ou précédentes.

Enfin, l'exercice du croquis semble encore être le parent pauvre de l'exercice. Dans ce dossier, nous rappelons qu'une ou plusieurs représentations graphiques étaient attendues. Le candidat possédait une grande liberté d'exécution pour choisir le type d'illustration (carte, chorème, schéma, organigramme, graphique..) qui lui semblait le plus adéquat. Cet exercice de synthèse fait également partie de l'évaluation du travail et, à ce titre, doit permettre, à un moment donné dans le devoir, de proposer une construction graphique « simple » et synthétique en appui à la démonstration. Trop de candidat n'en n'ont pas proposé ; lorsqu'ils l'ont fait, cette dernière était généralement trop complexe et a ajouté de la confusion aux propos qu'elle était censée éclairer. Notons que les croquis réalisés à partir des documents proposés dans le corpus sont souvent plus intéressants et davantage valorisés que les croquis préparés à l'avance et « importés » à partir d'autres exemples, même s'ils répondent au sujet.

Ces remarques et critiques qui visent à aider les futurs candidats et les préparateurs ne doivent cependant pas conduire à oublier les qualités de nombreuses copies que le jury a eu plaisir à lire et qui témoignent d'une progressive compréhension des attendus de l'épreuve.

Question 1 - Dans quelle mesure les évolutions des transports aériens contribuent-elles à une hiérarchisation accrue des plateformes ?

Dans le cadre d'une forte augmentation des flux aériens, il fallait se demander en quoi les évolutions du trafic entraînent de fortes disparités spatiales induisant en grande partie une hiérarchie accrue des plateformes.

Avant de répondre à la question, il fallait d'abord définir la notion de « plateforme aéroportuaire », prise comme un point central d'un réseau de transport et une plaque tournante assurant, par sa concentration, un maximum de correspondances. Le dossier documentaire permettait d'abord d'observer une augmentation globale du nombre de passagers permettant, entre autres, d'émettre l'hypothèse d'une possible coexistence de nombreuses plateformes. Le graphique du doc.1a mettait en évidence cette augmentation continue et relativement importante, avec une évolution du nombre de passagers de 20% environ entre 2001 et 2010 en France métropolitaine. Le doc.1b faisait état de quatre aéroports à proximité de Paris et trois non loin de Francfort et Bonn/Cologne. Cette coexistence de nombreux aéroports était également soulignée dans les doc. 3b et 3c, où il était question de voir la présence de nombreux nœuds dans les réseaux aériens cartographiés.

Mais attention, cette coexistence ne signifie pas l'absence de concurrence. Globalement, il fallait montrer que l'augmentation du nombre de passagers n'était pas corrélée à l'augmentation des mouvements. Bien au contraire, la baisse du nombre de mouvements entraînait une concurrence plus importante. Le graphique du document 1a faisait d'ailleurs état de cette baisse estimée à 10% entre 2000 et 2011 et le doc. 2c montrait les stratégies des compagnies à bas coût pour mettre en concurrence les plateformes entre elles. Ainsi, ce document évoquait l'exemple de la mise en concurrence des aéroports de Pau et de Tarbes par la compagnie Ryanair. Pour F. Debruszkas cette concurrence se traduit désormais par des impacts économiques induits par le transport aérien différenciés selon les territoires. Le doc. 2b continuait dans le même sens. Il montrait que l'aéroport de Charleroi en Belgique bénéficie de plus de 3 000 emplois induits par la plateforme aéroportuaire dynamisée par la présence de nombreuses compagnies à bas coût. Toutefois, ces retombées économiques, comme l'indiquait le doc. 1 avec l'exemple des aéroports de Toulouse-Blagnac et Biarritz-Anglet, peuvent fortement varier d'un aéroport à l'autre, ce qui témoigne d'une hiérarchisation accrue des plateformes.

La concurrence entre plateformes, qui explique en partie la hiérarchisation des plateformes aéroportuaires, est également fonction de l'offre et de la demande. Ainsi, le doc. 1b faisait état des six premiers pôles aéroportuaires mondiaux: Londres, New York, Dubaï, Paris, Francfort et Moscou. Ces plateformes semblent dominer la hiérarchie des aéroports du fait de leur rôle central dans la distribution des flux liés à la mondialisation. Ces plateformes sont toute fortement reliées entre elles. Ces plateformes d'importance planétaire se situent dans des villes que l'on peut qualifier de

« mondiales » selon la définition de S. Sassen. Cette hiérarchie des plateformes se vérifiait dans le doc. 1e. Ainsi, les aéroports de Paris pèsent plus de 29 milliards d'euros alors que celui de Toulouse représente seulement 2 062 millions d'euros. Dès lors, dans le doc. 2c apparaissait des plateformes secondaires, comme celle de Toulouse, avec des influences souvent seulement régionales. Toujours dans le document 2c, F. Debruszkas montrait que les compagnies à bas coût s'appuient le plus souvent sur des plateformes secondaires ce qui confirme l'hypothèse de l'influence surtout régionale de celles-ci.

Enfin, le doc. 1b permettait aussi de voir comment la hiérarchie des plateformes se déclinait aux échelles locales. Un croquis montrant, notamment autour de Paris ville « mondiale », la manière dont les flux de passagers et de marchandises s'organisent, était ici le bienvenu. On pouvait par exemple mettre en exergue la hiérarchie des trois plateformes franciliennes : Roissy à 20km de la capitale, principal nœud de convergence des flux mondiaux (450 000 sièges hebdomadaires vers New York), intégré à la ville « monde », Orly, second pôle aéroportuaire aux liaisons spécifiques (outre-mer et bassin méditerranéen), et le Bourget, troisième pôle spécialisé dans l'aviation d'affaires. On pouvait élargir ce croquis avec l'aéroport de Beauvais, secondaire, et spécialisé dans les vols à bas coût.

En conclusion de cette première partie, il fallait donc montrer que la hiérarchisation des plateformes aéroportuaire est maintenue, voire accentuée, par l'évolution du transport aérien. Ce processus s'explique par le rapport entre l'offre et la demande, par la mise en compétition par les compagnies aériennes (notamment dans le cadre des *low cost*), mais aussi par l'importance du trafic, tant en termes de nombre de passagers que par la polarisation d'une partie du trafic aérien autour de grandes destinations mondiales. Dès lors, le dossier documentaire permettait de faire la transition vers la deuxième question, notamment sur l'évolution des pratiques d'aménagement inhérentes aux mutations du secteur aéroportuaire et à la hiérarchisation non plus des plateformes mais des espaces urbains.

Question 2 - Dans quelle mesure la mise en œuvre des modèles économiques du transport aérien (compagnies classiques ou low-cost) fait-elle évoluer la structure de l'aménagement et la hiérarchie urbaine ?

L'objectif de cette question était d'analyser et d'expliquer les stratégies d'aménagement, à différentes échelles, au prisme des mutations des modèles économiques du transport aérien et de la libéralisation du secteur.

Le document 3a permettait d'abord de poser le contexte. En Europe, les vingt dernières années témoignent de profondes mutations des modèles économiques du transport aérien qui se traduisent, entre autres, par une liberté généralisée pour les compagnies communautaires, l'interdiction des aides d'Etat ainsi que l'essor des compagnies à bas coût qui opèrent 19% du trafic entre les pays d'Europe occidentale (cf. doc. 2c). Ces mutations, intenses et rapides (de l'ordre d'une trentaine d'années) ont entraîné des transformations majeures des structures de l'aménagement et de la hiérarchie urbaine, allant jusqu'à bouleverser cette dernière.

Il convenait d'abord de changer d'échelle pour analyser la structure de l'aménagement avec notamment la question de la localisation urbaine des plateformes aéroportuaires, de plus en plus éloignées des villes centres. Le doc. 1b permettait de faire un état du « cycle de vie » des plateformes aéroportuaires en fonction de leur proximité au centre historique. Dès lors, l'essor des transports aériens pose la question de l'aménagement de ces plateformes en fonction de leur intégration dans le tissu urbain.

Ainsi, dans le doc. 1b, JB Frétigny montrait que les vols au départ d'Orly sont limités du fait des nuisances occasionnées pour les riverains. Par ailleurs, il posait la question de l'aménagement d'une desserte des plateformes depuis la ville-centre, notamment celles utilisées par les compagnies à bas coût, souvent éloignées du centre. Dans le cas de Francfort, JB Frétigny montrait que l'aéroport de Bonn-Cologne, bien que distant de 180 km, est dynamique grâce notamment à une desserte par ligne ferroviaire à grande vitesse. Ce problème de la desserte peut d'ailleurs être une piste de réflexion pour les difficultés rencontrées par l'aéroport de Beauvais malgré l'arrivée de Ryanair. En effet, le doc. 2e montrait que le nombre de passager n'augmente pratiquement pas entre 1997 et 2002, malgré l'arrivée de la compagnie à bas coût en 1997.

Dans le même temps, une hiérarchie urbaine semble se dessiner à travers le type de desserte aérienne et la fréquentation des plateformes aéroportuaires. Au sommet de cette hiérarchie, se trouvent les métropoles mondiales caractérisées par la présence d'une grande plateforme aéroportuaire d'envergure internationale. Ainsi, le graphique du document 1d faisait apparaître que les six plus grandes plateformes mondiales sont effectivement situées dans de grandes métropoles. Il était d'ailleurs intéressant de constater ici, l'absence d'une des plus grandes plateformes mondiales en Asie-Pacifique malgré l'importance de cet espace dans la mondialisation. Toutefois, des villes asiatiques, comme Hong Kong ou Tokyo, figurent parmi les destinations les plus importantes en termes de sièges hebdomadaires au départ des six plus grands aéroports mondiaux. Ces

plateformes, qui peuvent être considérées comme des « hubs », c'est-à-dire des équipements qui polarisent les flux à l'échelle mondiale puis les redistribuent à l'échelle régionale, sont néanmoins marquées par une forme de hiérarchie interne. En effet, le graphique du doc. 1d montrait que Londres et New-York ont chacune une liaison pesant le double en nombre de sièges hebdomadaires par rapport au troisième aéroport mondial, Dubaï. Ainsi, la hiérarchie urbaine semble en partie coïncider avec la hiérarchie des plateformes aéroportuaires.

En outre, à partir du graphique du doc. 1c, on pouvait aisément formuler l'hypothèse que les grandes plateformes mondiales sont essentiellement fréquentées par des catégories socio-professionnelles supérieures, puisqu'elles correspondent à plus de 50% des passagers des compagnies classiques qui opèrent souvent à partir de grandes plateformes. Dès lors, la fréquentation de ces plateformes mettrait en évidence l'importance des flux de cadres entre les grandes villes, symboles de l'insertion d'un espace dans la mondialisation.

Les petites et moyennes villes accueillent des vols majoritairement *low cost*, comme le montrait le doc. 2c. Ces villes ne s'inscrivent pas dans les mêmes logiques que celles disposant d'une plateforme mondiale ; F. Debruszkas montrant qu'elles ne sont pas des hubs mais simplement des lieux de départ et d'arrivée. Ainsi, les documents du corpus permettaient de voir le caractère spatialement sélectif de la mondialisation où seules les grandes villes sont des lieux d'échanges à l'échelle mondiale.

Toutefois, il convenait de souligner les hiérarchies internes qui existent entre ces petites et moyennes villes. En effet, le rapport de l'UAF (doc. 1e) montrait, avec les précautions d'usage liées à ce type de source, que les retombées économiques de l'aéroport de Toulouse sur le bassin d'emploi étaient nettement supérieures à celles de Biarritz (28 000 emplois induits contre 5 800). En outre, les graphiques du doc. 2e montraient que Beauvais accueillait nettement plus de passagers que Carcassonne, ce qui fait apparaître des niveaux hiérarchiques à l'intérieur de cette catégorie des petites et moyennes villes.

Ainsi, en conclusion de cette partie, il était opportun de souligner le fait que l'émergence de nouveaux modèles économiques du transport aérien fait évoluer la structure de l'aménagement en introduisant notamment de nouveaux acteurs et de nouvelles logiques de localisation. En revanche, à la lecture du corpus, il fallait aussi souligner que cette évolution des structures d'aménagement ne transforme pas la hiérarchie urbaine dans la mesure où les grandes métropoles restent des pôles majeurs de la mondialisation du fait de la présence d'aéroports internationaux où les destinations ne se limitent pas à l'Europe, contrairement aux petites et moyennes villes.

Question 3 - A partir du corpus, analysez les conséquences des nouveaux modes de gestion et de gouvernance des plateformes aéroportuaires, au regard notamment de la décentralisation et du désengagement de l'Etat.

Parallèlement aux politiques de libéralisation du ciel, le désengagement de l'Etat, couplé au processus de décentralisation, a entraîné l'irruption de nouveaux acteurs dans la gestion des plateformes aéroportuaires. Cette question avait donc pour objectif d'analyser les interactions entre les acteurs publics (Etat, collectivités territoriales) comme entre les acteurs publics et les acteurs privés (ex : compagnies aériennes) et d'en comprendre les effets ; les jeux d'acteurs pouvant se traduire par des synergies et des partenariats (notion de gouvernance), comme par des formes de concurrence, de divergence stratégique ou de rapports de force entre acteurs.

Pour traiter cette question, il s'agissait de bien maîtriser les rouages des systèmes d'acteurs de l'aménagement. Cette question pouvait en effet se révéler discriminante pour les candidats, certains confondant les acteurs entre eux (collectivités territoriales se résumant aux seuls EPCI ou carrément assimilés aux CCI) pendant que d'autres illustraient leur copie de schémas synthétisant ces jeux d'acteurs avec intelligence ou problématisant leur réflexion autour du grand dilemme des politiques d'aménagement entre recherche d'une meilleure compétitivité et préservation de l'équité territoriale. Il convenait aussi d'éviter le jugement de valeur sur le désengagement de l'Etat et la privatisation et ne pas s'en tenir à des généralités sur le processus de libéralisation du transport aérien qui devait être traité lors de la question précédente.

Ainsi, il était possible de montrer, à partir du doc. 4a, que le milieu des années 2000 a été un moment clé dans la gestion des aéroports français en raison d'un double mouvement de décentralisation et de privatisation partielle. En effet, la loi du 13 août 2004 a conduit l'Etat à transférer la gestion de nombreux aéroports à faible trafic aux collectivités territoriales (région, département, intercommunalités et communes). De plus, la loi du 20 avril 2005 a ouvert la voie à une ouverture du capital des sociétés aéroportuaires, avec par exemple la transformation d'Aéroports de Paris en société par actions.

Cependant, le désengagement de l'Etat reste progressif. L'Etat continue en effet d'intervenir dans le cadre des dessertes permettant d'assurer la « continuité du territoire » (doc. 3a). La carte du doc.3b. traitant des Obligations de Service Public faisait d'ailleurs état de nombreuses lignes aériennes

subventionnées en France et dans le reste de l'Europe desservant des espaces périphériques et enclavés. La carte du doc.3c sur les lignes soutenues par la DATAR montrait aussi l'importance de cette structure publique dans le maintien de nombreuses lignes, notamment transversales. Toutefois ces lignes subventionnées ne concernent en définitive qu'une très faible part des sièges offerts.

L'acteur étatique demeure maître du jeu dans la gestion de certaines grandes plateformes (Paris, Amsterdam) quand il n'est pas l'acteur unique de gestion (Dubai). Les principes de gestion des aéroports reflètent ainsi l'organisation des pouvoirs au sein des États (doc. 4b), plus concentrée dans le cas français, plus décentralisée dans les cas d'États fédéraux comme l'Allemagne (participation de la municipalité et du Land de Hesse à la gestion de l'aéroport de Francfort). En France, les principaux aéroports sont donc caractérisés par une gouvernance partagée mais organisée par l'État associant collectivités, chambres consulaires voire entreprises privées. Cela permet ainsi de diversifier les recettes (doc. 2b) et de mutualiser les dépenses dans un contexte de diminution des investissements publics.

En revanche, pour les aéroports à plus faible trafic, l'État laisse souvent la main aux acteurs locaux ; ceci pouvant entraîner une divergence entre ces derniers dans les choix d'aménagement. C'est le cas notamment de l'aéroport de Colmar (doc. 4d) pour lequel la municipalité souhaitait une fermeture à la différence des autres collectivités soutenues par des acteurs privés (chefs d'entreprises). De plus, les aéroports de moins en moins rentables sont menacés de fermeture, comme celui de Dijon-Bourgogne (doc. 4 e) dont le cas illustre les limites d'une gestion purement locale puisque le projet de reprise de l'aéroport par les collectivités a été abandonné à la suite du retrait de l'une d'entre elles, à savoir le Conseil départemental de Côte d'Or. Ainsi, de nombreux aéroports au trafic incertain, fragilisés par la concurrence et par la crise des finances publiques, peuvent se retrouver en situation de dépendance face aux acteurs privés, comme les compagnies *low cost*. Ces dernières peuvent alors se retrouver en position de force, faisant jouer la concurrence pour obtenir des avantages financiers (doc. 2c) ou incitant à la construction de nouvelles infrastructures conformes à leur modèle économique à l'image de l'ouverture du terminal Marseille-Provence 2 (doc.2a).

Question 4 - Quels sont les grands principes d'aménagement des espaces aéroportuaires et leurs enjeux pour les espaces urbains et métropolitains ?

Cette dernière question articulait deux échelles : d'une part, l'échelle des aéroports en visant à synthétiser leurs grands principes d'organisation et d'aménagement et, d'autre part, l'échelle des espaces urbains et métropolitains au sein desquels ils s'inscrivent. Les enjeux principaux concernaient les modalités du lien existant entre l'aéroport et la ville et questionnaient l'émergence d'un modèle voire d'un idéal-type de l'aéroport du XXI^e siècle.

Ainsi, les espaces aéroportuaires sont aménagés selon plusieurs principes. Certains principes obéissent aux logiques **propres au transport aérien**: les pistes sont orientées face aux vents dominants, les terminaux se multiplient et se spécialisent dans un contexte de croissance du trafic (doc. 5a et b). Les aéroports internationaux doivent aussi s'organiser en fonction des contraintes réglementaires liées à leur statut de zone frontalière aboutissant à une organisation de l'espace souvent complexe (doc. 5d). Cette organisation de l'espace révèle également la part grandissante **des activités de commerces et de services** dans un contexte d'une volonté de diversification des recettes. Le schéma d'organisation de l'aéroport de Francfort, réalisé par J.B Frétiigny (doc. 5.c), illustre cette logique car son agencement est fondé sur le principe de la déambulation des passagers (« *Walking through* ») dont le parcours obligé est jalonné par de multiples commerces, détaxés ou non, qui sont autant d'invitations à consommer en attendant de prendre son avion ou sa correspondance au sein de ce hub européen et mondial.

L'aménagement d'une plateforme aéroportuaire est également fondé sur le **principe d'intermodalité**, tel que c'était explicité dans le texte de P. Ageron (**doc. 5c**) c'est-à-dire la capacité d'un lieu à offrir et à connecter plusieurs modes de transport. L'intermodalité articule différentes échelles d'accessibilité à l'image de Francfort (doc. 5a). Une accessibilité de proximité au sein même de l'aire urbaine ou métropolitaine est assurée *via* le métro, les réseaux ferroviaires régionaux, certains tronçons autoroutiers ; mais la connexion à d'autres villes ou métropoles est également réalisée via les réseaux terrestres à grande vitesse (TGV, autoroute). Il était alors possible ici de mobiliser la notion de **synapse** dans la mesure où les aéroports sont des unités spatiales de jonction où ont lieu des contacts, des passages, où convergent et divergent les flux leur conférant une importance stratégique ou économique croissante dans une organisation réticulaire de l'espace.

Ces grands principes d'aménagement permettent de mieux comprendre la place de l'aéroport au sein des espaces urbains et métropolitains.

L'aéroport, loin d'être un non-lieu (Marc Augé) peut aussi être pensé comme **une ville à part entière** selon la figure de l'*aérotropolis* de John Kasarda (doc. 5f). Celle-ci part du principe que ce sont les fonctions aéroportuaires et les différents réseaux de transport intermodaux associés qui organisent l'espace. Les activités présentes sont autant de marqueurs d'urbanité dans la mesure où sont en

coprésence différentes fonctions (résidentielles, économiques, logistiques, culturelles). Ce modèle de l'aérotropolis trouve également sa légitimité dans la course au gigantisme que se livrent certains aéroports tels que celui de Dubaï marqué par la construction de vastes « centres commerciaux, de centres d'affaire, d'espaces culturels [...] de centres sportifs et de pôles multimodaux » (doc. 5e, lignes 8-9).

Dès lors, l'espace aéroportuaire devient un levier clé de l'insertion des villes et des métropoles dans la mondialisation via des stratégies de marketing territorial. C'est en ce sens que l'on peut analyser les stratégies de communication mises en place par les gestionnaires qui n'hésitent pas à s'associer à des compagnies aériennes afin de créer des outils de promotion tel que Promocity conjointement créé par la firme RyanAir et l'aéroport de Charleroi dans la ville belge du même nom (doc. 2d). Toutefois ce dernier document, ainsi que le document 5g, montraient que ces enjeux de marketing territorial peuvent masquer les effets réels sur le développement urbain car il est difficile d'évaluer précisément les impacts économiques de ce type d'aménagement. Enfin, la figure de l'aérotropolis, si elle comporte une part de réel, peut aussi être critiquable (doc. 5 g) dans la mesure où elle participe à une rhétorique visant à assoir le rayonnement international des territoires métropolitains alors qu'il s'agit d'une ville incomplète, de voyageurs et non de citoyens et sans véritable centralité politique.

Pascal CHEVALIER et Didier VYE

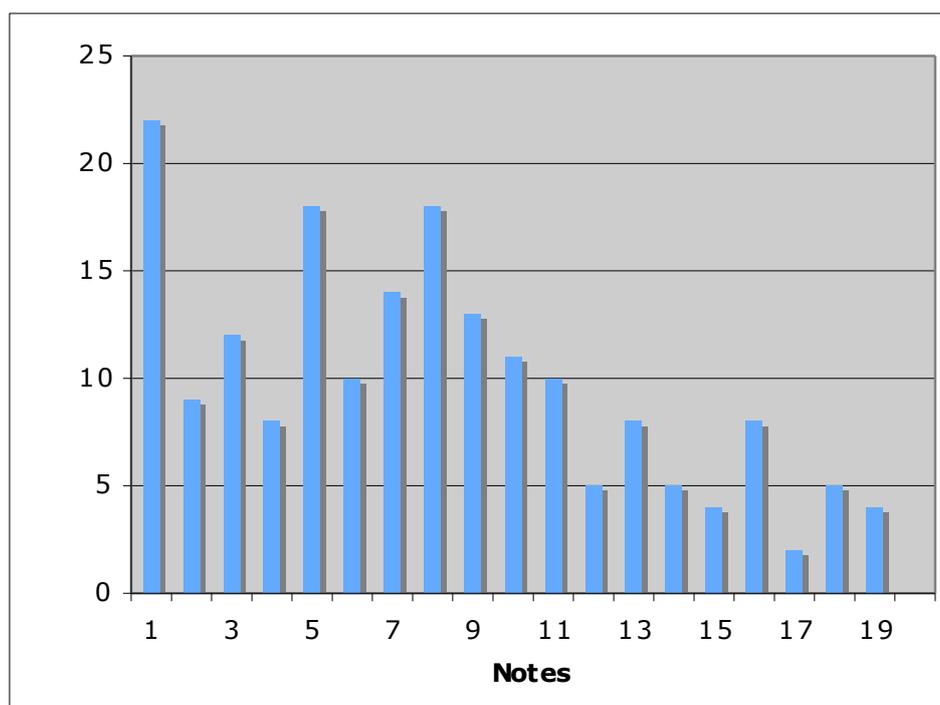
2.4 Composition d'histoire

Durée 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Sujet : La République des imperatores, laboratoire de formation du Principat ?

Centre-quatre-vingt-sept candidats ont composé en histoire. La note moyenne proche de 7 est certes inférieure à celle de l'an passé, qui était supérieure à 7,5, mais les copies ayant obtenu au moins 8, au nombre de 74 en 2015 comme en 2014, sont 93, celles ayant obtenu au moins 10, au nombre de 56 en 2015 et de 62 en 2014, sont de nouveau 62, dont 40 ayant obtenu 12 ou plus (à peine moins qu'en 2014 où elles étaient 43, plus qu'en 2015 où elles étaient 35). Par ailleurs, la moyenne des admissibles est un peu supérieure à 12 (alors qu'elle était en 2015 un peu inférieure à 11,2 et oscillait entre 10 et 11,5 depuis 2008), et au-delà de cette progression ainsi que d'un ensemble de copies tout à fait honorables, la commission Histoire a eu le plaisir de lire de très bonnes copies, comme en témoignent les 23 notées à 15 et plus, dont 9 ayant obtenu plus de 18.



Dans le rapport ci-dessous, qui a pour vocation à aider à la préparation du concours, les candidats auront à cœur de privilégier les remarques de forme plus que de fond : les programmes d'Histoire changeant l'an prochain, cela a conduit à détailler les premières avant de présenter un des plans possibles qui permettaient de répondre au sujet.

Pour ce qui est de la dissertation en général, les remarques des rapports des années antérieures restent évidemment valables, et les futurs candidats sont invités à les consulter. Nous attirons l'attention, une fois de plus, sur l'orthographe, même d'usage : dans certaines copies, on trouve des fautes difficilement pardonnables comme des « statues » pour « statuts », « tribut » pour « tribu » et vice versa, « perpétués » pour « perpétrés », etc. S'y ajoutent, ce qui est sans doute pire, des fautes d'accord, des confusions entre participes passés et passés simples (« est réunit », ou « a entrepris »), entre participe et infinitif (« il a su joué »). La confusion et le mélange entre interrogatives directes et indirectes semblent également se répandre (« nous pouvons nous demander si le principat est-il »). S'y ajoute parfois du jargon, des formulations inadéquates ou des maladroites. Quant à l'usage des majuscules, il est aléatoire : les noms de peuples sont ainsi très souvent maltraités : on trouve les « éduens » et les troupes « Eduennes ». Le jury attire en particulier l'attention sur l'orthographe des termes spécifiques à la question : s'il est judicieux de d'utiliser des termes latins, il convient de bien les écrire : « Aleas jacta es » pour *alea jacta est*, « veni, vedi, vecci » pour *veni, vidi, vici*. Le jury rappelle enfin que le futur est à prohiber : César ne « prendra pas » Rome, car il est mort voici 2060 ans... Les règles de mise en page sont souvent négligées : on ne met pas un « l' » tout seul au bout d'une ligne, on ne coupe pas un mot au milieu d'une syllabe (« rem/ercié »).

Ceci dit, les catastrophes orthographiques totales sont très rares, mais il convient de noter une impression, peut-être subjective, de relâchement de la qualité orthographique par rapport aux années immédiatement précédentes. Les copies dont les notes laissent supposer une admissibilité sont sans surprise celles pour lesquelles le niveau reste honorable. Une relecture attentive des devoirs devrait permettre au candidat d'éliminer des scories, y compris des confusions comme entre Pompée et Pompéi, ou Spartacus et les Spartiates.

Il faut noter que certains candidats, heureusement rares, n'aident pas le correcteur à les comprendre, en produisant des copies à la graphie très difficilement lisible, nécessitant dans un cas une loupe : le candidat doit veiller à mettre toutes les chances de son côté en produisant une copie lisible, aérée, structurée et propre, et aussi en évitant si possible les astérisques de renvoi à des intercalaires. Une copie difficile à lire se trouve automatiquement dévalorisée, qu'on le veuille ou non.

De façon générale, les connaissances sont pour l'essentiel issues des manuels proposés spécifiquement pour la préparation au concours : le jury a trouvé peu d'exemples originaux, le sujet n'incitant pas forcément à se référer à des connaissances personnelles acquises lors de visites de sites ou de musées, mais une meilleure connaissance des sources aurait sans nul doute permis de proposer parfois un angle d'approche plus personnel. Attention néanmoins à ne pas bâtir tout le devoir sur un seul type de sources, sur les monnaies par exemple, fil conducteur d'une copie certes illustrée par des dessins, mais finalement peu nourrie.

Le jury a de plus constaté des problèmes de définition de termes, pourtant encore présents dans le vocabulaire actuel : la différence entre un magistrat élu et un fonctionnaire nommé ne semble pas toujours assimilée. Les institutions romaines et les procédures juridiques semblent mal connues. Le sujet n'impliquait pas de figures imposées artificielles et menant parfois à des tautologies (« un citoyen est un individu, doté de droits et participant à la vie citoyenne ») ou à des confusions et erreurs préjudiciables : un correcteur peut ainsi apprendre qu'*Urbs* est grec et *polis* latin. Les membres de la commission ont aussi trouvé plusieurs anachronismes, témoignage d'une absence de sens historique : « roman national », « chef d'Etat », « Néron fait accuser les Catholiques », « Pompée et César qui ont des avis divergents », comparaisons entre les *imperatores* et Hugues Capet, Napoléon I^{er} et Napoléon III, référence à la Grande Guerre...

Le sujet proposé invite à une réflexion à la fois chronologique et thématique embrassant l'ensemble de la période. Il convient donc de bien choisir les exemples qui illustrent le propos et qui doivent être issus aussi bien de la période républicaine que de celle du Principat. L'analyse des termes du sujet est déterminante pour la mise en forme du plan, mais cela ne signifie pas qu'il faut faire une introduction trop longue (certains sont partis de Romulus pour arriver au conflit USA/Irak de 2003 !) ; par ailleurs, si tout est dit dans l'introduction et la première partie, le plan apparaît comme très déséquilibré...

• L'arc chronologique est bien évidemment le cadre du thème, de 70 av. à 73 apr. ; de fait, la *lex de imperio Vespasiani* par exemple devait être mentionnée. Mais pour certains points, une connaissance des événements antérieurs au programme, comme la dictature syllanienne, pouvait

s'avérer utile pour des comparaisons plus riches. Les vingt années précédant la censure de 70 av. ont été en général abordées dans tous les manuels en introduction, ce qui permettait aux candidats de les connaître.

La *République* est à envisager dans sa période finale, alors que l'aspect oligarchique du régime est accentué, et que les institutions connaissent maints dysfonctionnements dus entre autres à des généraux très ambitieux.

Le *Principat* débute avec la présence au pouvoir d'Octavien-Auguste. Plusieurs dates sont envisageables comme coupure, et présentes dans les divers manuels : 44 av. avec la mort de César, 27 av. avec la remise de ses pouvoirs par Auguste et le partage des provinces, 23 av. avec l'*imperium* modifié, mais aussi 31 av. qui voit Octavien victorieux à Actium et désormais seul au pouvoir. Cette période entre 31 et 23 av. est donc cruciale pour le passage de la République au Principat, mais il est peu réaliste de vouloir dater précisément le basculement, certains phénomènes s'étalant sur plusieurs années. Il convient de rappeler qu'Auguste a toujours signifié qu'il était le restaurateur de la République (cf. les *Res gestae divi Augusti*, son testament politique affiché à Rome devant le mausolée et dans les provinces)... Les candidats ont souvent négligé, voire escamoté, la fin de la période, la guerre civile de 68-69 apr. J.-C. et la prise du pouvoir par Vespasien étant survolées, alors que cette étape est bien la dernière expérience qui met en place un véritable régime impérial.

Il était peu judicieux que la rupture entre République et Principat entraîne la mise en place d'un plan chronologique en deux parties (I. République ; II. Principat) ou en trois (I. République ; II. Auguste ; III. Principat), ce qui risquait de faire passer le candidat à côté du sujet. Cependant, la très grande majorité des copies a proposé un plan chronologique, et cela n'a pas été sanctionné par la commission. Il fallait justifier en introduction et au cours du devoir le choix fait des dates jugées clés, et être bien sûr de sa chronologie. Le risque était cependant que la dernière partie, en raison d'une mauvaise gestion du temps, soit trop réduite, voire indigente.

En revanche, évoquer des événements postérieurs, comme le règne de Trajan, n'a aucun sens pour le sujet, en particulier en introduction. Le jury rappelle aussi que l'on ne doit pas écrire ou dire « -37 », ce qui est un non-sens historique mais « 37 av. J.-C. », « 37 av. » ou « 37 a.C. ».

- Les *imperatores* sont les généraux en chef victorieux, salués et acclamés ainsi par leurs soldats après une victoire particulièrement marquante. Au début de son mandat de promagistrat (mandat du magistrat rempli à Rome durant un an, prolongé dans les provinces une autre année avec l'*imperium militiae* ; il s'agit donc d'un ancien préteur ou d'un ancien consul), le sénateur, souvent en charge d'une province ou d'une mission particulière, dispose du pouvoir militaire lui permettant de commander l'armée, les légions. En cas de victoire et de salutation impériale, il est alors susceptible d'obtenir un triomphe à Rome, si le Sénat l'y autorise. Ce triomphe obtenu et célébré, le titre d'*imperator* ne doit plus être porté, même s'il figure dans les documents épigraphiques honorifiques ou funéraires, et le sénateur rend son *imperium*. Dans plusieurs copies, le jury a noté une confusion entre *imperator* et empereur, terme qui ne peut à l'évidence pas être correct pour la période républicaine. Les victoires de ces *imperatores* nourrissent des ambitions politiques de plus en plus importantes : populaires, enrichis par le butin, soutenus par une armée fidèle, les *imperatores* représentent à la fin de la République un vrai danger pour les institutions républicaines, ce qui est une nouveauté depuis la prise du pouvoir violente de Sylla à deux reprises en 88 av. puis en 82 av. Profitant de leur popularité et de leur statut d' « homme providentiel », de « sauveur » de Rome, ils ont obtenu tout au long de la période finale de la République des honneurs considérables, des pouvoirs supplémentaires, des privilèges nouveaux que les institutions républicaines n'avaient pas prévus.

Or plusieurs de ces innovations sont reprises lors de la mise en place du Principat, et jusqu'à l'arrivée sur le trône de la dynastie flavienne, dynastie qu'il convient de bien nommer dynastie des Flaviens, et non « des Vespasiens », même si Vespasien en est le premier représentant.

Le sujet n'invite donc guère à évoquer la diffusion de la citoyenneté romaine, un des autres thèmes du programme. Or, de trop nombreuses copies ont consacré de longs développements à la « romanisation », à cette diffusion de cette citoyenneté, d'où des hors-sujets. Certains candidats ont ainsi estimé que le thème mettait en valeur des documents comme les Tables claudiennes de Lyon, qu'il convenait d'évoquer absolument : d'où des passages un peu forcés, déconnectés du sujet. Ceux qui, malgré la fatigue de la fin de cette épreuve d'endurance physique qu'est (aussi) l'écrit de l'agrégation, ont su sélectionner leurs connaissances et ne garder que ce qui avait un réel rapport avec le sujet, en l'utilisant dans le sens de ce même sujet, ont été bien évidemment avantagés...

Les dernières décennies de la République apparaissent donc comme un *laboratoire de formation*, tout au moins pour un certain nombre de thèmes. Le point d'interrogation invitait à se demander pour lesquels de ces dossiers les expériences de la période 70-30 av. ont permis de construire le Principat, mais d'envisager aussi celles non reprises par Auguste et ses successeurs, aspect qui n'a finalement été que peu vu par les candidats : toutes les expériences menées n'ont pas abouti à l'époque du Principat, Auguste évitant de renouveler les erreurs ayant coûté la vie à César...

Il est clair que ni Pompée, ni César, ni Cicéron ne pouvaient deviner que ce qu'ils vivaient servirait à Auguste. Certes Cicéron a rédigé un certain nombre de propositions, autour du *princeps* idéal – il pensait à lui-même comme candidat potentiel ! –, mais ce fut l'intelligence d'Auguste et de ses successeurs de voir qu'un pouvoir de nature totalement monarchique ne pourrait être accepté à Rome. Ce fut donc par touches subtiles que des leçons furent tirées des expériences menées.

Nombre de candidats ont du mal à concevoir le caractère illégal ou extra-légal des pouvoirs accordés aux *imperatores* : ainsi Pompée ne devait pas pouvoir être candidat au consulat pour 70 av. J.-C., car la loi ne le lui permettait pas (règlement syllanien), mais sa candidature fut néanmoins acceptée par le Sénat qui la rend possible.

Le sujet invite donc à envisager certaines de ces expériences, en les évoquant de façon thématique, afin de problématiser cette mise en place du Principat. Raconter les faits les uns après les autres n'est pas ce que l'on attend du candidat : cela éloigne du sujet posé. Le jury a trop souvent rencontré des paragraphes entiers de descriptions anecdotiques, très générales, souvent hors sujet (les relations de César puis de Marc Antoine avec Cléopâtre n'ont pas été oubliées !, avec parfois des images sans réalité historique : « la vision de Marc Antoine au bras de Cléopâtre entraînerait la guerre entre Octavien et Marc Antoine »...); on a aussi vu défiler des mini-fiches sur les règnes des princes julio-claudiens, tendant parfois à l'image d'Epinal; cela n'avait aucun rapport avec le sujet. Le récit des événements a souvent abandonné l'analyse pour devenir très et trop allusif chez qui ne sait pas trop de quoi il parle. En fonction de ses lectures et connaissances, le candidat devait avoir à cœur d'analyser, en les mettant en regard, les expériences républicaines et les réalisations du Principat qui ont ainsi bénéficié d'une analyse du passé menée par Auguste et ses successeurs.

Il convient aussi de ne pas oublier de mentionner que le sujet pouvait être traité grâce à des sources antiques : si les biographies des principaux protagonistes, dues à Plutarque ou à Suétone, fournissent des éléments clés pour la carrière des *imperatores* et des empereurs, il ne fallait pas oublier les textes de nature plus juridique, comme les *leges* accordant pouvoirs et honneurs particuliers. Enfin, les sources épigraphiques et numismatiques mentionnant la titulature impériale ne devaient pas être négligées, car elles dressent la liste des pouvoirs détenus par les princes régnants. Mais le choix des auteurs antiques cités devait être judicieux : il semble ainsi curieux de voir mentionner Platon comme défenseur de la République, cet auteur ayant vécu au IV^e s. av. J.-C. !

On pouvait aussi évoquer l'historiographie et la réflexion sur la nature des pouvoirs augustéens depuis Th. Mommsen au XIX^e siècle et jusqu'à J.-L. Ferrary ou F. Hurllet récemment. Mais cet aspect figure peu dans les copies. Et citer les bons auteurs ne signifie pas leur attribuer des formules dont ils ne sont pas à l'origine : les rapports précédents ont évoqué à plusieurs reprises la propension à attribuer à tel ou tel des formulations ayant existé bien avant lui, voire dès les faits. Or ce défaut n'a guère été corrigé, ainsi de nombreuses copies attribuent à Pierre Cosme, la paternité de l'expression « année des quatre empereurs », à partir du titre d'un livre qu'il a récemment publié.

Le jury a noté que de nombreux termes n'étaient pas définis, et leur emploi témoigne de leur non-compréhension par certains candidats. Ainsi la « Guerre sociale » n'est pas un conflit quasi syndical, mais la guerre menée contre Rome par ses alliés, les *socii*. Le passage du Rubicon a souvent été évoqué avec raison, sans que les candidats indiquent l'importance de cette limite entre la province de Cisalpine et l'Italie non provincialisée où les troupes sont interdites depuis Sylla, ni ne définissent le *pomerium*, limite sacrée de Rome où on ne peut entrer en armes à l'époque républicaine.

Quelques remarques complémentaires peuvent être faites sur la compréhension de la période : nombre de candidats semblent manifester un sympathique mais peu réaliste détachement des réalités matérielles, en évoquant certes le prestige attaché aux victoires militaires mais en oubliant leur aspect financier. Être vainqueur signifiait la possibilité, pour des généraux, de rembourser les dettes nées du financement d'une carrière politique, mais aussi de disposer d'un butin partagé avec les soldats, les fidélisant. En parler, comme d'autres candidats l'ont heureusement fait, n'est pas manifester une approbation morale, mais rendre compte d'une réalité.

D'autres propos témoignent d'une vision très idéologique de la conquête romaine et de la gestion de l'empire. Nombre de candidats, sans doute sur la lancée de ce qu'ils ont compris des cours, expliquent que l'accroissement des possessions de Rome ne pouvait qu'impliquer le passage d'une gestion collective au pouvoir d'un seul, c'est-à-dire que plus la réalité est complexe et le territoire vaste, plus le pouvoir doit être centralisé. Certes, la gestion sénatoriale n'était pas exemplaire, comme en témoignent les nombreux procès connus à travers Cicéron. Et certes l'efficacité de l'administration impériale est une réalité, bien que des problèmes se soient aussi posés dans les provinces principalement gérées par le « Sénat et le peuple romain ». Mais en faire une loi générale peut poser problème, surtout dans un concours où, à l'oral, les candidats sont désormais interrogés sur les valeurs de **notre** république.

Le jury n'attendait pas de connaissances encyclopédiques : une bonne connaissance des manuels édités, et parus pour cette année 2015-2016 dès le début de la préparation, permettait de traiter très honorablement le sujet proposé, ce que nombre de candidats ont su faire comme le montrent les notes obtenues. Les qualités essentiellement demandées sont la bonne maîtrise de telles connaissances et la capacité à les organiser pour traiter de façon claire la question précise (et vaste) qui est posée.

Le **plan** ici proposé est un plan thématique, souvent plus difficile à mener mais qui semble mieux répondre au sujet, permettant d'éviter les redites sur telle ou telle définition, et de rester dans une vraie réflexion conceptuelle sur les trois grands piliers du pouvoir impérial sous le Principat. Cependant, mieux valait un plan chronologique maîtrisé qu'un plan thématique déséquilibré. Mais d'autres plans pouvaient être proposés ; si le plan chronologique risquait d'entraîner des répétitions, il pouvait être intéressant s'il était bien mené. Le candidat devait, en construisant sa démonstration, veiller à ne pas laisser d'aspects dans l'ombre, à ne pas créer de répétitions pénibles qui constituent au minimum une perte de temps pour lui, et à mobiliser des exemples illustrant son propos.

I – La victoire militaire, un enjeu politique à l'époque républicaine, un élément constitutif du pouvoir impérial sous le Principat

Il a été choisi de mettre ce dossier en premier car l'*imperium* est au centre de la problématique du thème au concours.

A - Le prestige dû aux victoires : posséder l'*imperium*

Il convenait de définir précisément la nature de l'*imperium*, pouvoir militaire et civil (dimensions qui furent légalement séparées en 52 av. J.-C. par la *lex Pompeia de magistratu*), de le mettre en relation avec les magistratures romaines, préture et consulat (mais aussi la dictature), dont les titulaires sont élus (et non nommés par le Sénat, comme cela a été écrit dans des copies), d'évoquer la *lex curiata de imperio*.

Les règles posées, le candidat pouvait évoquer les entorses à ces règles : Pompée consul en 70 av., en 67 av. et en 66 av., en 57 av. Les exemples étaient nombreux. César pouvait fournir aussi un bon exemple de monopolisation de l'*imperium* renouvelé lors de la conquête de la Gaule et bien entendu après 49 av. J.-C.

B - Les apports dans la carrière politique

La victoire militaire permet de solliciter un triomphe à Rome ; il convenait donc de rappeler le fonctionnement de cette cérémonie dans ses grandes lignes. On peut ainsi évoquer Crassus qui ne reçoit en 70 que l'*ovatio*, et n'a pas droit au triomphe, sa victoire sur Spartacus n'étant pas acquise sur des ennemis extérieurs. Le triomphe est donc un vrai enjeu politique, ce qui apparaît déjà avec Sylla : cf. l'attente de Pompée à son retour d'Orient. La popularité acquise et manifestée lors de la cérémonie triomphale peut être un danger pour la *Res publica*. On peut évoquer le quadruple triomphe de César en 46 av. J.-C.

Octavien valorise donc ses propres triomphes et, ayant conscience que la mise en scène de l'*imperium* dans le cadre de Rome, qui vise à magnifier un commandant en chef, est dangereuse pour son pouvoir, ne permet plus à des généraux de triompher après L. Cornelius Balbus en 19 av. Désormais seul le prince triomphe (Claude sur le Bretagne, Vespasien et Titus sur les Juifs en 71 apr. J.-C.)

On peut évoquer ici l'enrichissement faisant suite aux victoires militaires, avec la fortune amassée par César à son retour de Gaule, qui sert à des distributions et à des constructions dans Rome. C'est un moyen bien mieux vu que le pillage des provinces (cf. Verres) pour refaire sa fortune.

Enfin, il ne faut pas négliger le lien qui s'établit entre le général en chef titulaire de l'*imperium* et les soldats. Depuis le début du I^{er} siècle av. J.-C., l'armée est de moins en moins une armée de conscription et de plus en plus une armée de volontaires. Or, les campagnes sont souvent longues et les commandants en chef disposent le plus souvent de mandats de longue durée leur permettant de commander leurs troupes durant plusieurs années (cf. César en Gaule, Pompée en Orient).

C - L'utilisation par Auguste et les princes

Octavien-Auguste va utiliser ce pouvoir d'essence républicaine pour en faire l'un des fondements du régime du Principat. On pouvait rappeler les étapes de l'acquisition de l'*imperium* par Octavien, dès 43 av. J.-C. et l'obtention du titre d'*imperator*. Comme consul jusqu'en 23 av., puis avec un *imperium maius*, comme responsable des provinces impériales, Auguste dispose d'un *imperium viager*. Cette base juridique détermine la nature du pouvoir, devenu légitime.

Auguste est le commandant en chef de l'armée grâce à l'*imperium*, il a le droit de paix et de guerre, et est le chef de la diplomatie. Cette mainmise sur le pouvoir militaire est bien visible dans la mise en place de la titulature impériale, cette liste de titres, charges et fonctions qui permet de dater la carrière de chaque prince. L'*imperium* devient un élément personnel et le prénom du prince, sous la forme *imperator*, est placé en début de titulature. A l'époque du Principat, il participe à la mystique impériale, l'empereur étant un éternel vainqueur. Il faut noter que tous les Julio-claudiens ne vont pas utiliser *imperator* dans leur titulature. Mais à partir des Flaviens, son emploi est régulier, et fait partie des *tria nomina* officiels : *Imperator Caesar Augustus*. L'*imperium* est présent une seconde fois dans la titulature impériale via les salutations impériales : celles-ci sanctionnent une victoire et sont en principe octroyées par les soldats : la 1^{ère} salutation impériale est obtenue le jour de l'avènement. Elles sont plus ou moins nombreuses selon les princes. Enfin, on trouve dans la titulature, à partir de Claude, des titres de victoire qui indiquent les champs d'action de la *uirtus* du prince.

La possession de l'*imperium* représente cependant un danger pour le prince, lorsque qu'il est entre les mains d'hommes ambitieux, rivaux affirmés. On se réfère ici par exemple à la révolte de Vindex en 68 apr. J.-C., ou à l'arrivée de Vespasien au pouvoir.

L'utilisation du pouvoir militaire dans un but personnel, bien visible lorsqu'on analyse la carrière de certains grands personnages de la fin de la République, a permis à Auguste de s'appuyer sur des expériences réussies. Il est clair que les mandats exceptionnels de Pompée par exemple ont en quelque sorte légitimé le premier *imperium* d'Octavien en 43 av. En évitant de refaire les erreurs de César, en avançant pas à pas, en ayant l'intelligence de se faire remettre ce pouvoir, ainsi que les autres, par le Sénat, Auguste a rendu légitime ce fondement du Principat. Mais fortement lié à l'armée, donnant à son possesseur une certaine forme de légitimité, il peut devenir un danger lors des guerres civiles pour un prince menacé par des rivaux.

II - Des pratiques particulières des institutions par les *imperatores*

Il s'agit ici de voir si les institutions et pratiques républicaines ont pu être manipulées à la fin de la République, ce qui aurait permis l'éclosion plus facile du Principat. C'est en particulier le cas pour certaines magistratures républicaines, qui dans un usage extraordinaire ont pu être un modèle de réflexion pour Auguste.

A - Des magistratures remplies en dehors du cadre républicain

Après un rapide rappel du *cursus honorum* fixé par Sylla, il convenait de rappeler que ce cadre, très tôt fixé, garantie du maintien de la République, a régulièrement subi des attaques, le plus souvent dues au Sénat lui-même qui, pour « sauver » Rome, a recours à des hommes providentiels, leur accordant des pouvoirs extraordinaires. Pompée fournit là encore de très bons exemples, tout comme Crassus en 70 av.

Exercer le consulat reste une étape importante de la carrière sénatoriale. Beaucoup souhaitent être ainsi élus à la magistrature supérieure, et certains, n'y parvenant pas, vont utiliser la force contre l'Etat. C'est le cas de Catilina (108-62 av.). L'exercice du consulat connaît un nouveau dysfonctionnement en 52 av, lors du consulat unique de Pompée. On comprend les réactions de César qui souhaite être candidat au consulat à son retour de Gaule. Les discussions autour d'une candidature *in absentia* et l'échec des aspirations de César le conduisent à franchir le Rubicon. Les dysfonctionnements liés au consulat ne sont pas les seuls à donner ensuite des idées à Auguste. Si un certain nombre de points évoqués pour Pompée furent repris dans le cadre du Principat, comme le cumul des deux *imperium*, le respect de l'octroi de ce pouvoir par le sénat, ou encore la durée des mandats dépassant un an, il faut aussi signaler que certaines expériences de la fin de la République n'ont pas connu la même postérité.

L'usage particulier de la dictature au cours de la période est à noter. L'expérience syllanienne déjà évoquée plus haut a laissé de très mauvais souvenirs. C'est sans doute pour cela que Pompée refuse de remplir cette magistrature en 52 av. César, lui, n'hésite pas à se faire nommer dictateur à plusieurs reprises. Il est clair que cette mainmise de l'*imperator* sur cette magistrature, en principe d'une durée de 6 mois et activée dans des cas exceptionnels pour des hommes jugés capables de défendre la *Res publica*, en modifie profondément le sens, dans une direction très monarchique. Auguste va-t-il la réactiver lorsqu'il est seul au pouvoir ? Les souvenirs des dictateurs précédents, Sylla et César, ont laissé l'image d'hommes aspirant à un pouvoir de nature monarchique. Auguste, comme avant lui Pompée, a bien compris qu'il ne pouvait pas donner cette image : son souci de toujours rappeler qu'il est le restaurateur de la République transparait dans son souhait de ne pas être nommé dictateur en 22 av. Cette décision augustéenne s'inscrit dans le refus d'un certain nombre de magistratures ou de responsabilités qui, dans son esprit, devaient trop se rapprocher de façon trop manifeste de l'expérience césarienne. Il préfère sans doute alors s'inspirer de celle de Pompée.

Quant à la censure, elle n'apparaît pas comme la magistrature à occuper pour les *imperatores* ambitieux. C'est la magistrature la plus importante, au sommet du *cursus honorum* ; il convenait de la définir. Globalement, entre 70 et 30 av., les censeurs, même s'ils sont connus, n'ont pas fait grande

impression. Il s'agit souvent de personnages certes importants mais moins charismatiques que Pompée ou César. Cependant, leur travail est indispensable car il faut inscrire les nouveaux citoyens romains sur les listes, et surtout revoir la liste de sénateurs, qui après les guerres civiles, a connu beaucoup de modifications. Il n'est donc guère étonnant qu'Auguste pratique l'exercice de façon intermittente pour avoir une estimation de la population de son empire. Claude est censeur en 47/48 (Tables claudiennes).

Les magistratures républicaines et surtout les dysfonctionnements concernant leur usage dans les dernières décennies de la République ont inspiré le prince Auguste. S'il s'est méfié de la dictature, jugée sans doute trop monarchique, il a utilisé le consulat, la censure, magistratures républicaines. Le consulat fut rempli plusieurs années de suite, puis occasionnellement par exemple lors de la présentation de ses petits-fils.

B - Les alliances

Dans le cadre de la République oligarchique qui gère Rome depuis le milieu du II^e av. environ, plusieurs types de relations sont noués entre les hommes au pouvoir.

Il y a tout d'abord les alliances matrimoniales qui existent entre les grandes familles de la *nobilitas*, ce groupe social comprenant patriciens et plébéiens dont un ancêtre a été consul. Les filles sont ainsi mariées en fonction des besoins politiques, à des membres d'autres grandes familles ou à de jeunes gens plein d'ambition. On peut prendre l'exemple de Pompée épousant la fille de César, ou de Marc Antoine épousant la sœur d'Octavien. Cette politique matrimoniale est reprise par Auguste pour lui, pour sa fille Livia mariée 3 fois, et pour les autres femmes de la famille, comme Agrippine l'Aînée épouse de Germanicus.

Il convient de ne pas oublier les relations dites de clientèle nouées entre un homme libre et un personnage plus puissant qui lui accorde une protection et une aide en échange de services ; il s'agit en particulier d'aider la carrière du client. La clientèle à Rome, en Italie et dans les provinces met en jeu la loyauté contre une protection surtout juridique. César utilisa en particulier les descendants des clients de Marius, son oncle par alliance.

Les amis sont aussi précieux. L'*amicitia* est un lien politique sérieux, qui permet d'aider lors des élections et d'apporter des secours judiciaires. Le lien est aussi transmis de père en fils. Les cercles amis nouent des intrigues politiques que Cicéron évoque dans son manuel du parfait candidat.

Mais parfois, ces alliances débouchent sur de vraies crises politiques, comme lors de la conjuration de Catilina en 63 av. Un serment unit toute la diversité rassemblée autour de ce personnage. Les « partis » romains y voient la possibilité d'intervenir. Les *populares* agissent par les tribuns de la plèbe. Ce sont des opportunistes car ils appartiennent à l'ordre sénatorial mais ayant échoué à un moment donné, ils se servent du peuple.

Un deuxième exemple d'alliance peut être évoqué : il s'agit de l'alliance entre Pompée, Crassus et César, que l'on appelle improprement le premier triumvirat (il n'est pas constitué de César, Lépide et Marc Antoine, comme on a pu le lire dans certaines copies). Le jury n'emploie pas ici le terme de « triumvirat » utilisé aussi pour l'accord entre Octavien, Marc Antoine et Lépide, avec le titre officiel de triumvir, ce qui n'est pas le cas entre Crassus, Pompée et César : il s'agit alors d'une alliance privée, et secrète jusqu'à l'élection au consulat. Si des alliances politiques ont déjà eu lieu à Rome, pour favoriser l'élection de tel ou tel, aucune n'a l'ampleur de cet accord, qui vise en priorité la satisfaction des demandes et des ambitions de trois hommes, et non pas le respect de la République. C'est de fait une « dictature » clandestine qui est instaurée, rien ne peut leur résister : la liberté romaine vient de perdre beaucoup sans que personne ne s'en rende alors compte.

Si toutes les alliances plus ou moins secrètes ne peuvent nous être connues, il est clair que l'une ne peut que l'être car elle a été légalisée : il s'agit de l'entente entre Marc Antoine, Octavien et Lépide en 43 av., ce que l'on appelle le second triumvirat, mais qui légalement est le seul triumvirat car ayant donné naissance à une magistrature, une loi l'instituant : la *lex Titia rei publicae constituendae causa*, votée le 27 novembre 43 av. J.-C. Il s'agit officiellement de suspendre le fonctionnement normal de la République de façon temporaire.

Le triumvirat est une expérience qui aurait pu avoir des suites, et fournir le cadre d'un renouveau de la République. Il n'en est rien : en effet, un régime à trois têtes apparaît vite comme peu viable. De fait, si l'un des membres du trio vient à être mis sur la touche ou à disparaître, l'ambition de chacun des protagonistes restants est telle que le système ne peut plus fonctionner. C'est bien vers un régime de type monarchique que l'on s'achemine, après ce second échec d'une alliance à trois.

C - La concentration des pouvoirs

Pompée est le premier à concentrer entre ses mains diverses responsabilités en dehors du cursus normal ; c'est flagrant à partir du départ de César en Gaule, avec la *cura annonae* confiée en 57 av.

César, dès avant le début de la guerre civile, tient entre ses mains des pouvoirs importants : il est depuis 63 av. le grand pontife, chef de la religion romaine, et se veut irréprouvable dans ce rôle.

Mais c'est surtout après sa prise de pouvoir qu'il concentre entre ses mains des pouvoirs nombreux. Il y a là beaucoup de choses qu'Octavien-Auguste réutilise peu après pour renforcer son pouvoir.

Octavien a bien compris qu'il devait garder une apparence républicaine au régime qu'il met en place. Cela signifie ne pas créer de nouvelles magistratures, mais utiliser de façon intelligente ce qui existe et en particulier le cumul des pouvoirs, et non des magistratures. C'est progressivement qu'il acquiert certains de ces pouvoirs. La régularisation de 27 av. est un des moments-clé du régime. C'est de fait la nécessité de régulariser la situation, d'obtenir la légitimation de son pouvoir en dehors d'un contexte de crise, qui le conduit à prendre cette décision. Il fait preuve d'une grande habileté politique.

Le Sénat unanime le prie de garder la direction des affaires. Son influence est trop grande pour que son effacement complet soit possible. Il est au dessus des hommes. Mais il faut trouver le moyen d'exprimer cette situation exceptionnelle ; c'est de fait un régime nouveau, mais toujours dans le cadre républicain aux yeux des contemporains, qui est inauguré. Auguste a obtenu ses pouvoirs du Sénat de façon légale, en dehors de toute crise. Sa légitimité est assurée. La réforme de 23 av. est aussi importante que celle de 27 av : Auguste renonce au consulat, et le Sénat confirme ses pouvoirs, dont la puissance tribunicienne à vie, renouvelée chaque année, ce qui permet par ailleurs de dater les documents du règne.

Le cumul *Imperium* + puissance tribunicienne, élément démocratique, lui donne une souveraineté incontestée, mais le cumul est soigneusement passé sous silence, en particulier dans les *RGDA*, où les pouvoirs ne sont pas mentionnés côte à côte. Là encore, l'habileté d'Auguste est grande car il combine deux pouvoirs jusque-là antinomiques, le pouvoir militaire et l'aide apportée au peuple. Son *auctoritas* est une notion qui appartient au droit public et privé, et qui résulte du prestige du chef, cela lui vaut la prééminence. Ce n'est pas exactement constitutionnel mais c'est surtout moral : voici le début du régime personnalisé.

L'étape ultime de cette concentration des pouvoirs est la *lex de imperio Vespasiani*. Vespasien ne peut se revendiquer du « sang d'Auguste », car il ne fait pas partie de la dynastie julio-claudienne. C'est donc par d'autres moyens qu'il doit légitimer son pouvoir. Il était impossible de revenir à une république, ce n'était plus d'actualité. Instaurer une vraie monarchie avec un roi aurait été très maladroit. Adopter et adapter le régime du Principat est bien plus réaliste. En principe, les pouvoirs étaient donnés par le Sénat (27 av. pour Auguste) dans le cadre de l'investiture impériale. Avec les successeurs du premier *princeps*, et les assassinats, c'est le rôle de l'armée et des prétoriens qui prennent la première place. Dans la chronologie des premiers mois de Vespasien, on trouve toutes les étapes symboliques mais révélatrices de la conception du pouvoir impérial : l'empereur n'est pas de droit divin et n'est pas une incarnation de l'Etat, il détient ses pouvoirs (juridiquement distincts les uns des autres) par la volonté du Sénat et du peuple. Il dispose donc de compétences spéciales en plus de l'*imperium* et de la puissance tribunicienne, qui sont réunis depuis l'avènement de Tibère, car pour Auguste l'acquisition en fut progressive. Dans la *lex de imperio Vespasiani*, l'évocation des précédents, Auguste, Tibère et Claude, se justifie par le fait que ce sont de « bons » princes non condamnés par le Sénat : Vespasien se montre ainsi l'héritier des bons julio-claudiens. Mais il y a aussi du nouveau quand il n'y a pas la mention de précédent.

Les pratiques particulières des dernières années de la République, dues en grande partie aux *imperatores* qui prennent des libertés avec le fonctionnement normal des institutions (dictature à vie, consulat unique, alliances politiques, concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul...) ont servi d'exemples à Auguste. Ses successeurs ont accentué certains aspects, permettant au Principat de devenir un régime solide, qui a survécu à la crise néronienne. Vespasien, en devenant empereur, témoigne de la solidité du régime. Mais ce régime est aussi bâti sur des distinctions particulières, qui n'étaient pas constitutives de la République, mais qui, utilisées par certains *imperatores*, ont contribué à construire le Principat.

III - Des distinctions particulières données aux *imperatores*

Il s'agit ici de voir des tendances qui ont émergé au cours du I^{er} siècle av. J.-C., et ont été utilisées dans un sens très personnel par les hommes forts.

A - Le protecteur du peuple

La « belle République » du II^e siècle av. est une république oligarchique : le Sénat est très peu ouvert, les hommes nouveaux sont rarissimes (Marius, Cicéron), et les sénateurs font tout pour préserver leurs pouvoirs, faisant leur possible pour bloquer toute tentative de réforme. Ils sont aussi largement opposés à la diffusion de la citoyenneté romaine, qui en augmentant le nombre de citoyens peut renverser certains équilibres lors des élections à Rome. Très largement conservateurs, les sénateurs *optimates* s'opposent aux *populares*. Le parti des *populares* est, selon Cicéron, celui de « ceux qui dans leurs actes et dans leurs paroles voulaient être agréables à la masse ». Il convenait d'évoquer les tribuns de la plèbe, leurs fonctions et leur rôle politique de quasi tribuns, comme dans le cas de Clodius.

La protection du peuple est marquée par un titre particulier, celui de *pater patriae*, « père de la patrie », que Cicéron obtint en 62 av. après la conjuration de Catilina (il est le second après un consul du IV^e s. av.). Le titre est rarement donné mais, de ce fait, son emploi est particulièrement significatif car il renvoie à Romulus, fondateur de Rome. Le titre fut ensuite conféré à César pour avoir mis fin à la guerre civile. En 2 av., Auguste l'obtient. Après des Julio-claudiens, Vespasien l'accepte en 70 apr. C'est en effet sur proposition du Sénat que le titre est conféré.

César, chef des *populares*, a durant toute sa carrière été très attentif aux besoins du peuple, qu'il a veillé à satisfaire. Octavien a bien compris l'importance du soutien populaire. Son trait de génie sans doute est de l'obtenir dans le cadre d'un rapport personnel concrétisé par le serment de 32 av.. Avant de partir combattre Cléopâtre en Orient, Octavien demande à la population mâle adulte des Gaules, des Hispanies et de l'Italie de prêter serment non à l'Etat mais à sa propre personne. Le lien créé donne obligation à Octavien de protéger les populations. Son second trait de génie est d'utiliser la puissance tribunicienne, le pouvoir des tribuns de la plèbe, les protecteurs du peuple, sans être lui-même tribun de la plèbe, ce qui lui permet d'être au-dessus d'eux. La puissance tribunicienne est la seconde base du pouvoir augustéen. Elle est l'élément démocratique du pouvoir car venant du tribun de la plèbe.

Le prince est aussi un évergète, comme le furent certains *imperatores* : distributions lors des triomphes, construction de bâtiments à usage public (Pompée et son complexe qui propose un musée aux Romains, le forum de César, les basiliques sur le forum).

Le lien personnel qui se tisse avec le peuple est un élément qui apparaît au cours du I^{er} siècle de notre ère grâce à l'attitude de certains *imperatores*. Octavien-Auguste l'a quasiment institutionnalisé par le biais du serment.

B - Se rapprocher des dieux

C'est sans doute l'élément le plus nouveau et le plus significatif du I^{er} s. av. : c'est à Sylla que l'on doit la première expérience, avec son surnom de *Felix*.

César est *pontifex maximus*, chef de la religion romaine, depuis 63 av. J.-C. Ce pouvoir sacré lui permet d'être l'interprète de la loi sacrée et le prêtre suprême de toutes les divinités. Il prend très au sérieux ses responsabilités. Octavien-Auguste restaure la religion traditionnelle romaine, en restaurant les temples romains, les prêtrises, les collèges, les jeux traditionnels... La religion est en effet l'élément principal de l'ordre nouveau qu'il voulait établir. Auguste est le sauveur de la religion traditionnelle. Il possède une sensibilité religieuse qui ne l'empêche pas d'avoir un grand sens pratique lui permettant d'exploiter le sacré à des fins politiques. Cela fait partie de l'héritage spirituel de César : Auguste de fait a tiré un parti religieux des événements, comme en 44 av. lors de la mort de César.

C - Le rôle de la filiation vénusienne pour César : vers la divinisation et le culte impérial

César va plus loin dans la faveur des dieux : il dit descendre de Vénus, protectrice de Rome. Octavien, héritier à titre privé de César qui l'adopte par voie testamentaire, utilise parfaitement le dispositif mis en place par son grand-oncle : il veille à la divinisation de César, qui, devenu *Divus Iulius*, fait de lui le fils d'un quasi dieu. Octavien dispose de nombreux atouts. Sans César, le culte impérial n'aurait pu être établi ; ce que César a entrepris, Auguste le continue.

Le culte impérial romain possède une organisation originale : en effet, le prince n'est ni un vicaire du dieu comme en Orient, ni un dieu comme en Egypte, et il n'est pas divinisé à titre individuel comme en Grèce. Mais, être humain vivant, il possède un charisme spécial. Il est candidat à l'apothéose et son règne est l'examen de ses capacités. Auguste n'encourage que le culte de l'*Augustus*, culte du souverain en fonction, lié à *Dea Roma*. Le culte a donc été possible car il est issu de la spontanéité et de l'enthousiasme des populations, d'où une certaine diversité dans les premiers temps.

Si Tibère n'a pas voulu pour lui des honneurs similaires à ceux d'Auguste de son vivant, il a fait en sorte que le culte de ce dernier se développe.

Ainsi, le pouvoir militaire des *imperatores*, bien que repris par les Princes, n'est plus le seul ressort de leur légitimité.

Conclusion

Dans la construction du Principat, dont la plus grande partie revient à Auguste, il apparaît clairement que les manifestations de l'ambition personnelle des *imperatores* ont permis de tester diverses solutions destinées à sauver la République... à leur profit : cumul des pouvoirs, utilisation de la dictature, mise en avant de l'*imperium*, création d'un nouveau cadre, le triumvirat... Toutes n'ont pas donné les résultats escomptés, ou tout au moins pas de façon immédiate. Mais ces expériences ont permis à Auguste d'éviter les faux pas, et d'utiliser les moyens les plus appréciés par le peuple pour construire le Principat, régime dont la nature est donc compliquée à établir. Pour Th. Mommsen

au XIX^e siècle, Auguste est un magistrat républicain partageant avec le Sénat l'administration de l'empire : il serait le premier magistrat de Rome dans une dyarchie. Mais des travaux plus récents montrent en fait l'originalité traduite par une connaissance et un respect des traditions républicaines. Mais s'il se dit « restaurateur de la République », en fait, il la bouleverse : quelle place reste-t-il pour les institutions républicaines ?

Bien entendu, le programme change pour la session 2017, et le plan présenté ici illustre et détaille une démarche qui parlera, sans doute, avant tout aux candidats qui se sont déjà confrontés aux questions de 2016 mais seront amenés à préparer de nouveau le concours. Il n'en reste pas moins que cet exemple peut être utile à tous les futurs candidats, de façon générale (et aux candidats à l'agrégation interne où la question est au programme des sessions 2017 et 2018), et que les conseils et critiques sont là pour les aider à s'améliorer durant leur préparation, pour guider leurs efforts dans la mesure du possible, et pour les encourager : en effet, s'il faut de nouveau leur conseiller de se reporter aussi aux remarques contenues dans les rapports des années antérieures, il faut aussi redire que l'exercice n'est en aucun cas hors de portée, ce dont témoignent les bonnes et très bonnes copies que les membres de la commission Histoire ont pu lire.

Vivien BARRIERE, Jean-Yves FRETIGNE, Sabine LEFEBVRE, Manuel ROYO, Éric VIAL

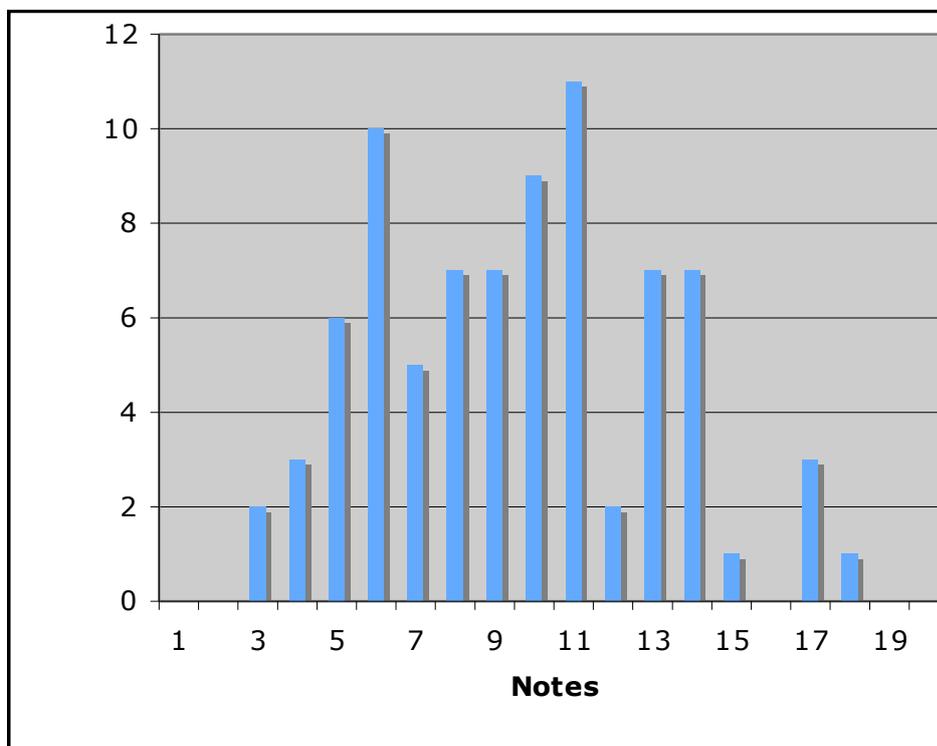
3. Epreuves orales d'admission

3.1 Commentaire de documents géographiques

Comme les années précédentes, l'épreuve de commentaire de documents géographiques de la session 2016 consistait en un exposé de 30 minutes, consacré au commentaire du dossier documentaire, suivi d'un entretien de 25 minutes avec les membres de la commission. Le dossier documentaire sur les questions au programme, éventuellement croisées (La France - mutations des systèmes productifs ; géographie des mers et des océans ; représenter l'espace ; l'Union indienne) était composé généralement de 6 à 13 documents de tous types, le nombre variant en fonction de leur niveau de complexité. Lors de l'entretien, un temps de 5 minutes était consacré à des questions à caractère didactique et pédagogique, et 20 minutes environ à l'entretien de fond sur l'exposé du candidat et le programme.

Le jury a eu plaisir à entendre, comme les années précédentes, de très bons exposés (un exposé a obtenu la note de 18/20 et trois la note de 17/20), ce qui témoigne à la fois de l'efficacité des préparations et du travail des candidats. La moyenne de l'épreuve a été d'un bon niveau (9.52/20). Globalement, la forme de l'exercice, notamment dans la mobilisation de tous les documents du dossier, a été respectée et les présentations numériques ont été de qualité. Très peu de problèmes de gestion globale du temps ont été relevés : seul un candidat n'a pas tenu le temps imparti, avec un contenu de l'exposé par ailleurs faible. Le rappel récurrent de la problématique et du plan tout au long de l'exposé (très apprécié par les membres du jury) a permis aux candidats de ne pas s'éloigner de leur fil conducteur ni de ne pas se perdre dans des propos trop généraux. Le jury a noté également une nette amélioration de la qualité des croquis. Ils sont plus démonstratifs que les années précédentes et ne se contentent plus de reproduire à l'identique des cartes contenues dans le dossier. Si ceux-ci ne sont pas obligatoires, ils ont souvent permis aux candidats de synthétiser efficacement leur propos en exprimant, de façon pertinente, une interprétation/explication géographique de la réalité à analyser.

Néanmoins, on observe encore un trop grand nombre de candidats qui semblent peu informés des exigences de l'exercice demandé et insuffisamment formés au raisonnement et à la culture géographique (11 exposés ont obtenu une note égale ou inférieure à 05/20). Ces derniers n'ont approché le programme que de manière superficielle et ont commis d'importantes erreurs de lecture et de définition des termes du sujet, voire ne les ont pas définis. Aussi souhaitons-nous rappeler quelques conseils déjà donnés dans les rapports précédents.



L'introduction constitue un temps fort de l'exposé, permettant au candidat de bien expliciter le sujet en définissant précisément certains termes conceptuels ou techniques majeurs du dossier et de développer un questionnement aboutissant à une problématique. Celle-ci ne peut pas se résumer à une série de questions. Elle doit être claire et concise et faire émerger un ou des fils directeurs du dossier documentaire. Définir une problématique ne se limite pas à un simple exercice formel qui consisterait uniquement à restituer des définitions de notions tirées des dictionnaires. Ces dernières doivent être, d'une part, replacées dans les grands débats épistémologiques qui traversent la discipline géographique, et, d'autre part, remobilisées sciemment tout au long de l'exposé. La présentation des documents (qui doit être très brève et concise) vise précisément à mettre en évidence ces questions et enjeux. Le classement des documents dans un tableau « synthétique » selon la nature des sources n'est pas forcément opportun ; en revanche, les regrouper par les problématiques abordées a souvent été très productif. De même, présenter de manière détaillée et non structurée un à un les documents a fait perdre un temps considérable à quelques candidats. On note encore, dans un trop grand nombre d'exposés, des introductions de plus de 8 minutes et donc des parties très déséquilibrées qui associent une première partie très longue et une troisième à peine ébauchée.

La gestion du temps concerne également le moment de la préparation. On ne peut que conseiller aux candidats de se limiter aux documents proposés dans le dossier et d'éviter, autant que possible, de recourir à des cartes supplémentaires, excepté dans le cas d'un apport diachronique pertinent mis en valeur dans l'exposé. En effet, les dossiers sont bien fournis en documents riches. Le jury veille à ce que ceux-ci soient relativement englobants et assez complets sur une question, tout en opérant des choix afin de circonscrire, d'orienter et de limiter le sujet dans l'intérêt du candidat : il n'y a donc pas de piège dans les dossiers conçus par le jury.

Il faut encore rappeler que le plan en trois parties n'est pas une obligation à l'agrégation de géographie, et qu'il n'est pas toujours pertinent. Nous avons encore relevé cette année de bonnes prestations reposant sur des plans en deux parties. Le jury tient également à redire que la présentation paraphrastique du dossier documentaire est inutile et même contreproductive.

D'un point de vue formel, certains défauts récurrents pénalisent encore trop fortement quelques candidats qui traitent le commentaire de document comme une leçon – les documents n'étant que vaguement signalés, à l'appui d'un discours relativement général. Ce défaut, observé partiellement dans quelques exposés, est rédhibitoire lorsque tout l'exposé devient un discours ignorant les documents, même s'il est nourri d'un savoir et d'une culture géographique précis. C'est surtout le cas de l'analyse de la carte topographique, quand elle est fournie dans les dossiers, qui se montre un exercice important de distinction entre les candidats. Encore trop de candidats ne croisent pas suffisamment les documents pour chercher à comprendre comment jouent des faits de natures, d'échelles et de temporalités diverses. Mettre en relation les documents permet notamment de faire ressortir les logiques convergentes ou contradictoires des actions et des acteurs. D'ailleurs, les acteurs sont souvent les grands oubliés dans les exposés. Quand ils sont tout au plus évoqués, leurs

actions sont trop souvent présentées de manière désincarnée, aboutissant à prêter des intentions à des entités qui en sont dépourvues : une « région veut promouvoir... », telle filière « souhaite... » : ceci mérite d'entrer dans les logiques d'acteurs de manière un peu construite, en interrogeant notamment les rapports entre leurs pratiques et leurs discours ce qu'invitaient à faire certains dossiers, mais n'a pas été toujours bien réussi par les candidats. Enfin, notons également que les lacunes sur des notions de base relatives aux questions au programme, l'absence de questionnement sur la dimension temporelle des situations géographiques à analyser (notamment à propos de la question sur les mutations de ces systèmes productifs) limitaient encore trop la pertinence des propos de certains candidats.

L'entretien avec le jury est un moment majeur de l'épreuve. Cette année encore, il débutait par quelques questions à caractère didactique et pédagogique. Cette première partie de l'entretien a plutôt été bien réussie, la plupart des candidats s'y étant préparé avec une lecture préalable des programmes, et une réflexion sur la mise en œuvre de choix documentaires, de transpositions pédagogiques, de réflexions didactiques. Il n'existe en effet nullement de réponse toute faite en la matière tout comme une proposition de cours n'est pas attendue. Le jury cherche surtout à déterminer les capacités d'adaptation et de réflexion de candidats qui sont appelés à enseigner mais n'ont que rarement eu une expérience dans ce domaine. L'entretien se poursuivait par des questions scientifiques sur le fonds du dossier documentaire. Celui-ci a, très souvent, permis aux candidats de rectifier leurs propos et de préciser certains points oubliés lors de l'exposé. Cette étape de l'épreuve est un moment clé. Elle permet au jury de tester les connaissances précises du candidat et de se rendre compte du savoir des candidats sur des concepts essentiels en géographie (territoire/espace) ou sur des termes du vocabulaire courant du géographe (ville centre, agglomération, aire urbaine, terroir, etc.). L'objectif de cette partie de l'épreuve n'est pas de piéger le candidat, mais d'aller vers lui avec bienveillance. L'entretien donne aussi au candidat l'occasion de montrer sa pleine capacité à argumenter, réfuter ou proposer des analyses parfaitement recevables dès lors qu'elles sont bien étayées.

En conclusion, comme les années précédentes, rappelons qu'il s'agit d'une épreuve sur programme et que les candidats sont invités à mobiliser leurs connaissances pour contextualiser, compléter, mettre en perspective l'information rassemblée dans le dossier, dont le sens ne peut être dégagé qu'à la double condition d'une analyse fine des documents et d'une connaissance maîtrisée des questions au programme.

Arnaud BRENNETOT, Pascal CHEVALIER (Président de Commission), Clarisse DIDELON-LOISEAU, Florence SMITS, Marie REDON, Nathalie REVEYAZ

Liste des sujets

France – mutations des systèmes productifs

La conchyliculture en France : un système productif en mutation

- Document 1 : Carte 1/25 000^e Ile de Ré, (1329 OT)
- Document 2 : La baie de l'Aiguillon.
http://usages.eau-poitou.charentes.org/spip.php?page=imprimer&id_article=27
- Document 3 : La filière conchylicole dans son ensemble. IFREMER 2004
- Document 4 : Les principales cultures marines sur le littoral charentais. Observatoire de l'environnement Poitou-Charentes/IFREMER, 2004
- Document 5 : La production de coquillages par région
 - Document 5a : La production d'huîtres creuses par région, de 1996 à 2010. Comité National de la Conchyliculture
 - Document 5b : La production de moules par région, de 1996 à 2010. Comité National de la Conchyliculture
- Document 6 : L'ostréiculture en France. Revue de presse *Aquablog août 2010*, <http://aquaculture-aquablog.blogspot.fr/2010/08/revue-de-presse-2010-4-conchyliculture.html>
- Document 7 : La crise ostréicole
 - Document 7a : L'acidification des océans, une menace pour les mollusques.
<http://www.consoglobe.com/huitre-fin-bal-reine-fetes-cg/3#8rrQxTCw7X3V2g1j.99>
 - Document 7b : Evolution des mortalités ostréicoles depuis 1993. IFREMER
 - Documents 7c : La crise ostréicole et son impact. Comité National de Conchyliculture (CNC), 2013

- Documents 8 : Ostréiculture et tourisme
 - Document 8a : Brochure publicitaire de la cité de l'huître. Marennes-Oléron/ Cité de l'Huître 2014
 - Document 8b : Document publicitaire « Balade, détente et dégustation en mer ». Restaurant Stiff, Port de la Tremblade, 2013

Les mutations des espaces productifs dans une vallée alpine : l'exemple de la région de Saint-Jean-de-Maurienne

- Document 1 : Saint-Jean-De-Maurienne Saint-François-Longchamp Valmorel - IGN 3433ET – 1/25 000^e
- Document 2 : Rhône-Alpes : en Maurienne, l'industrie se diversifie - Dorothee Thenot - *usine nouvelle* 11/04/2013 – consulté en mai 2016 - URL <http://www.usinenouvelle.com/article/rhone-alpes-en-maurienne-l-industrie-se-diversifie.N194849>
- Document 3 : L'accès aux services publics
 - Document 3 a : Réforme de la carte judiciaire en Savoie - Réponse du Secrétariat d'État chargé des sports publiée dans le *JO Sénat* du 06/02/2008 - page 839 - 13^e législature - <https://www.senat.fr/questions/base/2008/qSEQ08010144S.html>
 - Document 3 b : Carte Judiciaire. Jean-Marie Bockel à Chambéry : une "visiojustice" à Modane et Saint-Jean-de-Maurienne - article du *Dauphiné Libéré* – 30/04/2010 – URL - <http://www.ledauphine.com/savoie/2010/04/30/carte-judiciaire-jean-marie-bockel-a-chambery-une-visiojustice-a-modane-et-saint-jean-de-maurienne>
 - Document 3c : Bilan de l'activité du centre Hospitalier de St Jean de Maurienne - SAE 2013, ATIH 2013, FINESS 2015, Haute Autorité de Santé/Ministère de la santé 2013-2014 -Données mises à jour le 16 Avril 2015. <https://www.le-guide-sante.org/Annuaire/Etablissement/661039-Centre-Hospitalier-de-Saint-Jean-de-Maurienne.html#>
- Document 4 : Groupe Trimet – présentation du site de Saint-Jean-de-Maurienne- Site Internet du groupe Trimet - http://www.trimet.eu/fr/ueber_trimet/standorte/saint-jean-de-maurienne
- Document 5 : Liaison ferroviaire Lyon-Turin, une nouvelle gare pour Saint-Jean-de-Maurienne
 - Document 5a : Détail tracé sur Saint-Jean de Maurienne - Projet Lyon-Turin – Annexes de l'accord du 30/01/2012 - URL http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_2.pdf
 - Document 5b: La nouvelle gare de Saint-Jean-de-Maurienne <http://www.ltf-sas.com/institutions-locales/>
- Document 6 : Résumé statistique Commune de Saint-Jean-de-Maurienne - Insee chiffres clés : Commune de Saint-Jean-de-Maurienne et département de la Savoie URL – www.insee.fr

La banane : un système productif en mutation ?

- Document 1 : carte IGN Top 25 – Le Lamentin – 2006
- Document 2 : données sur l'agriculture dans les DROM, Rapport Graph Agri, 2014 – DAAF , p. 174-175
- Document 3 : approche rétrospective du marché de la banane, Agreste Martinique, DAAF Martinique, Dossiers Numéro 4 - septembre 2013, « La filière banane : du tout production vers un mieux produire », extrait du site <http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/spip.php?article191>
- Document 4 : campagnes publicitaires de l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe & Martinique, <http://www.bananeguadeloupemartinique.com/>
- Document 5 : Filière Banane d'exportation Martinique, Agreste Martinique, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique, Dossiers Numéro 4 - septembre 2013, « La filière banane : du tout production vers un mieux produire », extrait du site <http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/spip.php?article191>
- Document 6 : le rôle des bananes dans le transport maritime, extrait de Ludovic Temple, Philippe Marie et Frédéric Bakry, « Les déterminants de la compétitivité des filières bananes de Martinique et de Guadeloupe », *Économie rurale* [En ligne], 308 | Novembre-décembre 2008,. URL : <http://economierurale.revues.org/352>
 - Document 7a : extrait de la carte des cultures et d'occupation des terres de la Martinique : 1979 - Direction départementale de l'agriculture, Préfecture de la Martinique, 1979. – 1/50000^e
 - Document 7b : extrait du registre parcellaire graphique de la Martinique 2010 - site de la DAAF, synthèse réalisée par Michel Dubois en Janvier - <http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/spip.php?rubrique241>

- Document 8 : les incidences environnementales - Agronews, Antilles-Caraïbe no 1 - 10 / 2011, Nouvelles de la recherche agronomique du CIRAD, p. 7 / site internet de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique - <http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/martinique>
- Document 9 : et les Békés dans tout ça ? extrait de « Épandage : Les békés sur la brèche », paru le novembre 2012 sur le site de Politique publique - <http://politiques-publiques.com/martinique/epandage-les-bekes-sur-la-breche/>

L'électricité française : la mutation d'un système productif

- Document 1 : Bilan énergétique de la France en 2011, en millions de tonnes équivalent pétrole: EDF, service des études
- Document 2 : La production énergétique française
 - Document 2a : Production, capacité et consommation d'énergie en France en 2012 : RTE/Service d'observation et statistique du Ministère de l'environnement
 - Document 2b : Evolution de la production française en énergie primaire par nature de source. ADEME
- Document 3 : Transition énergétique : grandes ambitions et doutes sur le financement: P. le Hir, Le Monde du 30.09.2014
- Document 4 : La consommation énergétique en France par secteur d'activité
 - Document 4a : La consommation énergétique en France par secteur d'activité en 2013 : Service d'observation et statistique du Ministère de l'environnement
 - Document 4b : Evolution de la consommation d'énergie finale par secteur: SOeS, bilan de l'énergie 2010
- Document 5 : L'électricité en France : les différentes sources d'énergie: EDF, 2013
- Document 6 : Implantation des principales centrales hydrauliques en France en 2006 : <http://objectifterre.over-blog.org/article-carte-des-centrales-hydrauliques-edf-en-france-95454779.html>
- Document 7 : Les centrales nucléaires et thermiques en France
 - Document 7a : Les centrales nucléaires en France : Commissariat à l'énergie atomique, 2015
 - Document 7b : Les centrales thermiques à flamme en France : EDF, 2003
- Document 8 : Les énergies renouvelables en France
 - Document 8a : Les capacités éoliennes en France en 2015 : <http://www.la-croix.com/Economie/L-eolien-terrestre-retrouve-des-couleurs-en-France-2015-11-20-1382710>
 - Document 8b : Parc solaire raccordé aux réseaux par région au 31 décembre 2015: <http://www.photovoltaique.info/Chiffres-cles.html>
 - Document 8c : La production thermique biomasse en France en 2014: ADEME
- Document 9 : L'électricité renouvelable en France : ADEME, <http://www.ecoco2.com/blog/production-delectricite>
- Document 10 : ADEME : un mix électrique 100 % renouvelable en 2050 ? : ADEME, <http://www.ecoco2.com/blog/production-delectricite>

Épinal et les Vosges occidentales : un système productif en mutation

- Document 1 : Carte topographique au 1/25 000^e Épinal
- Document 2 :
 - Document 2a : Les établissements de plus de 10 salariés du secteur textile habillement et leurs spécialités dans le Massif vosgien et ses abords en 2006. Source : Simon Edelblutte, « Que reste-t-il du textile vosgien ? », *L'Information géographique*, 2008, vol. 72, n°2, p. 66-88.
 - Document 2b : L'état des branches tissage, filature et ennoblissement dans le Massif vosgien en 1979. Source : Simon Edelblutte, « Que reste-t-il du textile vosgien ? », *L'Information géographique*, 2008, vol. 72, n°2, p. 66-88
- Document 3 : Jean-Philippe Thanry, « Logement. Dynamisme autour d'Épinal et Saint-Dié-des-Vosges », INSEE Lorraine, *Économie Lorraine*, n° 158-159, février 2009, http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=17&ref_id=14399&page=EL/EL158-159/logement.htm
- Document 4 : Epinal. Résumé statistique, extraits: INSEE, *statistiques locales*, 2014, http://www.statistiqueslocales.insee.fr/FICHES%5CRS%5CDEP%5C88%5CCOM%5CRS_COM88160.pdf
- Document 5 : L'image d'Épinal

- Document 5a : Qu'est-ce qu'une image d'Épinal ? : Musée de l'image, ville d'Épinal.
- Document 5b : Couverture pour la bande dessinée de Tardi, *Le trou d'obus*, Imagerie d'Épinal, 1984.
- Document 5c : Le Pôle Image. Source : ville d'Épinal, 2015, <http://www.epinal.fr/economie/poles-de-competitivite/le-pole-image.html>.
- Document 6 : La zone industrielle Inova 3000 à Thaon-les-Vosges. Source : <http://www.thaon-les-vosges.com/Home/Vie-economique/Deux-zones-industrielles/INOVA-3000>

Fos : les mutations d'un espace portuaire

- Document 1 : Extrait de la carte topographique Istres, Golfe de Fos, 1/25 000^e, n°3444 E, IGN
- Document 2 : Fos-sur-Mer et le golfe de Fos
 - Document 2a : Le golfe de Fos dans les années 60 : www.geographie-geomatique.ac-aix-marseille.fr
 - Document 2b : Fos-sur-Mer dans les années 2010 : www.geographie-geomatique.ac-aix-marseille.fr
- Document 3 : Le port de Marseille Fos est le 1^{er} port français, le 2^{ème} port de la Méditerranée et le 3^{ème} port pétrolier mondial. Infos clés 2014, Port de Marseille Fos, <http://www.marseille-port.fr/fr/Content/Documents/2014/Presse/Infos%20cles%202014.pdf>
- Document 4 : Analyse spatiale du trafic des échanges de marchandises et des Grands ports maritimes français (GPM) : Le port de Marseille Fos. Source: Brice Lalieu, Rapport pour le bureau de l'observation économique des transports, fluviaux, maritimes et des ports, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 2012
 - Document 4a : Evolution de la composition des trafics
 - Document 4b : Origine et destination des marchandises
- Document 5 : Evolution et composition des trafics de marchandises de chaque Grand Port Maritime français de 2007 à 2010 : Brice Lalieu, Rapport pour le bureau de l'observation économique des transports, fluviaux, maritimes et des ports, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 2012
- Document 6 : Evolution du nombre de passagers tête de Ligne et du nombre total de passagers entre 1999 et 2012 dans le port Marseille Fos : Rapport de la CCI de Marseille, 2013
- Document 7 : Le grand port de Marseille-Fos: un port en mutations ? : <http://www.geographie.ens.fr/-Euromediterranee-.html>, 2011
- Document 8 : Fos-sur-Mer contraint de se réinventer : Jean-Christophe Barla – 28 novembre 2013, L'usine Nouvelle n° 3355
- Document 9 : Marseille-Fos : nouvel investissement pour un parc logistique : Journal de la marine marchande, 4 mai 2012

La mise en tourisme de la moyenne montagne : L'exemple du Massif du Sancy

- Document 1 : carte Massif du Sancy – PNR des Volcans d'Auvergne (IGN 1/25 000^e)
- Document 2 : photos du Massif du Sancy
 - Document 2a. : La station de Super Besse, février 2014: <http://super-besse.ski.over-blog.fr>
 - Document 2b. : Aménagement pédestre du Massif du Sancy, juillet 2013 : <http://www.flowersway.com/site-naturel/le-massif-du-sancy-1527>
 - Document 2c. : La Bourboule en juillet 2013: Office de tourisme municipal de la Bourboule
- Document 3 : 6 bonnes raisons de choisir l'Auvergne et le Sancy cet hiver pour le ski : Blog Super Besse ski, novembre 2014, <http://super-besse.ski.over-blog.fr/article-6-bonnes-raisons-de-choisir-l-auvergne-et-le-sancy-cet-hiver-pour-le-ski-112647710.html>
- Document 4 : historique de la genèse des stations du Sancy: Extrait de «Clémence Perrin-Malterre, « Identité touristique des stations de sports d'hiver de moyenne montagne et recompositions territoriales », *Annales de géographie* 2014/3 (n°697), p. 935-955.
- Documents 5 : le thermalisme, moteur de la dynamique territoriale
 - Document 5a : le thermalisme, moteur de la croissance urbaine: Extrait de Férérol Marie-Ève, « Naissance et développement de La Bourboule : ville thermale neuve française exemplaire », *Espaces et sociétés* 3/2012 (n°151), p. 49-67
 - Document 5b : Evolution de la population et de la fréquentation thermale (cure médicalisée): CEMB ; INSEE, 2011.
- Document 6 : une Charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne: pour quoi faire ? : Extrait de la Charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne 2015-2020, <http://www.parcdesvolcans.fr/Une-charte/Quoi-pour-quoi>

Transports et mutation d'un espace productif : le Grand Roissy

- Document 1 : Carte topographique au 1/25 000^e, Dammartin-en-Goële, (2413OT)
- Document 2 : Le Grand-Roissy-Le-Bourget en 2013.
<http://www.hubstartparis.com/media/actus/2015/Carte%20Grand%20Roissy%20Le%20Bourget.jpg>
- Document 3 : Un territoire d'échanges : le cœur économique Roissy-Terres-de-France. Atelier du Grand Paris 2012,
<http://www.ateliergrandparis.fr/ateliersdebats/croaif/metabolismes/croaifcycle1/roissy.php>
- Document 4 : Transports publics et schéma prévisionnel du réseau du Grand Paris
 - Document 4a : Le Grand Paris Express : EPA-Marne-La-Vallée 2015 - <http://vivre.epa-marnelavallee.fr/Vivre-grandir-bouger/Des-acces-simples-et-rapides>
 - Document 4b : Schéma prévisionnel du réseau de transport public du Grand Paris à l'horizon 2025: http://picardie.profs.hg.free.fr/excursions/roissy/dossier_doc.htm
- Document 5 : Le Grand Roissy : une économie dynamique : Marion Kindermans, L'Usine Nouvelle n° 3268, Publié le 19 janvier 2012

La construction navale en France

- Document 1 : « les chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire », Source : INA, 6 mars 1964, rubriques « notice » et « éclairage ». <http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00020/saint-nazaire-la-construction-navale-en-crise.html>
- Document 2 : « La construction de bateaux de plaisance ». Source : *Bretagne Développement Innovation, La filière du nautisme en Bretagne. Etude et chiffres clés, nov. 2012,*
- Document 3 : « le marché et les emplois dans la construction navale à la fin des années 1990 ». Source : Ph. Marini *Les actions menées en faveur de la politique maritime et littorale en France*. Rapport d'information n° 345. 1998. Sénat
- Document 4 : « La fermeture des chantiers navals de Port Bouc, La Ciotat, La Seyne-sur-Mer ». Source: *R. Martins et M. Tixidor « Les difficultés de la reconversion à La Ciotat et à La Seyne –sur-Mer », Rives méditerranéennes, n°4, 2000. 2 pages (4a : texte ; 5b : tableau)*
- Document 5 : « Le plan de modernisation de STX ». Source : « STX France : un nouveau plan de progrès pour préparer l'avenir », *Mer et Marine*, 03/12/2015. (5a : texte ; 5b : photo de l'*Harmony of the Seas* en construction, un des navires de la classe Oasis)
- Document 6 : « L'industrie navale française ». Source : <http://www.cluster-maritime.fr/fr/economie-maritime/17/construction-et-activites-avales>
- Document 7 : « DCNS ». Source: « *Qui est DCNS, le géant français qui a raflé le contrat militaire du siècle?* », <http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/qui-est-dcns-le-geant-francais-pret-a-rafler-le-contrat-militaire-du-siecle-968921.html>
- Document 8 : « Le chantier naval STX ». Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>
- Document 9 : « Le chantier naval CMN ». Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Développement économique et communication territoriale en Normandie

- Document 1 : Carte touristique de la Seine-Maritime. Conseil départemental du tourisme de Seine-Maritime, Seine Maritime Tourisme, 2016. <http://www.seine-maritime-tourisme.com>
- Document 2 : Les appellations d'origine contrôlée laitières et leur usage commercial
 - 2a : Carte des appellations d'origine contrôlée laitières en France. INAO, 2013, *Cartes des AOP et des IGP de l'Institut national de l'origine et de la qualité*, p. 9.
 - 2b : Couvercle d'une boîte de fromage fabriquée dans le Cotentin. Cliché personnel, 2016.
- Document 3 : La communication d'EDF à propos de la centrale nucléaire de Paluel
 - 3a : *Découverte*, Lettre d'information diffusée par EDF à propos de la centrale nucléaire de Paluel (Seine-Maritime). *Découverte*, janvier 2016, n° 207, 2 p.
 - 3b : Communiqué diffusé par EDF le 31 mars 2016 sur son site Internet. <https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-paluel/actualites/accident-de-manutention-a-la-centrale-de-paluel>
- Document 4 : L'avis des dirigeants d'entreprises à propos des marques territoriales. Enquête réalisée par CSA pour Cap'Com, avril 2016, *Le Marketing territorial vu par les chefs d'entreprise*, 28 p.
- Document 5 : Le tracé de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie proposé publiquement par la communauté d'agglomération *Grand Evreux Agglomération*. Publicité publiée dans le supplément *Avenir.Seine.com* (p. 29), diffusé par le quotidien régional *Paris Normandie* le lundi 23 mai 2011, jour du colloque « Axe Seine, Acte 2 » organisé à Rouen en présence des grands décideurs régionaux.
- Document 6 : « Le Made in France, il y croit, on l'a testé ». *Le Parisien magazine*, 18 octobre 2012.

- Document 7 : « La Normandie est officiellement French Tech ! » . www.normandyfrenchtech.fr, 26/05/2015.
- Document 8 : HaRoPa réélu « Meilleur port européen ». HaRoPa, 2014. <http://www.haropaports.com/fr/haropa-reelu-meilleur-port-europeen>
- Document 9 : Affiches publicitaires pour des séjours touristiques en Normandie au XIX^{ème} siècle
 - 9a. Affiche publicitaire des Bains de mer de Trouville. Affiche pour les *Bains de mer de Trouville*, vers 1880. Lithographie, 100 x 150 cm Paris, Musée de la Publicité.
 - 9b. Affiche publicitaire des Chemins de fer de l'Ouest. Imprimerie Fraipont et Moreau, 1896, 1896, lithographie. Archive de la BNF.
- Document 10 : La création de la marque *Enjoy Rouen Normandy*. Agence de Développement de l'agglomération rouennaise (ADEAR), 2014, Lancement de la démarche de marketing territorial, et de la marque *Enjoy Rouen Normandy*, 9 p.
- Document 11 : Le *naming*, une pratique controversée
 - 11a : Le « Kindarena », palais des sports de Rouen inauguré en 2012. Photo diffusée dans un communiqué de presse d'Europe Ecologie Les Verts le 08/09/2012. <http://rouen.eelv.fr/tag/kindarena/>
 - 11b : Pour ou contre le *naming* du Stade d'Ornano? Danzé M., *Ouest France*, 03/02/2016 à 04:00 | Publié le 03/02/2016
- Document 12 : « Vivre ici, c'est vivre ailleurs » (Affiche publicitaire diffusée dans les médias nationaux). Communauté d'Agglomération du Havre, campagne réalisée en lien avec la CCI entre 2008 et 2011.
- Document 13 : « Attractivité territoriale : 15 marchés principaux à appréhender pour mettre en œuvre un marketing territorial efficace ». Gollain V., 10 mars 2013, *Le marketing territorial au service de l'attractivité des territoires*, 9 p. Note publiée sur le blog de l'auteur : www.marketing-territorial.org

Le Havre, un port, une ville

- Document 1 : Carte 1/25 000^e, Le Havre/Etretat/PNR des boucles de la Seine Normande (1710 ET).
- Document 2 : Le développement spatial du Havre. Observatoire Population et Habitat de la Ville du Havre. *Atlas 2002, Le Havre et sa région*, pp 10 et 11
- Document 3 : Extension spatiale du port du Havre. Frémont A., *Les transports en France, Quelles mobilités pour quelle société ?* Documentation photographique - Les dossiers. N°8066 - Novembre-décembre 2008
- Document 4 : Evolution du trafic portuaire au Havre.
 - Document 4.a : Frémont A., *Les transports en France, Quelles mobilités pour quelle société?* Documentation photographique - Les dossiers. N°8066 - Novembre-décembre 2008.
 - Document 4.b. : Florentin D. 2015, « Entretien / Le Havre et les modèles portuaires : trajectoire du premier port français avec Pierre Thorez », *Urbanités*, (<http://www.revue-urbanites.fr/>), consulté en Mai 2016.
- Document 5 : Conteneurisation et friches portuaires. Florentin D. 2015, « Entretien / Le Havre et les modèles portuaires : trajectoire du premier port français avec Pierre Thorez », *Urbanités*, (<http://www.revue-urbanites.fr/>), consulté en Mai 2016.
- Document 6 : Le bassin du commerce et les docks Vauban. https://fr.wikipedia.org/wiki/Port_du_Havre ; C. Didelon-Loiseau, 2007. Collection personnelle ; Reichen et Robert & Associés. Pôle commercial, «Docks Vauban» Le Havre, 2002-2009
- Document 7 : L'interface ville-port : l'enjeu des quartiers sud. Ville du Havre, novembre 2007, « Faire la ville avec le port ; Quelles stratégies pour le redéveloppement des espaces de liaison ville/port ? » Programme régional Hanse Passage

L'Union indienne

L'Union indienne et la mer

- Document 1 : Géostratégie de l'océan indien, Carte publiée dans DIPLOMATIE n° 40 (septembre-octobre 2009), <http://www.diplomatie-presse.com/?p=30>
- Document 2 : Les risques littoraux, LE MONDE | 14.08.2012 à 15h21, Julien Bouissou (Pondichéry) et Inde (envoyé spécial), http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2012/08/14/les-cotes-indiennes-rongees-par-l-erosion-les-ports-et-les-industries_1745920_3216.html
- Document 3 : Les stations balnéaires, <http://www.inde-tourisme.net/les-stations-balneaires>
- Document 4 : Les comptoirs maritimes de l'Inde à l'époque coloniale, Encyclopédie Larousse, http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Inde_histoire/186989

- Document 5 : Performance du secteur aquacole, FAO, Département des pêches et de l'aquaculture, Inde
http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_india/fr
- Document 6 : Et les dieux dans tout ça ?, Courrier international, publié le 17/09/2015, Guillaume Delacroix, <http://www.courrierinternational.com/article/inde-ganesh-le-dieu-hindou-qui-vire-ecolo>
- Document 7 : Les ports, L'Inde, un pays émergent doté de 13 ports majeurs - http://www.lantenne.com/L-Inde-un-pays-emergent-dote-de-13-ports-majeurs_a9170.html
- Document 8 : Conflit de limites, <https://www.quora.com/Whats-the-dispute-between-India-and-Pakistan-about-Sir-Creek-all-about>
- Document 9 : L'Océan indien au cœur des rivalités stratégiques sino-indiennes, « Une partie de Go dans l'Océan Indien : stratégie maritime chinoise, réalité indienne et arbitrage américain », Perspectives Internationales, 19/04/2014 <http://perspectivesinternationales.com/?p=1011>
- Document 10 : Inde : manifestation de dizaines de milliers de dockers, site de la Fédération internationale de syndicats des transports, publié le 23/01/2015, <http://www.itfglobal.org/fr/news-events/news/2015/january/tens-of-thousands-of-indian-dockers-join-protest>

Mumbai

- Document 1 : « Bombay, métropole infernale ». Source : V. Joly, *Le Figaro magazine*, 17/01/2014 (2 pages)
- Document 2 : Les logements sociaux construits à Mankhurd (périphérie de Bombay) par les autorités en 2009. Deux photographies. Source : Getty Images
- Document 3 : Se déplacer à Mumbai. Trois photographies. Source : V. Joly, *Le Figaro magazine*, 17/01/2014
- Document 4 : « Mon petit bidonville à Bombay ». Source : Frédéric Landy, « Mon petit bidonville à Bombay », *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 04 mars 2009, consulté le 01 juin 2016. URL : <http://echogeo.revues.org/10947> ; DOI : 10.4000/echogeo.10947
- Document 5 : L'agglomération de Mumbai. Source : F. Landy et A. Varrel, *L'Inde. Du développement à l'émergence*. A Colin, 2015, p. 174
- Document 6 : L'intégration du territoire indien par les infrastructures. Ph. Cadène, B. Dumortier (dir). *L'Inde: une géographie*. A. Colin, 2015, p. 54
- Document 7 : L'art contemporain à Mumbai. Ph. Cadène, B. Dumortier (dir). *L'Inde: une géographie*. A. Colin, 2015, p. 362-363. (2 pages : 7a : texte ; 7b : carte)
- Document 8 : Lignes de force et inégalités régionales de l'espace indien. Source : F. Landy et A. Varrel, *L'Inde. Du développement à l'émergence*. A Colin, 2015, p. 172
- Document 9 : Les capacités de commandement de Mumbai. Source : Ph. Cadène. *Atlas de l'Inde. Une fulgurante ascension*. Autrement. 2008, p. 31
- Document 10 : deux « marqueurs » visuels de Mumbai : 10 a : Marine Drive. Source: <http://www.thehindu.com/news/cities/mumbai/mumbais-iconic-marine-drive-turns-100/article8006021.ece>. 10 b : Gate of India et le Taj Mhal hotel, <http://www.shalusharma.com/gateway-of-india-in-mumbai/>

Nourrir plus d'un milliard d'Indiens

- Document 1 : l'aquaculture en Inde. Source : « Vue générale du secteur aquacole national indien », FAO, 2014. http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_india/fr
- Document 2 : les espaces ruraux en Inde. Source : F. Landy, A. Varrel, *L'Inde. Du développement à l'émergence*. A. Colin, 2015, p. 136
- Document 3 : l'agrobusiness, un nouvel acteur. Source : d'après F. Landy in M. Guibert et Y. Jean, *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*. A Colin, 2011 in Hatier *Géographie Seconde*, 2014
- Document 4 : « Au pays de la vache sacrée, de plus en plus de viande au menu des Indiens ». Source : S. Panchal, *AFP*, 18/07/2011, <http://inde.aujourdhuilemonde.com/au-pays-de-la-vache-sacree-de-plus-en-plus-de-viande-au-menu-des-indiens>
- Document 5 : La révolution verte et ses limites. Source : d'après F. Landy in M. Guibert et Y. Jean, *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*. A Colin, 2011 in Hatier *Seconde*, 2014
- Document 6 : L'aide alimentaire en Inde. 6a : « L'Inde étend son programme d'aide alimentaire à 800 millions de personnes ». Source : F. Bobin, *Le Monde* 05/07/2013. 6b: distribution de nourriture à des enfants des rues par l'ONG Child in Need. Source : <http://www.corbisimages.com/stock-photo/rights-managed/42-27152114/india-ngo-child-in-need-institute>
- Document 7 : « production de céréales et démographie en Inde », Hatier, *Géographie seconde*, 2014

- Document 8 : « le gouvernement indien menacé par la crise de l'oignon ». Source : J. Bouissou, *Le Monde*, 26/08/2013.
- Document 9 : formation agricole durable des producteurs en Inde. Source : Fondation d'entreprise Carrefour. <http://www.fondation-carrefour.org/fr/content/formation-agricole-durable-des-producteurs-en-inde>
- Document 10 : « Une loi sur l'acquisition des terres pour mieux protéger les paysans indiens ». Source : J. Bouissou, *Le Monde*, 03/09/2013
- Document 11 : « Le transport du blé à 40 ans de distance ». Source : F. Landy, A. Varrel, *L'Inde. Du développement à l'émergence*. A. Colin, 2015, p. 112
- Document 12 : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Inde : 12 a : points clés. 1b : exemple d'un programme conduit dans le domaine de l'élevage. Source : <http://www.fao.org/in-action/food-security-at-the-top-of-indias-agenda/fr/>

Le tourisme en Inde

- Document 1 : La croissance du tourisme
 - Document 1.a. et 1.b. : Government of India, ministry of tourism, *India tourism statistics*, 2014
- Document 2 : Lieux touristiques
 - Documents 2.a. et 2.b : « Que voir en Inde ? 4 cartes touristiques de l'Inde indispensables », www.partir.com, consulté en mai 2016
- Document 3 : Répartition des touristes domestiques et internationaux
 - Document 3.a : Duhamel P., 2013, *Le tourisme, Lectures géographiques*, Documentation photographique - Les dossiers N°8094.
 - Document 3.b : Government of India, ministry of tourism, *India tourism statistics*, 2014
- Document 4 : Infrastructures de transports
 - Document 4.a. : Landy F., (dir), 2014, *Dictionnaire de l'Inde contemporaine*, Armand Colin, cahier central
 - Document 4.b. : <http://indedunord.free.fr/> (blog de voyageurs), consulté en mai 2016
- Document 5 : La construction du patrimoine
 - Document 5.a. : Arunghati Virmani, 2012, *Atlas historique de l'Inde*, Autrement, page 60
 - Documents 5.b. et 5.c. : whc.unesco.org/fr/etatsparties/in, consulté en mai 2016
- Document 6 : L'infrastructure hôtelière
 - Document 6.a. : www.mapsofindia.com, consulté en mai 2016
 - Document 6.b. : www.geotourweb.com/, consulté en mai 2016
- Document 7 : Tourisme religieux et pèlerinages. Delage R., « Pèlerinage », dans Landy F., 2010, *Dictionnaire de l'Inde contemporaine*, Armand Colin
- Document 8 : Les revenus du tourisme international
 - Document 8.a. : Source des données : Government of India, ministry of tourism, *India tourism statistics*, 2014
 - Document 8.b. : www.tajmahal.gov.in/french/ticketing.html, Consulté en mai 2016
 - Document 8.c. C. Didelon, collection personnelle, 2006
- Document 9 : Le développement d'un tourisme de niche
 - Document 9.a. : S. Ziza, 2010, *Le tourisme médical se porte bien en Inde*, www.lefigaro.fr, consulté en mai 2016
 - Document 9.b. : Kausalya Santhanam, The Hindu, Madras, www.thehindu.com/ dans *Courrier International*, 2002, <http://www.courrierinternational.com/>, consulté en mai 2016
 - Document 9.c. : *Annual Report*, Ministry of tourism, government of India, 2014-2015., page 28
 - Document 9.d. : (photographie et synopsis) : www.allocine.fr, consulté en mai 2016
- Document 10 : « *Incredible India* ».
 - Documents 10.a., 10.b. et 10.c. : <http://incredibleindiacampaign.com/> consulté en mai 2016

Les transports urbains en Inde

- Document 1 : Tendances de l'urbanisation en Inde. Quercy J. Oliveau S., 2015, « Le système urbain indien : une construction ancienne en changement rapide », *Géococonfluences*, 2015, mis en ligne le 12 mai 2015, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/le-monde-indien-populations-et-espaces/corpus-documentaire/le-systeme-urbain-indien-une-construction-ancienne-en-changement-rapide>
- Document 2 : Motorisation en Inde (1951 – 2011)

- Documents 2.a. et 2.b. : Ministry of Road, Transport and Highways, Janvier 2014
- Document 2.c. : Road Transport Year Book, 2012 (MoRTH, Gol, 2013), cité dans : « Review of Urban transport in India »; Institute of urban transport (India) (non daté)
- Document 3 : Scènes de rue à Old Delhi & New Delhi
 - Document 3.a. : <http://markjohnson.photoshelter.com/>, photographie non datée, consulté en mai 2016
 - Document 3.b. : <http://www.mouthshut.com/>, photographie non datée, consulté en mai 2016
 - Document 3.c. : <http://www.thehindubusinessline.com/>, 04/01/16, consulté en mai 2016
 - Document 3.d. : <http://www.ctvnews.ca/>, 24/12/15, consulté en mai 2016
 - Document 3.e. : Extrait de roman : « L'éléphant et la Maruti ». Radhika Jha, 2004, *L'éléphant et la Maruti, fictions de Delhi*. Editions Philipppes Picquier, pp. 12-13
- Document 4 : Vitesse moyenne (en km/h) aux heures de pointe sur les axes principaux des villes indiennes (2010). CMPs of cities in India, cité dans : « Review of Urban transport in India »; Institute of urban transport (India) (non daté)
- Document 5 : Congestion dans les transports publics
 - Document 5.a. : Photographie non datée, <http://www.happytrips.com/>, consulté en mai 2016
 - Document 5.b. : 2010, <http://www.preetindersodhi.com/>, consulté en mai 2016
 - Document 5.c. : Mumbai's local trains kill over 2000 people every year! Rediff.com. mai 2013, consulté en mai 2016
- Document 6 : Mortalité dans les transports en Inde
 - Document 6.a. : Road Accidents in India, 2012, cité dans : « Review of Urban transport in India »; Institute of urban transport (India) (non daté)
 - Document Doc 6.b. : [lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/12/23/97001-20111223FILWWW00257-inde-36-000-morts-a-cause-des-trains.php). Publié le 23/12/2011. <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2011/12/23/97001-20111223FILWWW00257-inde-36-000-morts-a-cause-des-trains.php>; consulté en mai 2016
- Document 7 : Extrait : « La pieuvre polluante qui asphyxie Delhi ». Source : Musseau F., 1997, « La pieuvre polluante qui asphyxie Delhi », Libération, http://www.liberation.fr/sciences/1997/01/21/la-pieuvre-polluante-qui-asphyxie-delhi_193544
- Document 8 : Les transports publics urbains, situation en 2016. Raymond Woessner; cours en ligne. Capes Inde 2016. Les transports en Inde. <http://www.tlte.paris-sorbonne.fr/>. Consulté en mai 2016
- Document 9 : La gouvernance complexe des projets de transports urbains. D'après Hoyez M., Martin M., 2014, Urban transport in India, A developing network, CODATU, p. 8. (traduction C. Didelon, mai 2016)

Représenter l'espace

Représenter les régions

- Document 1 : Les régions agricoles en 1957 – Klatzmann Joseph. La division de la France en grandes régions agricoles. In : *Etudes et conjoncture - Institut national de la statistique et des études économiques*, n°5, 1957 (12e année). p. 567- http://www.persee.fr/doc/estat_0423-5681_1957_num_12_5_8449
- Document 2 : La région Nord-Pas-de-Calais-Picardie devient les Hauts de France - « Pourquoi juger le Nord mal » - Article en Une du *Canard Enchaîné* n° 4977 – mercredi 16 mars 2016 - <http://www.lecanardenchaîne.fr/la-une-du-16-mars-2016/>
- Document 3 : La réforme territoriale en France : parlementaires et géographes face à « l'art de la découpe » gouvernementale - Alexis Sierra et Elisabeth Bonnet-Pineau, *EchoGéo* [En ligne], 35, 2016 - URL : <http://echogeo.revues.org/14481> ; DOI : 10.4000/echogeo.14481
- Document 4 : Les régions militaires : la chaîne interarmées de soutien - Les commandements régionaux, consulté en mai 2016 - <http://www.defense.gouv.fr/terre/presentation/orgqanisation-territoriale/les-commandements-regionaux>
- Document 5 : « Le grand Genève une région à deux vitesses » - *Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST)* – extrait de la page d'accueil du site consulté en mai 2016 – URL <http://www.coordination-transfrontaliere.org/>
- Document 6 : La France recomposée - Jacques Lévy avec Thibault Romany, Ogier Maitre – EPFL - Laboratoire Chôros -11/12/2014 – URL <http://choros.epfl.ch/page-116338-fr.html> - 6a – Huit cents pays, dix régions - 6b- onze espaces culturels
- Document 7 : #leNomdeMaRégion - Ma nouvelle région, mon nouvel horizon – consulté en mai 2016 - <https://lenomdemaregion.fr/project/choix-du-nom/questionnaire/consultation-citoyenne-1>

- Document 8 : La gouvernance des régions transfrontalières - Groupement européens de coopération territoriale (GECT) créés en Europe - septembre 2015 - <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/maps/show/les-gect-crees-en-europe/>
- Document 9 : Représenter les régions par un logo –iconographie de la région Rhône-Alpes – sites : <http://www.rhonealpes.fr> et auvergnerrhonealpes.eu/71-logo.htm - 9a – Logo de la région Rhône-Alpes jusqu'en 2005 - 9b- Logo de la région Rhône-Alpes 2005-2014 - 9c- Logo de la région Rhône-Alpes 2014-2015 - 9d - Logo de la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis janvier 2015
- Document 10 : Les grandes régions viticoles françaises – Agence de développement touristique de la France – consulté en mai 2016 - <http://france.fr/fr/infosredac/grandes-regions-viticoles-france>
- Document 11 : Les nouvelles régions, des territoires de proximité - Les compétences de la région – Site internet de la région de la région Aquitaine - Limousin – Poitou Charente– consulté en juin 2016 - <http://laregion-alpc.fr/la-collectivite/les-competences/>

Représenter les Alpes

- Document 1 : Matérialité et imaginaire des Alpes - Bernard Debarbieux, « Cultures et politiques dans les Alpes contemporaines », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* [En ligne], 96-4 | 2008, URL : <http://rga.revues.org/584> ; DOI : 10.4000/rga.584
- Document 2 : Jeux Olympiques 1924 – Chamonix
 - Document 2a - Roger Soubié, "Chamonix-Mont Blanc", affiche pour le PLM, 1923. In Salsa A. (2005) *Viaggio alle Alpi*, Museo Nazionale della montagna di Torino.
 - Document 2b- Auguste Matisse, "Aux vainqueurs du concours de la VIIIe olympiade - Chamonix-Mont Blanc", affiche pour le PLM, 1924. In Ballu Y. (1998) *Les Alpes à l'affiche*, Glénat.
- Document 3 : La théorie des frontières dites naturelles - Debarbieux Bernard. La (M)montagne comme figure de la frontière : réflexions à partir de quelques cas. In: *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, tome 137, 1997. Être et devenir des frontières. pp. 145-166 ; doi : 10.3406/globe.1997.1377 http://www.persee.fr/doc/globe_0398-3412_1997_num_137_1_1377
- Document 4 :
 - Document 4 a et b : Modélisation des contextes d'ouverture dans un contexte montagnard - Xavier Bernier, « Les dynamiques réticulo-territoriales et la frontière en zone de montagne : approche typologique », *Flux* 2007/4 (n° 70), p. 8-19.
- Document 5 : La montagne bienfaits pour vous ! - campagne publicitaire hiver 2010-2011 et été 2014 de l'association France Montagnes - <http://www.france-montagnes.com/>
- Document 6 : L'étagement de la végétation dans les Alpes australiennes - Good R. B. 1—Les Alpes australiennes / The Australian Alps (texte disponible en français et en anglais). In: *Revue de géographie alpine*, tome 80, n°2-3, 1992. pp. 39-63 – URL : http://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1992_num_80_2_3666
- Document 7 : Habiter et travailler dans les Alpes - Xavier Bernier et Christophe Gauchon – Atlas des montagnes, espaces habités, mondes imaginés – Edition Autrement 2013 – p. 44
- Document 8 : Takayama, identité locale et valorisation touristique contemporaine - Shinoda Chiwaki. Takayama, une ville alpine à travers la littérature. In: *Revue de géographie alpine*, tome 87, n°1, 1999. pp. 81-89 ; http://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1999_num_87_1_2921
- Document 9 : L'étagement de la végétation en question - Alexandre Frédéric. L'étagement de la végétation en montagne : un modèle à revisiter. In: *L'information géographique*, volume 67, n°1, 2003. pp. 45-59. doi : 10.3406/ingeo.2003.2875 http://www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_2003_num_67_1_2875
- Document 10 : Montgenèvre – Haute Alpes
 - Document 10 a : extrait de la carte topographique Briançon, 1/25 000^e, n°3536 OT Source: IGN
 - Document 10 b : extrait carte de l'état major , 1820-1866 en couleurs – IGN – Géoportail
 - Document 10 c : extrait de la carte ASF Briançon Sestrière 10, 1/25 000^e - Briançon Sestrière 10 – Interreg II – IGN – Union Européenne – Club alpin français – Istituto géographique militare – Club alpino italiano – Firenze 2001

Représenter la Méditerranée

- Document 1 : Une mer, un climat ?
 - Document 1a : Données climatiques du bassin méditerranéen. G. Leleu, *L'espace méditerranéen: une interface Nord / Sud*, 2009 <http://slideplayer.fr/slide/513134/>
 - Document 1b : La végétation méditerranéenne. Atlas végétal de la Méditerranée, 2012

- Document 2 : Des paysages, des clichés....
 - Document 2a : San Gimignano au sud de Florence. Laetitia Philippe, 2013
 - Document 2b : Plantations d'oliviers sur le Rif marocain. JM. Kiener, 2011
 - Document 2c : Paysage méditerranéen, aux environs de Milas, Turquie. V. Carlucci, Mai 2004
 - Document 2d : Arènes romaines à El Jem (antique Thysdrus) près de Sousse en Tunisie. Laetitia Philippe, 2013
 - Document 2e : La Baie des Anges à proximité de Nice. Brochure publicitaire, Comité Départemental du Tourisme des Alpes Maritimes
- Document 3 : Les trois moments forts de la Méditerranée. G. Leleu, *L'espace méditerranéen: une interface Nord / Sud*, 2009 <http://slideplayer.fr/slide/513134/>
- Document 4: Des contrastes marqués
 - Document 4a : L'espace méditerranéen : d'importants contrastes Nord/Sud, G. Leleu, *L'espace méditerranéen: une interface Nord / Sud*, 2009 <http://slideplayer.fr/slide/513134/>
 - Document 4b : L'espace méditerranéen: des inégalités de développement. G. Leleu, *L'espace méditerranéen: une interface Nord / Sud*, 2009 <http://slideplayer.fr/slide/513134/>
- Document 5 : Enjeux en Méditerranée : Coustillière Jean-François, *Géoéconomie* 5/2015 (N° 77) , p. 89-107. URL : www.cairn.info/revue-geo-economie-2015-5-page-89.htm.
- Document 6 : Nourrir la Méditerranée
 - Documents 6a : Méditerranée : diversité territoriale, pastoralisme: Revue géographique des pays méditerranéens, Tome 97/2001
 - Documents 6b : La route de la faim : Le Monde, 31 janvier 2016
- Documents 7 : La Méditerranée: un espace convoité
 - Document 7a : Une Méditerranée très partagée: *Aquablog*, <http://aquaculture-aquablog.blogspot.fr/2011/06/mer-mediterranee-pollution.html>
 - Document 7b : Une pêche française à protéger: Les Echos du 01/12/2009, http://www.lesechos.fr/01/12/2009/LesEchos/20563-508-ECH_la-france-veut-une-zone-economique-exclusive-en-mediterranee.htm#SxjeKGvpSCLAU0W6.99
- Document 8 : La traversée de la Méditerranée
 - Document 8a : Iles, frontières et migrations méditerranéennes: Lampedusa et les autres. Nathalie Bernardie-Tahir et Camille Schmolli, *L'espace politique*, n°2015/1
 - Document 8b : La Méditerranée en radeau: caricature daily Simply, <http://www.dailysimply.com/page/33/>
- Document 9 : Méditerranée, un espace qui sépare et qui rapproche à la fois: Direct Info, 26 mars 2016, <http://directinfo.webmanagercenter.com/2016/03/26/mediterranee-un-espace-qui-separe-et-qui-rapproche-a-la-fois>
- Documents 10 : Conflit en Syrie : le champ de bataille est prêt en Méditerranée: RTBF Info, 6 septembre 2013, http://www.rtbf.be/info/monde/detail_conflit-en-syrie-le-champ-de-bataille-est-pret-en-mediterranee?id=8083404

Représenter Paris

- Document 1 : Le risque d'inondation dans l'agglomération parisienne. Plaquette publiée en 2010 par la Préfecture de Police de Paris et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) à propos du risque d'inondation à Paris.
- Document 2 : « Mon hiver à Paris 2015-2016 ». Brochure diffusée par le Comité Régional du Tourisme d'Île-de-France, décembre 20
- Document 3 : Le Grand Paris Express. Société du Grand Paris, 2015.
- Document 4 : Extrait d'un manuel de géographie, classe de 1ère L, ES et S. Manuel Hachette, 2015, p. 48.
- Document 5 : Interview de Valérie Pécresse après sa victoire à l'élection régionale de décembre 2015. *Direct Matin*, publié le 17 décembre. Direct Matin est diffusé en Île-de-France et dans quelques autres grandes villes françaises.
- Document 6 : Extrait de l'album *Les Lauriers de César* (extrait de la série *Les aventures d'Astérix le Gaulois*). André Goscinny, Albert Uderzo, 1972, *Les Lauriers de César*, Paris, Dargaud, p. 6-7.
- Document 7 : Carte de synthèse du Plan Local d'Urbanisme de Paris (mise à jour en mars 2015). Mairie de Paris. http://next.paris.fr/pro/du-plu/dossiers-plu/documents-graphiques-du-plan-local-d-urbanisme/carte-de-synthese/rub_9755_dossier_21701_port_24235_sheet_3342
- Document 8 : Paris, place financière internationale des entreprises. Communiqué de presse diffusé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, 19 octobre 2015.

- Document 9 : La métropole parisienne : une mosaïque sociale de plus en plus différenciée. Anne Clerval & Matthieu Delage, « La métropole parisienne : une mosaïque sociale de plus en plus différenciée », revue de géographie et d'urbanisme Métropolitiques, 8 septembre 2014. URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-metropole-parisienne-une.html>
- Document 10 : Carte des escales à bateaux à passagers mise à disposition des touristes par le Groupement d'Intérêt Économique HaRoPa. HaRoPa, 2014. <http://www.haropaports.com/fr/paris/tourisme/escales-fluviales-parisiennes>
- Document 11 : Paris selon Jean-François Gravier. Jean-François Gravier, 1947, Paris et le désert français, Paris, Le Portulan, p. 192-193.

Représenter Mumbai

- Document 1 : Le Bombay des géographes français
 - Document 1.a. : Sion J., 1929, « Asie des moussons, deuxième partie, Inde, Indochine, Insulinde » dans Vidal de la Blache P., et Gallois L., (dir) 1929, *Géographie universelle*, librairie Armand Colin, p. 338
 - Document 1.b. : Durand-Dastès F., 1995, « Monde indien », dans Brunet R. (dir), *Géographie universelle*, Belin Reclus, p. 348
 - Document 1.c. : Landy F., (dir), 2014, Dictionnaire de l'Inde contemporaine, Armand Colin, cahier central
- Document 2 : « Son nom est Mumbai ». Govande, 2009, http://creative.sulekha.com/cartoon-mumbai-not-bombay_441020_blog, Consulté en mai 2016
- Document 3 : Extrait de blog d'expatrié français : l'immobilier à Bombay. <http://une-petite-famille-francaise-a-bombay.over-blog.com/>; Publié le 12 août 2011, consulté en mai 2016
- Document 4 : Le réseau de transport urbain. <http://transportformumbai.com/>, consulté en mai 2016
- Document 5 : « L'émergence d'une nouvelle Bombay ». P. de Jaquelot, 17 Aout 2014, « L'émergence d'une nouvelle Bombay », Les échos. <http://www.lesechos.fr/>, consulté en mai 2016
- Document 6 : « *Bombay first* », une vision pour Mumbai. Source : Kennedy L. & Zérah M.H., « Villes indiennes sous tutelle ? Une réflexion sur les échelles de gouvernance à partir des cas de Mumbai et Hyderabad », *Métropoles* [En ligne], 9 | 2011, mis en ligne le 16 novembre 2011, consulté le 30 mai 2016. URL : <http://metropoles.revues.org/4433>
- Document 7 : Mumbai, une ville globale. Clark G., Moonen T., 2014, Mumbai: India's global city. A case study for the Global Cities Initiative : A joint project of Brookings and JP Morgan Chase »
- Document 8 : « Dharavi, la cité des extrêmes au cœur de Bombay ». Jacobson M., Bendiksen J., mai 2007, « Dharavi, la cité des extrêmes au cœur de Bombay », *National geographic France*, pages 78 à 103
- Document 9 : Extrait du roman « *Les fabuleuses aventures d'un Indien malchanceux qui devint milliardaire* ». Vikas Swarup, « *Les fabuleuses aventures d'un Indien malchanceux qui devint milliardaire* », 2005, Belfond 2006 pour la traduction française, Edition 10:18, domaine étranger, p. 155-156
- Document 10 : Mumbai pour les touristes.
 - Document 10.a. Best of Mumbai, Lonely Planet, 2006.
 - Document 10.b. Petit Futé Bombay, 2015 ;
 - Document 10.c Mumbai 55 Secrets, 2015. Source des images de couverture : www.amazon.fr

Mers et océans

Quelles spécificités pour les systèmes productifs ultramarins ?

- Document 1 : Carte 1/25 000^e, Pointe-à-Pitre/Saint-Anne (4603GT), édition 2014
- Document 2 : 2a - les travailleurs de la banane, extraits de « La banane des Antilles, star de Dunkerque », J. Straboni paru sur le site internet d'Outre-mer 1^{ère} <http://la1ere.francetvinfo.fr/la-banane-des-antilles-star-de-dunkerque-348174.html> / 2b - « Culture de bananes. Des pratiques qui se modernisent », site internet Travail et sécurité, le mensuel de la prévention des risques professionnels, n° 771 avril 2016
- <http://www.travail-et-securite.fr/ts/en-images/771/en-images-771.html>

- Document 3 : système productif réunionnais : de petites entreprises en fort renouvellement, site internet INSEE, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=14154®_id=24, 2007
- Document 4 : l'industrie en Guyane, présentation de la Guyane sur le site <http://www.outre-mer.gouv.fr/?economie-guyane.html>
- Document 5 : Mayotte : un territoire agricole en mutation, Chiffres clés du recensement agricole Mayotte 2010, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, <http://daf.mayotte.agriculture.gouv.fr>
- Document 6 : 6a - Jarry et le Port Autonome de Guadeloupe / 6b - photographie d'A. Chopin, « La Guadeloupe vue du ciel » et extraits du Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe, juin 2011

Les Antilles : une Méditerranée américaine ?

- Document 1 : des niveaux de richesses contrastés, carte extraite de *Caribbean Atlas*, atlas en ligne <http://www.caribbean-atlas.com/fr/cartotheque/economie-et-politique.html>
- Document 2 : lac ou méditerranée ?, extrait de Henry Godard, Thierry Hartog, « Le bassin Caraïbe : lac états-unien ou Méditerranée américaine ?, *Mappemonde* n°72, 2003 - www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M403/LacMedit.pdf
- Document 3 : la Caraïbe vue depuis Pékin, carte extraite de *Caribbean Atlas*, atlas en ligne <http://www.caribbean-atlas.com/fr/cartotheque/retourner-la-carte-de-la-caraibe.html>
- Document 4 : une mer à croisière, tableau extrait des actes du Festival international de Géographie 2009, Jacques Charlier, « Les nouvelles frontières géographiques et techniques du marché mondial de la croisière », http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2009/charlier/article.html
- Document 5 : le hub aéroportuaire de Miami, American Airlines Hub Maps, 2002
- Document 6 : revendications sur les espaces maritimes, carte extraite de l'Atlas en ligne de la caraïbe de l'Université de Caen - <http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-122.html#>
- Document 7 : Communauté caribéenne et esclavagisme, article extrait du site internet Réparation du colonialisme - <http://www.colonialismreparation.org/>
- Document 8 : opération anti-drogue en mer des Antilles et saisie de 588 kg de cocaïne, site internet de France TV Martinique 1^{ère}, publié le 09 mai 2016, <http://la1ere.francetvinfo.fr/>
- Document 9 : les flux migratoires depuis et vers le bassin Caraïbe (1990-2010), Atlas en ligne de la caraïbe Université de Caen - Migrations (1990-2010) - Pascal Buleon - <http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-122.html#>
- Document 10 : croquer la Caraïbe, dessin « Obama et Haïti »- 1/13/2010 par Daryl Cagle, CagleCartoons.com ; caricature du dessinateur Pancho, parue dans le quotidien France Antilles et reprise dans *AntianÉco* n° 24 - La mosaïque Caraïbe : S'organiser et s'ouvrir , 1994

La mer d'Iroise

- Document 1 : L'environnement du parc naturel marin d'Iroise. www.bretagne-environnement.org, 2008.
- Document 2 : Le nautisme de plaisance en Bretagne. Sonnic E., Alkan D., Duhayon J.-J., Quantin P.-Y., 2011. L'accueil des navires de plaisance en Bretagne dans la perspective d'une gestion intégrée des zones côtières, DREAL, Rennes, p. 38 et p. 56.
 - 2a. Les bassins de navigation et les installations de plaisance en Bretagne (ports et zones de mouillages)
 - 2b. Nombre de bateaux de passage et nombre de nuitées bateaux par port de plaisance en 2008
- Document 3 : Le site militaire stratégique de l'île Longue survolé par des drones. Le Monde.fr avec AFP, 28.01.2015.
- Document 4 : Principales zones de pêche réglementée en mer d'Iroise. Sandrine Pierrefeu, Patrick Singelin, Direction régionale de l'environnement Bretagne, Mission parc marin d'Iroise, 2005, *Richesses de l'Iroise, Activités humaines en Iroise*, p. 16).
- Document 5 : Le parc naturel marin d'Iroise : carte de situation. Sandrine Pierrefeu, Patrick Singelin, Direction régionale de l'environnement Bretagne, Mission parc marin d'Iroise, 2005, *Richesses de l'Iroise, Activités humaines en Iroise*, p. 3.
- Document 6 : L'opinion sur le parc naturel marin d'Iroise. FYM Conseil, 2010, *Rapport d'enquête « Notoriété – opinion des Finistériens sur le parc Iroise »*, p. 14.
- Document 7 : Les pollutions accidentelles dans l'Iroise. Parc naturel marin d'Iroise, 2010, Plan de gestion 2010-2025, état initial, p. 471.
- Document 8 : Le trafic maritime au large du Finistère. Marine traffic.fr, 2014.

- Document 9 : Carte marine de l'entrée de la rade de Brest. Géoportail Ouessant.
- Document 10 : Les dispositifs de « protection » dans le parc naturel marin d'Iroise. Parc naturel marin d'Iroise, 2010, Plan de gestion 2010-2025, état initial, p. 230-231.
- Document 11 : La collecte halieutique des ports de l'Ouest du Finistère
 - 11a. Carte de la pêche professionnelle (production et répartition par espèces). Parc naturel marin d'Iroise, 2010, Plan de gestion 2010-2025, état initial, p. 357
 - 11b. Métiers et flottilles d'Iroise. Sandrine Pierrefeu, Patrick Singelin, Direction régionale de l'environnement Bretagne, Mission parc marin d'Iroise, 2005, Richesses de l'Iroise, Activités humaines en Iroise, p. 25.
- Document 12 : La « courantologie » en mer d'Iroise. Parc naturel marin d'Iroise, 2010, Plan de gestion 2010-2025, état initial, p. 417.

Les grands ports mondiaux

- Document 1 : les premiers ports mondiaux. 1a : les dix premiers ports à conteneurs. 1b : les 20 premiers ports mondiaux. Source : Y. Alix, F. Carluer, « Mega-ports : le basculement asiatique du commerce maritime mondial », *Questions internationales* n° 70, La Documentation française, nov-déc 2014, p. 34 et 39
- Document 2 : les principales routes maritimes dans le monde. Source : T. Lecoq, « Ports et transports. Une nouvelle géographie des mers et océans », *Questions internationales* n°70, novembre-décembre 2014, La Documentation française, p. 17
- Document 3 : Singapour, territoire maritime. Source : P. Tourret, « Singapour, interface des échanges globaux », *Questions internationales* n°70, nov-déc. 2014, p. 46
- Document 4 : port en eau profonde de Yangshan, zone de libre-échange de Shanghai. Source : A. Frémont, A. Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes », *La Documentation photographique* n°8104, La Documentation française, mars-avril 2015, p. 21
- Document 5 : le porte-conteneurs Kerguelen. Source : <http://www.la1ere.fr/2015/05/12/baptise-au-havre-le-porte-conteneurs-kerguelen-marque-l-attachement-de-la-cma-cgm-aux-oultre-mer-255413.html>
- Document 6 : sous-systèmes hiérarchiques du réseau maritime mondial. Source : C. Ducruet, « Réseau maritime mondial et hiérarchie portuaire », *Questions internationales* n°70, nov-déc. 2014, p. 27
- Document 7 : l'autorité portuaire. Source : G. Guéguen-Hallouët, « Le rôle croissant du secteur privé dans l'activité et la gestion des ports », *Questions internationales* n°70, nov-déc 2014, La Documentation française, p. 65-77
- Document 8 : les transports maritimes : épine dorsale de la mondialisation. Source : A. Frémont, A. Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes », *La Documentation photographique* n°8104, La Documentation française, mars-avril 2015, p. 4-5
- Document 9 : l'environnement une préoccupation croissante du port de Rotterdam. Source : « Le port de Rotterdam place l'environnement en tête de liste », *Port Info* printemps 2013, vol 2, n°1, Port de Montréal ; <http://www.port-montreal.com/fr/au-large-mai2013.html>

Hydrocarbures, mers et océans

- Document 1 : les principaux échanges de pétrole brut en 2014. Source : *Atlas économique de la mer 2016*. Le Marin, p.11
- Document 2 : « des pools pour éviter des voyages à vide ». Source : *Atlas économique de la mer 2016*. Le Marin, p. 22
- Document 3 : « (méthaniers) cives ou membranes, la bataille continue ». Source : *Atlas économique de la mer 2016*. Le Marin, p. 32
- Document 4 : « le plus gros navire du monde part à la casse ». Source : *Mer et Marine*, 21/01/2010
- Document 5 : « Sources des apports de pétrole dans l'océan ». Source : JM Cousteau et Ph Vallette. *Atlas de l'océan mondial*. Autrement 2007, p. 42-43
- Document 6 : « hydrocarbures en mer: près de 14% de la production énergétique mondiale ». Source : *Atlas économique de la mer 2016*. Le Marin, p. 53
- Document 7 : « 40 000 km de pipelines dans le golfe du Mexique ». Source : *Atlas économique de la mer 2016*. Le Marin, p. 56
- Document 8 : Les gisements gaziers en Méditerranée orientale. Source : A. Frémont et A. Frémont-Vanacore. *La Documentation photographique* n° 8104. La Documentation française, mars-avril 2015, p. 47

- Document 9 : l'exploitation off shore. 10a : les évolutions des techniques de forage profond. Source : A. Frémont, A. Frémont-Vanacore, *La Documentation photographique* n°8104, La Documentation française, mars-avril 2015, p. 61. 10b : l'explosion de la plateforme Deep Water Horizon
- Document 10 : production de pétrole et de gaz off shore dans le monde. Source : Philippe Deboudt, Catherine Meur-Ferec, Valérie Morel (dir), *Géographie des mers et des océans*. A. Colin, p. 142

Le gigantisme naval. Etude géographique

- Document 1 : la croissance des porte-conteneurs : 1a : « L'évolution des plus gros porte-conteneurs (1988-2013) », « Nouveau record dans la course au gigantisme », F. André, *L'antenne.com*, 7 nov. 2012. [« A l'heure des très grands http://www.lantenne.com/Nouveau-record-dans-la-course-au-gigantisme_a7071.html](http://www.lantenne.com/Nouveau-record-dans-la-course-au-gigantisme_a7071.html). 1 b : « A l'heure des très grands navires », Thibaud Teillard. *Atlas économique de la mer 2016*. Le Marin, p. 34
- Document 2 : « L'accueil des paquebots géants », A. Frémont, A. Frémont-Vanacore, « Géographie des espaces maritimes », *La Documentation photographique* n°8014, La Documentation française, mars-avril 2015, p. 26-27
- Document 3 : les défis pour les chantiers navals, 3a : l'exemple des paquebots de croisière: le chantier naval STX à Saint-Nazaire (« L'Harmony of the Seas – Le paradis du divertissement », *L'Escale croisière*, 12 mai 2016, <https://escalecroisiere.wordpress.com/category/paquebots/harmony-of-the-seas/> le chantier naval Meyer Werft à Papenburg, sur les rives de l'Ems (Allemagne). « Sur le Chantier du Quantum et de l'Anthem of the Seas », *Mer et Marine*, 10 sept. 2014, <http://www.meretmarine.com/fr/content/sur-le-chantier-du-quantum-et-de-lanthem-seas-12> . 3b : pour les portes. Texte d'après « Tout ce que vous devez savoir sur le « Triple E », le plus gros porte-conteneurs du monde » <https://fr.express.live/2013/09/10/tout-ce-que-vous-devez-savoir-sur-le-triple-e-le-plus-gros-porte-containers-du-monde-exp-195456/>. Source des photographies sur les documents
- Document 4 : 4a : carte des principales routes maritimes , J-M Cousteau, Ph Vallette, *Atlas de l'océan mondial*. Autrement, 2007, p. 40. 4b:Les principales alliances maritimes, <http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/93742/actualites-detail-journal-marine-marchande/transport-maritime-de-conteneurs-une-troisieme-alliance-voit-le-jour.html>
- Document 5 : le système de hub et de feeders de Maersk à Algeiras, Nora Marej, « Le détroit de Gibraltar dans la mondialisation des transports », *EchoGéo* janvier/mars 2012, <https://echogeo.revues.org/12919>
- Document 6 : « les ports doivent s'adapter aux navires géants », Camille Bleuët, *L'Atlas économique de la mer*, 2016. Le Marin, p. 40
- Document 7 : la façade maritime de l'Asie orientale en pleine croissance. 7a : La façade Asie orientale dans le trafic mondial des conteneurs en 2013, *La Documentation photographique* n°8104, mars-avril 2015 7b : la façade de l'Asie orientale, <http://slideplayer.fr/slide/513115/>
- Document 8 : les activités à bord d'un *funship*. L'exemple de l'*Allure of the Seas* d'après <http://www.royalcaribbean.fr/navires-de-croisiere/Allure-of-the-Seas/activites.html>
- Document 9 : désarmement de porte-conteneurs et démantèlement superpétroliers. 9a : « Maersk désarme un de ses porte-conteneurs Triple 2 », *Mer et Marine*, 03/11/2015. 9b : « Le plus gros navire du monde part à la casse », *Mer et Marine*, 21/01/2010
- Document 10 : la question des secours. « Sur la Manche, les secours sont-ils adaptés aux géants des mers ? », avril 2016. <http://www.paris-normandie.fr/newsletters/sur-la-manche-les-secours-sont-ils-adaptes-aux-geants-des-mers-CB5443206#.V0r7adcg8rw>
- Document 11 : Aménagement de ports en eau profonde. 11 a : Yangshan (Shanghai) <http://www.geo.fr/photos/reportages-geo/chine-conteneurs-la-mondialisation-est-dans-la-boite/port-de-yangshan-25-millions-de-conteneurs> . 11 b: Isla Verde Exterior (Algeiras) www.portofalgeiras.com

L'océan Arctique : enjeux et défis

- Document 1 : « La circulation des grands courants marins », *Atlas des pôles*, Eric Canobbio, Autrement, 2007, p. 13
- Document 2 : « La territorialisation de l'océan Arctique en 2014 », *Carto* n°26, nov-déc. 2014, p. 19
- Document 3 : « La circulation des polluants et des contaminants », *Atlas des pôles*, Eric Canobbio, Autrement, 2007, p. 62
- Document 4 : « Les ressources minières et énergétiques en 2011 », Mondes arctiques. Miroirs de la mondialisation. Eric Canobbio. *La Documentation photographique* n°8080, mars-avril 2011. La Documentation française, p. 25

- Document 5 : « La ruée vers l'Arctique », *Atlas des pôles*, Eric Canobbio, Autrement, 2007, p. 38-39
- Document 6 : « Limites des régions polaires boréales aujourd'hui et demain », *Atlas des pôles*, Eric Canobbio, Autrement, 2007, p. 26
- Document 7 : « Le développement touristique », *Carto* n°26, nov-déc. 2014, p. 23
- Document 8 : « La mine de diamant de Diavik en été et en hiver », Mondes arctiques. Miroirs de la mondialisation. Eric Canobbio. *La Documentation photographique n°8080*, mars-avril 2011. La Documentation française, p. 53
- Document 9 : Des écosystèmes à préserver et des populations autochtones fragiles. « Les hydrocarbures dans le domaine arctique: perspectives et enjeux environnementaux ». R. Eschard, R. Vially, F. Bénard. *Responsabilité et environnement*, n°64, oct. 2011
- Document 10 : « L'ours polaire, acteur géopolitique de l'Arctique? », F. Benhammou et R. Marion, *Carto* n°33, janvier-février 2016

Le détroit du Pas-de-Calais : enjeux géographiques

- Document 1 : Les flux de navires dans le détroit du Pas-de-Calais. Marine traffic.fr, 2014.
- Document 2 : La nouvelle géographie des migrants à Calais. *Le Monde*, 3 mai 2015
- Document 3 : Le trafic lié au Tunnel sous la Manche. Eurotunnel, 2016.
- Document 4 : Évolution sédimentaire du milieu marin dans la Manche orientale. Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin des estuaires picards et de la Côte d'Opale, 2012, *La mer et les hommes*, p. 36.
- Document 5 : Le trafic de passagers entre le « continent et la Grande-Bretagne » en 2008. Paul Tourret, Isemar, 2009.
- Document 6 : « 6 000. Jamais, il n'y a eu autant de migrants à Calais ». France 3 Nord-Pas-de-Calais, 21/10/2015. <http://france3-regions.francetvinfo.fr/nord-pas-de-calais/1998-2015-l-evolution-du-nombre-de-migrants-calais-en-un-graphique-834641.html>
- Document 7 : Le projet « Calais, port 2015 ». Région Nord-Pas-de-Calais.
- Document 8 : Carte de l'agglomération de Calais. Géoportail
- Document 9 : Le trafic du port de Calais. Port de Calais, 2011-2015.
- Document 10 : Le trafic maritime dans le détroit du Pas-de-Calais
 - 10a. Le « dispositif de séparation du trafic ». Centre Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage Griz-Nez, 2014.
 - 10b. Le trafic longitudinal. *Bilan annuel, Données clés*, Direction des Affaires Maritimes, Direction Interrégionale de la mer Manche Est, Mer du Nord
 - 10c. Le trafic traversier enregistré au port de Douvres. Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage, 6/03/2015)
- Document 11 : Les activités halieutiques en Manche orientale. Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin des estuaires picards et de la Côte d'Opale, 2012, *La mer et les hommes*, p. 36.
- Document 12 : Un Brexit ferait-il disparaître la "jungle" de Calais ?. Guguen Guillaume, *France 24*, 03/03/2016, <http://www.france24.com/fr/20160303-brexit-uk-grande-bretagne-migrants-jungle-calais-macron-cameron-hollande-ue-schengen>

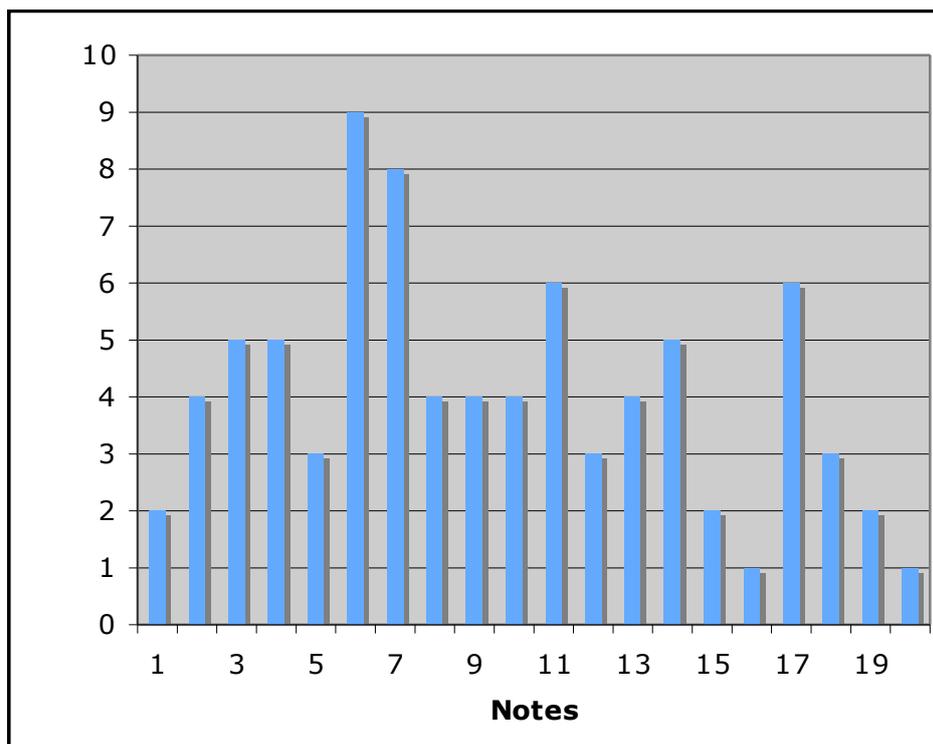
Territorialiser la mer

- Document 1 : Site de l'appel de Paris pour la Haute Mer - initiative citoyenne dans le cadre de la Conférence internationale : "Haute mer, avenir de l'humanité, quelle gouvernance pour une gestion durable de l'océan" ? organisée au Conseil Economique Social et Environnemental le 11 avril 2013. URL <http://www.lahautemer.org/appel/>
- Document 2 : Extraits de la Convention des Nations Unies sur le droit de la Mer - Préambule et partie 2 - http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_f.pdf
- Document 3 : Limites territoriales et accords de pêche dans le golfe Normand-Breton - *Comité régional des pêches de Basse Normandie* URL [http://www.crpbn.fr/wp-content/uploads/2013/11/LimitesetAccordP%C3%AAche IlesAngloNormandes Zone-Lib_v2_Legende.jp](http://www.crpbn.fr/wp-content/uploads/2013/11/LimitesetAccordP%C3%AAche%20IlesAngloNormandes%20Zone-Lib_v2_Legende.jp)
- Document 4 : Deux zones de pirateries – *Atlas des mers et des océans, Conquêtes, tensions, explorations*, Louchet A., Edition Autrement, septembre 2015 p.53
- Document 5 : La territorialisation de l'Arctique - Kal's cartoon, daté du 16 août 2007 en illustration de l'article « The Arctic Drawing lines in melting ice » article paru dans l'édition de *The Economist* du 18 août 2007, <http://www.economist.com/node/9669712>
- Document 6 : Le concept de « merritoire » - Parrain C. « La haute mer : un espace aux frontières de la recherche géographique », *EchoGéo* 19, janvier-mars 2012, p.6.

- Document 7 : La particularité de la Haute mer - Parrain C. « La haute mer : un espace aux frontières de la recherche géographique », *EchoGéo* 19, janvier-mars 2012 p. 2, 3.
- Document 8 : Classements des Etats maritimes – Géopolitique et géostratégie des mers et des océans – *Diplomatie – Hors série n°13* – Aout-Septembre 2010 p. 22
- Document 9 : Extension des Zones Economiques Exclusives
 - Document 9a : Extension des Zones Economiques Exclusives 1960-1980– *atlas des mers et des océans, Conquêtes, tensions, explorations*, Louchet A., Edition Autrement, septembre 2015 p.29
 - Document 9b : Etat d’avancement des demandes d’extension de Zone Economique Exclusive française en 2015- communiqué de presse – IFP énergies nouvelles 14 octobre 2015 – URL <http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/Actualites/Communiqués-de-presse/EXTRAPLAC-le-domaine-sous-marin-de-la-France-s-agrandit-de-plus-de-500.000-km2>
- Document 10 : Frontière et enjeux stratégiques - Rieucan J. « Bioko (Guinée équatoriale) : un espace insulaire stratégique au centre du golfe de Guinée » - *Les Cahiers d’Outre-Mer* 226-227 (Avril-Septembre 2004) Afriques – p.7
- Document 11 : Les défis du droit de la mer - Bellayer-Roille A. « Entre souveraineté et transnationalité les défis du droit de la mer » - *Revue internationale et stratégique* n°95 automne 2014 p. 111
- Document 12 : Surveillance et sécurité des ZEE - Questions écrites au gouvernement – Sénat – 14^e législature, consulté le 29 mai 2016 – URL <http://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ150616717.html>
- Document 5 : Conteneurisation et friches portuaires. Florentin D. 2015, « Entretien / Le Havre et les modèles portuaires : trajectoire du premier port français avec Pierre Thorez », *Urbanités*, (<http://www.revue-urbanites.fr/>), consulté en Mai 2016.
- Document 6 : Le bassin du commerce et les docks Vauban. https://fr.wikipedia.org/wiki/Port_du_Havre ; C. Didelon-Loiseau, 2007. Collection personnelle ; Reichen et Robert & Associés. Pôle commercial, «Docks Vauban» Le Havre, 2002-2009
- Document 7 : L’interface ville-port : l’enjeu des quartiers sud. Ville du Havre, novembre 2007, « Faire la ville avec le port ; Quelles stratégies pour le redéveloppement des espaces de liaison ville/port ? » Programme régional Hanse Passage

3.2 Leçon de géographie hors programme

Constituant l’une des trois épreuves orales de ce concours, la leçon de géographie n’est ni plus difficile, ni plus exigeante que les deux autres, encore moins celle que d’aucuns qualifient d’« épreuve reine » de l’oral, comme en attestent les résultats de nombre de candidats dont certains ont très bien réussi cette épreuve et totalement raté l’une des deux autres, ou inversement. Elle permet simplement de tester d’autres compétences des candidats, en l’occurrence leurs capacités à construire en un temps limité et à l’aide de quelques références bibliographiques une leçon sur un sujet pour lequel ils n’ont pas nécessairement de connaissances précises. Cette année, l’épreuve de leçon hors-programme a confirmé **la très nette amélioration** constatée au cours des dernières années, avec une moyenne globale qui a encore augmenté par rapport aux années précédentes : elle est de 9,40 cette année, contre 9,08 en 2015, 8,25 en 2014 et 7,87 en 2013. Cette évolution positive est d’autant plus marquante et représentative qu’elle prend appui sur 81 prestations portant sur 30 sujets. Si les notes s’étalent sur tout l’échiquier de l’évaluation (de 01 à 20), la moyenne est toutefois caractérisée cette année encore par de gros écarts, avec un nombre important de bonnes, voire d’excellentes prestations (20 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20, dont 3 à 18/20, 2 à 19/20 et 1 à 20/20), et un nombre conséquent de leçons faibles (28 candidats n’ont pas dépassé la note de 06/20), voire très faibles (11 d’entre eux ont obtenu 03/20 ou moins). Le jury tient à souligner une très nette amélioration dans la maîtrise de l’exercice en lui-même : tous les candidats à une ou deux exceptions près ont tenu le temps imparti des 30 mn, présenté une problématique et un plan structuré (généralement en trois parties) illustré de documents graphiques ou photographiques et se sont efforcés de répondre aux questions qui ont suivi l’exposé. Plus largement, le jury félicite et remercie les candidats qui ont tous fait preuve d’une grande écoute et dont le comportement a été exemplaire.



Confirmation de la dimension pédagogique et extension de l'usage du numérique en 2016

L'introduction du numérique est déjà ancienne puisque ce dernier avait fait une timide apparition comme un outil possible de présentation pour l'épreuve de leçon en 2014. Depuis la session 2015, une étape plus décisive avait été franchie, confirmée cette année : les candidats ont eu accès pour cette épreuve à un ensemble de sources et ressources numériques. L'ordinateur mis à leur disposition pour la préparation comportait à la fois une suite bureautique classique (Microsoft Office 2010 Word/Excel/PowerPoint, Libre Office 4.2 Writer/Calc/Impress, Gimp2, Inkscape, Paint, Google Earth VLC, Paint, Windows Media Center, Adobe Flash, Adobe Reader, Firefox) et l'accès verrouillé à un certain nombre de sites (Cafés géographiques, Cairn, Carnets de géographes, Catalogue de la bibliothèque de l'Institut de géographie, Documentation Française, Edugéo, Eduscol Portail national d'histoire-géographie, Eduscol Eduthèque, Festival international de géographie (Saint-Dié), Gallica, Géoconfluences, Géoportail, Googleearth, Hypergéogé, Mappemonde, Métropolitiques, National Geographic, OpenEdition Revues, OpenEdition Books, Persée, Revue Géo), offrant des articles en lignes, des sources et des exploitations pédagogiques possibles. Comme les années passées, les candidats, après avoir tiré leur sujet, ont eu 1/2h sans aucune bibliographie, l'objectif étant pour eux de réfléchir aux tenants et aboutissants du sujet sans supports bibliographiques. **Cette demi-heure est véritablement cruciale** en ce qu'elle permet aux candidats, sans disposer d'aucune connaissance a priori, d'envisager tous les enjeux du sujet qu'il s'agira pour eux de nourrir ensuite grâce aux références bibliographiques, et surtout d'éviter d'omettre des pans importants du sujet, ou de privilégier une approche trop exclusive. Au bout d'une 1/2h, les candidats reçoivent une liste comportant 5 ou 6 références bibliographiques clés (articles, numéros thématiques de revues, résumés ou introductions de thèse, ouvrages - catalogues d'exposition, actes de colloques, atlas, manuels, etc.) qu'ils ont pu compléter le cas échéant en ayant accès pendant une durée de 3h30 (1h1/4 après le tirage et jusqu'à 1h1/4 avant le passage) à l'ensemble des ressources en ligne mentionnées plus haut. Notons que parallèlement à cet accès numérique, il leur a été également possible de demander aux appariteurs des ouvrages ou articles dont ils connaissaient les références précises et qui n'étaient pas mobilisables sur les sites autorisés. Rappelons enfin que la bibliographie proposée par le jury n'est évidemment pas exhaustive, mais permet de saisir les principaux enjeux du sujet proposé, d'où l'intérêt de l'exploiter de manière approfondie avant de la compléter le cas échéant par quelques sources supplémentaires. *In fine*, le candidat doit reporter sur une feuille l'ensemble des références bibliographiques mobilisées lors de sa préparation afin de la remettre au jury au moment de son passage. Si la préparation de la leçon dure formellement 6h, il semble important de souligner que **le temps réellement passé à l'élaboration de la leçon ne dépasse pas 5h45** si on enlève les quelques minutes liées au tirage du sujet, à l'installation dans la salle de préparation et aux derniers instants où les candidats s'apprentent à présenter leur travail.

Au final, cette nouvelle démarche a dépassé le stade expérimental pour constituer désormais un atout incontestable dans la préparation de cette épreuve, les candidats ayant fait de cette nouvelle possibilité un usage pertinent et raisonné (sans tomber dans le piège que l'on aurait pu craindre d'un recours excessif à ces nouvelles sources) qui leur a permis d'ajouter quelques références bibliographiques complémentaires, le plus souvent utiles et constructives pour la démonstration scientifique. De plus, rendue obligatoire pour tous cette année, la présentation de la leçon sous un format numérique a le plus souvent constitué une vraie plus-value pédagogique, même si l'utilisation du diaporama a pu prendre des formes variables, de l'usage minimaliste pour présenter le plan, parfois pour projeter des documents, cartes ou photos scannées, jusqu'à un usage très élaboré plaçant l'outil au service d'une véritable réflexion scientifique et pédagogique. On notera à cet égard l'usage particulièrement bien illustré, à différentes échelles, certaines analyses de l'exposé. Cette année encore toutefois la plupart des candidats ont combiné l'usage du vidéo- et du rétro-projecteur, la construction d'un croquis ou schéma de synthèse sur transparent restant pour nombre d'entre eux plus rapide compte tenu du temps imparti. Cette possibilité sera maintenue l'année prochaine, même si nous encourageons vivement les candidats à se familiariser avec les différents logiciels de cartographie permettant d'élaborer des cartes ou croquis sous format numérique.

Cette innovation dans le déroulement des épreuves orales du concours (mais qui n'en est pas une dans le contexte actuel de l'enseignement où les enseignants utilisent quotidiennement les ressources numériques pour élaborer leurs cours et les outils bureautiques dans la construction des supports) sera donc poursuivie l'année prochaine selon des modalités identiques, avec quelques possibles évolutions à la marge de la liste des sites accessibles et **la possibilité d'introduire dans les références bibliographiques proposées des documents audiovisuels** dont les candidats pourraient avantageusement inclure quelques extraits dans leur présentation.

Par ailleurs, comme souligné maintes fois au cours des dernières années, l'agrégation de géographie s'inscrit dans la perspective d'un recrutement de professionnels de la formation amenés à enseigner dans le secondaire. Les différentes commissions d'épreuves orales, dont en particulier celle de la leçon hors-programme, doivent donc évaluer le potentiel pédagogique de chaque candidat et sa capacité à se projeter dans son futur métier et à anticiper/formaliser des préoccupations professionnelles. D'où une partie de l'entretien suivant l'exposé destiné à évaluer cette compétence au travers de questions élaborées notamment à partir du sujet proposé : Quel est l'intérêt de ce thème pour enseigner la géographie en collège ou en lycée ? Est-ce réaliste ? Si oui comment ? Si vous aviez la liberté pédagogique d'enseigner ce thème qui n'est pas dans les programmes, le feriez-vous ? Et si oui pourquoi ? Comment, avec quels supports ? Sur des thématiques de recherche ou concepts pointus : en quoi sont-ils utiles (voire indispensables) pour un enseignant ? Comment rendre ces notions accessibles à des élèves ? Avec des élèves en difficulté, aborderiez-vous ce sujet ? Si oui ou non, pourquoi ? Comment ? Etc.

L'intégration d'un questionnement pédagogique dans le fil de l'entretien continuera d'être présente et affirmée dans la session 2017.

Diversité et actualité des sujets proposés

Comme lors des précédentes sessions, la commission propose des sujets variés dans tous les champs de la discipline, respectant l'équilibre entre la géographie thématique, renvoyant à des sujets portant sur des thèmes généraux (*crues et inondations, la géographie du cinéma, les paradis fiscaux, etc.*), des objets géographiques (*les sources, les places publiques, les déchets, etc.*), des notions ou concepts (*la gentrification, la limite Nord-Sud en géographie*), et la géographie des territoires, que celle-ci s'illustre dans des monographies régionales (*Les Balkans, le Caire, la plaine du Pô, les Emirats Arabes Unis, etc.*) ou dans des thématiques régionalisées (*le bocage en Europe*). Des sujets portant sur la biographie d'un géographe continuent d'être proposés ; cette année toutefois (comme l'année dernière d'ailleurs), un seul de ce type a été proposé (*Henri Lefebvre géographe ?*), situation que le jury souhaite faire évoluer l'an prochain en proposant davantage de sujets qui pourraient porter soit sur **la biographie d'un géographe célèbre qui pourrait être encore en activité, soit sur la relation entre un géographe et un champ géographique spécifique** : « XY et la géographie sociale » par exemple. Dans la continuité des années précédentes, les sujets s'inscrivent dans un souci de prise en compte des évolutions récentes du monde : « *les murs aux frontières* » qui fait écho à l'actualité très prégnante du cloisonnement géographique des Etats face aux flux de réfugiés, « *la géographie de la violence* » qui invite à mettre en perspective la territorialisation de la violence sous toutes ses formes et à toutes les échelles, « *les déchets* » dont la problématique est des plus saillantes aujourd'hui au sein de nos sociétés de consommation. Mais l'actualité scientifique est aussi la préoccupation du jury et les productions récentes de géographes et d'équipes de recherche, que ce soit sous la forme de travaux de thèse (thèse sur les terres de taureaux de Jean-Baptiste Maudet par exemple) ou d'articles ou numéros thématiques de revue, inspirent les membres du jury qui proposent

des sujets en prise directe avec les avancées de la recherche actuelle et ne relevant pas directement de leurs spécialités respectives.

Le jury se félicite de la prise en compte des recommandations émises dans les rapports précédents, et s'attachera ici, dans un esprit bienveillant et constructif, à souligner les qualités des prestations entendues cette année, à réitérer quelques-uns des conseils récurrents, mais pas encore toujours très bien appliqués, et à pointer des aspects plus spécifiques qui restent à travailler et à améliorer.

Des qualités qui se consolident d'année en année, mais des faiblesses récurrentes à rectifier

Comme évoqué plus haut, **les aspects formels des présentations orales sont en progrès constant** avec, à de rares exceptions près, un exposé construit, introduit par une problématique générale, structuré autour de deux ou trois parties annoncées, présenté au travers d'un discours vivant et détaché des notes en respectant le temps imparti. Le jury a entendu de beaux exemples d'entrée en matière fondés sur une culture artistique ou littéraire (une accroche sur les paradis artificiels de Baudelaire ou sur le *Lotus Bleu* de Hergé pour la leçon sur l'opium, ou sur l'actualité avec l'affaire des « Panama Papers » dans le cadre de la leçon sur les paradis fiscaux ou encore une photo des manifestations sur la place Tahrir pour la leçon sur Le Caire). Des efforts substantiels ont également été produits sur les problématiques qui, à de rares exceptions près, structurent correctement le propos, même si l'on peut déplorer parfois une formulation un peu alambiquée ou relevant plus d'un questionnement « alibi » (du type : « En quoi les milieux sont-ils révélateurs du développement des sociétés contemporaines ? » ou encore « Il s'agira de mettre en évidence l'unité et la diversité de cet espace ») que d'une interrogation de fond. Les titres des parties ont été souvent bien travaillés, donnant lieu à de beaux exemples, comme pour la leçon sur les sources (1. Un retour aux sources, 2. Des sources à la ressource, 3. Des sources de tension). Régulièrement conseillée par le jury, la production d'**au moins un croquis ou schéma personnel**, que ce soit sous format numérique ou sous la forme d'un transparent, a conduit cette année encore à de belles réussites, se traduisant à certaines occasions (cf. le sujet sur les déchets) par un bouquet de petits croquis ponctuant le propos à toutes les échelles et de manière extrêmement fine et éclairante.

Le jury tient également à souligner les **progrès réalisés dans la présentation formelle des documents choisis par les candidats** et qui constituent une vraie plus-value pédagogique, que ce soit des cartes topographiques demandées pour illustrer un aspect à grande échelle (carte de Pontivy en Bretagne mobilisée dans le cadre de la leçon sur le bocage), des cartes ou plans à plus petite échelle présentant la région ou ville à étudier (les Balkans, l'Arménie, Le Caire, etc.) ou des photographies (souvent issues des Documentations photographiques ou *du National Geographic*) décrites à partir d'un support papier ou numérique ; sur ce dernier point toutefois, dans la mesure où la présentation sous forme de diaporama est désormais obligatoire, nous recommandons aux candidats d'intégrer les photographies dans le corps de leur exposé numérique, ce qui est nettement plus pratique à commenter que sur un livre tenu à bout de bras et à distance du jury. Le jury rappelle *a contrario* que l'écueil principal réside dans la présentation d'une carte prétexte qui ne sert qu'à vaguement localiser mais sans réel commentaire, voire qui ne sert à rien ou d'une photographie peu lisible sur laquelle le candidat plaque une analyse « pré-fabriquée ». Enfin, la commission déplore l'usage de la paraphrase, voire de la lecture littérale d'extraits de texte de la part de candidats qui n'hésitent pas à citer des paragraphes entiers d'un article sans les commenter vraiment et surtout d'une manière finalement bien peu pédagogique. Rappelons à cet égard que les documents ou références bibliographiques doivent permettre aux candidats de construire un argumentaire au service de leur démonstration, et n'ont aucune utilité à être repris littéralement.

Au-delà des progrès évoqués, des faiblesses ou défauts récurrents ont néanmoins été constatés cette année par le jury qui tient à insister sur trois points majeurs.

La première grande faiblesse, maintes fois soulignée dans les rapports précédents, concerne la manière dont **les sujets de géographie régionale** sont traités. Les approches restent trop souvent générales, délaissant la grande échelle, et surtout ne présentent pas une image « sensible » de ces territoires dont on ne voit le plus souvent ni les populations, ni les paysages, ni les cultures, langues ou religions. C'est ainsi que certaines prestations portant sur les Balkans ou sur l'Arménie par exemple n'évoquent pas du tout le kaléidoscope culturel, religieux et linguistique pourtant central à saisir pour comprendre les enjeux de ces régions. Une autre leçon sur les Mondes roumains ne mentionne ni les Carpathes, ni le Danube ni même la proximité géographique et historique de la Russie. Il en est de même d'ailleurs pour certaines leçons portant sur les Alpes, les Emirats Arabes Unis, le grand rift africain, dont les formes du relief, les paysages et données climatiques, les habitants, les mobilités, les pratiques sociales ou culturelles restent finalement bien peu détaillés au

profit le plus souvent d'une vague analyse géopolitique.

La seconde faiblesse, elle aussi pointée dans les précédents rapports mais qui s'est accentuée semble-t-il au cours des dernières années, porte sur **les sujets de géographie intégrant une forte dimension physique et environnementale** que les candidats ont beaucoup de difficulté à traiter. Plus précisément, les lacunes sont souvent criantes dans les domaines de la biogéographie, de la géographie climatique (les mécanismes de la formation de la mousson ou des cyclones par exemple ne sont pas du tout maîtrisés), de la géomorphologie (l'orogénèse ou les phénomènes d'érosion dans les Alpes par exemple ont donné lieu à des explications totalement fantaisistes), de l'hydrologie (les notions de base de régime, d'étiage, de débit sont souvent méconnues comme le jury a pu le constater dans certaines leçons portant sur les crues et inondations ou sur la plaine du Pô). Le grand intérêt de l'approche géographique réside précisément dans le regard synthétique qu'elle propose, combinant, dans un dosage à géométrie variable, les données du milieu et des pratiques sociales pour saisir finement le fonctionnement et la spécificité d'un territoire. Dans cette perspective, le jury souhaite non seulement maintenir la diversité des sujets proposés à l'oral, mais s'engage à **renforcer la dimension physique et/ou environnementale dans la formulation des sujets** qui seront proposés lors de la prochaine session.

Enfin, le jury pointe **de grandes faiblesses dans la culture générale, historique et géographique** des candidats. Bien sûr, on ne peut attendre de jeunes candidats de 25 ans d'avoir une culture large et exhaustive dans les différents domaines de la géographie, mais l'écart s'est avéré parfois étonnamment important entre la qualité de l'exposé oral de certains d'entre eux et la grande faiblesse de leurs connaissances sur des notions ou éléments fondamentaux de la géographie, mise en évidence au moment de l'entretien avec les membres de la commission. Comme dit plus haut, les lacunes sont très marquées dans le domaine de la géographie physique, mais elles le sont également dans des thèmes dont on aurait pu penser qu'ils seraient maîtrisés depuis la licence, tels que les processus de gentrification ou de renouvellement urbains, de remembrement et de débocagisation, la définition de la frontière, de l'étagement alpin, de la transhumance, etc. De plus, certaines leçons portant sur des sujets de géographie thématique ont fait apparaître une culture géographique très/trop franco-centrée (par exemple dans le cas de la géographie du carnaval) et révélé en négatif une faible connaissance des régions du monde ne relevant pas du programme du concours. Au-delà de la stricte culture géographique, le jury a pu déplorer de très faibles connaissances historiques, la plupart du temps très peu mobilisées au cours des exposés et s'avérant extrêmement limitées lors de l'entretien. Il s'agit là d'un défaut très préjudiciable, d'abord parce que nombre de territoires étudiés ne peuvent être compris sans l'éclairage historique (comment comprendre en effet les enjeux actuels des Balkans ou du Xinjiang par exemple sans la mise en perspective des conflits passés entre les grandes puissances voisines ?), mais aussi car ce concours a vocation, ne l'oublions pas, à recruter des enseignants d'histoire et de géographie. Plus largement enfin, un certain nombre de sujets pouvaient permettre aux candidats de valoriser une culture large, qu'elle soit d'ordre cinématographique, artistique, littéraire, qui s'est toutefois avérée très décevante et insuffisante dans certaines prestations.

Le jury invite donc les futurs candidats à travailler soigneusement tous les points mentionnés ci-dessus, afin d'être capables de traiter des sujets qui, lors de la session 2017, resteront très éclectiques, variant les échelles, les lieux et les thèmes, et croisant résolument tous les champs de la géographie.

Au final, le jury souhaite rappeler que **les critères de notation** tiennent compte d'une multitude de paramètres pour évaluer les prestations : comparaison entre les deux ou trois prestations des candidats sur le même sujet, mais aussi entre sujets proches ; difficulté de traitement du sujet dans l'absolu et au regard de la bibliographie proposée ; sujet abordé et diffusé dans un cursus de géographie ou plus récent dans le champ de la discipline ; etc. Mais la notation tient également compte du niveau de culture générale et géographique évaluée au travers de l'entretien suivant l'exposé, de la présentation de documents, de la production cartographique, de la clarté de l'expression, de la réflexion pédagogique et de la capacité du candidat à se projeter dans son futur métier, etc.

L'agrégation de géographie reste bien sûr un concours très exigeant, mais dont les difficultés ne sont pas insurmontables pour tout candidat qui travaille régulièrement et consciencieusement tout au long de l'année et qui, dans le cadre de la préparation à l'oral, se frotte directement aux exercices demandés en effectuant plusieurs oraux dans les conditions du concours tout en s'imprégnant des conseils délivrés chaque année dans le rapport du jury.

Francine BARTHE-DELOIZY, Jean-Claude BATREL, Nathalie BERNARDIE-TAHIR (Présidente de commission), Claire DELFOSSE, Serge WEBER

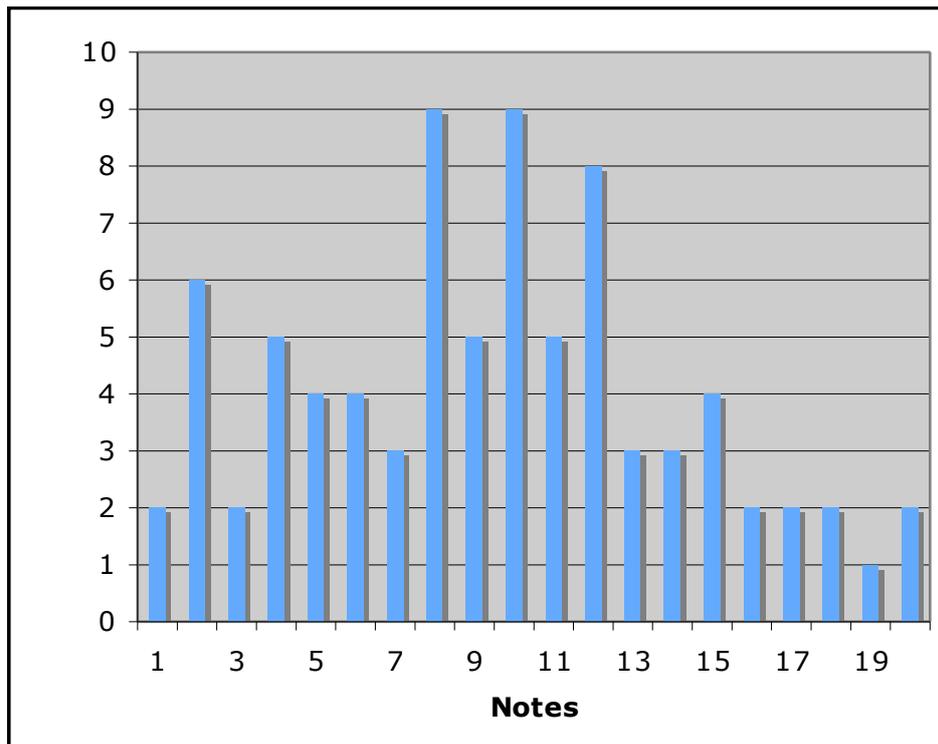
Liste des 30 sujets proposés lors de la session 2016

- Les paradis fiscaux
- Arménie et Arméniens
- Géographie et cinéma
- Les Balkans
- Crues et inondations
- Le Caire
- Les murs aux frontières
- Le pastoralisme
- Les Alpes
- La plaine du Pô
- La gentrification
- Géographie et gastronomie
- Le cacao
- L'espace marocain
- Les Emirats Arabes Unis
- Les sources
- Les places publiques
- Le grand rift africain
- La géographie de la violence
- Henri Lefebvre géographe ?
- Le bocage en Europe
- L'opium
- Le Nordeste
- Terres de taureaux
- Le Xinjiang
- Les déchets
- La limite Nord-Sud en géographie
- Géographie du carnaval
- Le jardin et la ville
- Mondes roumains

3.3 Commentaire de documents d'histoire

La commission « Histoire » a entendu 81 candidats, 8 de plus qu'en 2015, 19 de plus qu'en 2014. Elle a attribué 19 notes égales ou inférieures à 5 (pour mémoire : 24 en 2015 et 21 en 2014), et à l'autre bout de l'échelle, 13 égales ou supérieures à 15 (10 en 2015 et 8 en 2014). Le « groupe central », de 10 à 14, est passé à 28, (22 et 15 auparavant), et les notes dites « médiocres », de 6 à 9, à 21 (17 et 11)... Certes, on ne peut en tirer des conclusions directes, tant les notes dépendent d'un ensemble et n'ont de sens que les unes par rapport aux autres une même année ; mais la progression laisse penser que la hausse du nombre d'admissibles n'a pas nui aux prestations. On rappelle que le jury note des épreuves et non des personnes ; il est hélas possible que des candidats bien notés en Histoire (14, 15) ne soient pourtant pas admis, tout comme « rater » l'épreuve a pu ne pas obérer une réussite globale (deux admis ont eu 5 et 7), ce dont la commission ne se plaint pas, d'autant que cela n'a rien de spécifique à cette épreuve. Les candidats doivent conclure qu'il leur faut se battre jusqu'au bout, ne jamais se décourager, un point de plus ou de moins dans une épreuve même manquée pouvant faire la différence ; de plus, un concours est d'autant plus juste qu'il permet une méforme ponctuelle voire un effondrement, compensé par de bonnes prestations ailleurs.

Toujours côté statistiques, les résultats des candidats bi ou tri-admissibles restent encourageants : comme en 2015 et 2014, ils étaient 14, dont 7 admis, un peu plus que voici un an, un peu moins qu'en voici deux, avec en Histoire des progressions spectaculaires, dont les deux 20 attribués après un 5 et un 8 l'an passé, et un 15 après un 4 puis un 1 aux dernières sessions. Certes, d'autres cas sont moins satisfaisants, et des progressions de 6 ou de 8 points ont pu s'avérer insuffisantes. Il semble en tout cas que certains candidats admissibles dans le passé s'étaient sous-estimés, n'avaient pas cru en leurs chances, ou ne s'étaient pas préparés à l'oral, et ont réussi après une réelle préparation.



En 2017, le programme d'Histoire sera nouveau, et la commission renouvelée aux trois quarts. Des indications spécifiques aux dossiers auraient de ce fait peu de sens. Restent possibles des conseils d'ordre général, en particulier sur l'introduction et la conclusion qui posent des problèmes inverses, et recoupant les rapports précédents en particulier celui de 2015, que, malgré d'inévitables répétitions, on conseillera de consulter, sous forme électronique ou dans *Historiens et Géographes*.

Comme l'an passé, la nature de l'épreuve est désormais assez connue et les leçons générales à partir du titre du dossier, plus ou moins illustrées par celui-ci, sont heureusement rares : l'écrasante majorité des candidats sait que les documents *sont* le sujet ; le danger reste pourtant réel pour des dossiers tournant autour d'événements tentants à raconter, Commune ou Affaire Dreyfus. Même dans de bonnes prestations, le hors sujet (généralités abusives comprises), même partiel, ne peut que nuire. L'amélioration partielle de la maîtrise du temps s'est aussi confirmée, un seul candidat ayant laissé inutilisée une part appréciable de ses 30 minutes, même si un ou deux autres ont paru « jouer la montre ». Reste qu'à l'inverse un autre défaut ne semble pas corrigé, trop de candidats annonçant leur conclusion à la trentième minute, d'où un dépassement du temps imparti, qui ne devrait pas être acceptable, et une réduction drastique de cette conclusion, souvent après celle d'une troisième et dernière partie – un candidat a ainsi pu garder quatre minutes pour cette troisième partie et sa conclusion. Le problème doit être pris en amont, car il arrive souvent que, toujours dans un plan en trois parties, on passe à la deuxième après quinze minutes (ou plus) sur trente. Si l'on réserve quelques minutes pour la conclusion, cela implique une disproportion soit entre une introduction de quelque dix minutes et des parties d'à peine plus de six – et même alors entre cette introduction et une trop brève conclusion - soit entre la première partie et les suivantes. Dans le même ordre d'idées, on a vu des sous-parties successivement de six, trois et une minute, d'où une double dissymétrie, entre celles-ci et entre les trois parties annoncées, dix minutes représentant le tiers du temps prévu, ce qui oublie une introduction déjà copieuse. Certains se sont mis en difficulté pour avoir trop à dire, et on ne peut que conseiller de surveiller le temps au début de la présentation, en allant à l'essentiel : mieux vaut manier le rabot tout au long que la hache à sa fin. D'autres ont pu être pris par le temps durant la préparation, l'inégalité des parties reflétant celle de leurs informations, et au-delà d'entraînements dans l'année pour apprendre par la pratique à travailler plus vite, on peut suggérer, en fin de préparation, de reprendre le plan et de le restructurer en fonction des contenus. Il en va de même si un plan fait *a priori* ne correspond pas à l'importance des différents points traités. Les candidats sont invités à ne pas faire de leur plan de travail un lit de Procuste, et à être prêts à le modifier, à le plier aux réalités de leur travail plutôt que d'y faire entrer celles-ci de force. Le plan présenté au jury (tous les candidats l'ont fait, un seul, semblant partir battu d'avance, a négligé d'aller au-delà de l'indication de grandes parties) peut avoir été écrit presque à la dernière minute, après fusion de parties ou sous-parties au départ distinctes. Et si le plan en trois parties (et trois sous-

parties) est traditionnel et majoritaire, il n'a rien d'obligatoire ni ne relève d'une superstition disciplinaire impérative. On tiendra certes pour acquis que ce jeu de meccano final suppose que l'importance relative des divers éléments ait été perçue, et que les regroupements ne fassent pas tasser indûment le cœur du sujet au bénéfice de données périphériques.

La rareté des cas où les trente minutes sont trop longues ne peut qu'inciter à poursuivre l'effort de la commission pour réduire la taille des dossiers, sachant que la nature des documents est très variable, depuis l'inscription où chaque mot appelle un commentaire jusqu'aux « unes » de magazine où c'est la comparaison entre trois pages qui fournit *une* indication, et qu'un trop faible nombre de documents risque de multiplier les dangers de « leçon » vaguement illustrée, ou d'imposer de restreindre l'ampleur des sujets – ce qui pourrait faire jouer un rôle excessif au fait d'avoir étudié tel exemple et non tel autre équivalent, donc au hasard.

Toujours du point de vue formel, et comme l'an passé et malgré d'inévitables disparités, il semble bien assimilé que l'agrégation est un concours de recrutement, où la transmission des informations est fondamentale ; la commission se réjouit de la quasi-disparition des lectures laborieuses ou des déclamations grandiloquentes. De même, en général, un bon moyen terme a été trouvé entre la lecture fastidieuse de textes et leur mise à une distance telle que même les mots essentiels ne seraient pas cités.

Durant la préparation, les candidats disposent dans la salle d'une bibliothèque de plus d'une centaine de volumes par question (et quelques dictionnaires généraux ou spécialisés), pour l'essentiel empruntés le temps du concours à la bibliothèque Lavis (Sorbonne) dont l'aide est irremplaçable. Ils peuvent la visiter avant le début des épreuves et durant celles-ci en fin de journée (les horaires sont communiqués avec les convocations). Il est aussi possible – et recommandé – de demander aux appariteurs (toujours, d'année en année, remarquables de dévouement, de gentillesse et d'efficacité) d'aller chercher des ouvrages, s'ils sont à cette même bibliothèque Lavis ou à la bibliothèque Sainte-Geneviève, dont la collaboration est elle aussi extrêmement précieuse. Les candidats ont intérêt à demander les ouvrages d'où sont tirés les documents : même un recueil parascolaire peut apporter des indications utiles. Parfois, les membres de la commission ont apporté de façon ponctuelle, sans les placer dans la bibliothèque permanente, les ouvrages d'où étaient tirés certains documents, pour réduire le temps d'attente des candidats après une demande écrite passée aux appariteurs. Il faut noter inversement que certains ouvrages ne sont pas disponibles, ou n'apporteraient rien, et ne pas s'inquiéter s'ils ne sont pas apportés... En sus des sources, les candidats peuvent obtenir au moins cinq ouvrages supplémentaires. Bien entendu, il ne faut pas se précipiter sur la bibliographie, sous peine d'oublier ce qui a été dit sur les leçons vaguement illustrées – dans le pire des cas, mais une seule fois, la commission a reconnu des passages recopiés (sans que ce soit dit) sur un ouvrage d'un collègue, puis d'un autre, puis d'un de ses membres : le candidat avait eu une fort mauvaise idée. La lecture attentive du dossier est primordiale, d'autant que de rares mais lourds contresens ont été déplorés ; ainsi un texte d'Hugo, expliquant que Louis Napoléon a inventé le mot « parlementarisme » *contre* la démocratie représentative, a été lu comme la preuve d'un attachement impérial à celle-ci... En parallèle au sens général des documents, les candidats ont intérêt à repérer les événements et les personnes cités qu'ils ne connaissent pas déjà, en utilisant un dictionnaire de format très moyen, éventuellement des index d'ouvrages, etc. Certes, le danger est d'aligner des données trop générales, donnant une désagréable impression de remplissage : la difficulté est d'intégrer les données à son discours, ou de se servir d'elles pour l'étayer et vérifier le sens de documents sans qu'elles apparaissent sans la présentation, ce qui permet par exemple de répondre à une question sur tel ou tel personnage cité, sur qui il ne sera d'ailleurs pas attendu d'énormes précisions – une fonction, l'appartenance à tel ou tel courant suffit, et nul ne saurait reprocher alors au candidat de consulter ses notes. Pour en revenir aux livres disponibles, rappelons comme l'an dernier que deux ou trois candidats travaillent sur un même dossier ce qui implique que les ouvrages circulent (les candidats sont placés de manière à rapprocher ceux travaillant sur un même sujet) ; comme les années précédentes, il ne semble pas y avoir eu de problème entre candidats, et il faut que cet état d'esprit perdure.

Les candidats disposent aussi d'un matériel qui peut sembler archaïque au temps des ordinateurs et d'internet, mais fort utile et qui évite des problèmes de maintenance. Les *paper boards* dont les feuilles sont apportées par ces appariteurs dans la salle de passage sont inégalement utilisés, mais la plupart des candidats y inscrivent (et dans l'écrasante majorité des cas, assez gros et lisiblement) leur plan, et de plus en plus souvent leur « problématique ». Un rétroprojecteur et un écran sont aussi disponibles. Les transparents sont inégalement utilisés, certains préfèrent y inscrire leur plan mais cela suppose des manipulations s'ils veulent projeter d'autres éléments qu'ils ont élaborés. Ces éléments, peu fréquents, ont été appréciés ; on citera ainsi un arbre généalogique montrant le cousinage entre un roi client de Rome et Caligula. On s'est de nouveau étonné en revanche de la relative rareté des cartes, qui peuvent tout à fait être très schématiques, géométriques – cette rareté correspond à une faiblesse de la dimension géographique, ou spatiale, symétrique de celle de la dimension historique ou temporelle notée en Géographie. On peut ajouter que si des

photocopies sont possibles, les candidats auraient avantage à les compléter en mettant en évidence ce dont ils parlent, qu'un décalque peut être préférable, et qu'intervenir en cours d'exposé pour indiquer un mouvement ou cercler un lieu pourrait être utile, même si l'exercice n'a pas été tenté. Enfin, s'approcher pour montrer à la commission des pages peut manifester une maîtrise de l'espace de la salle, mais il est difficile de mettre une page sous les yeux de quatre personnes en même temps, et mieux vaudrait une photocopie, sur transparent et projetée, ou sur papier en plusieurs exemplaires.

Dernier point auquel penser durant la préparation, une bibliographie est demandée, et remise à la commission par les appariteurs juste au début de l'épreuve orale – il s'agit des ouvrages utilisés et le cas échéant, en l'indiquant, de ceux qui auraient pu l'être mais n'ont pas été obtenus. Le nombre fatalement limité de titres fait que les rubriques ne sauraient être multipliées.

Dans les trente minutes imparties pour la présentation, l'introduction, on l'a dit, a pris trop souvent trop de place. Il a été indiqué l'an passé que faire intervenir des documents extérieurs au dossier était souvent contre-productif, ne serait-ce qu'en termes de temps – le conseil a été suivi. S'appuyer sur un élément du dossier pour lancer le sujet peut en revanche être efficace, pour qui s'est entraîné à le faire de façon rapide. La présentation globale des documents, un peu rituelle, gagnerait à être réduite ; il faut en tout cas éviter sinon les fiches sur les auteurs, du moins les précisions inutiles : dire qu'Aulard a commencé sa carrière par des études sur l'Italie, à propos d'un texte sur la Révolution sans rapport avec la péninsule, ne peut être perçu que comme oiseux ; de même, résumer en plus de deux mots la carrière de Louis Napoléon Bonaparte conduit à des banalités ; de façon générale, l'année de décès d'un auteur a peu de probabilités d'éclairer un texte – on supposera que l'important est ce qu'est cet auteur quand il écrit, et une notule de dictionnaire, utile pour informer le candidat, a peu à faire telle quelle dans son discours. Le résumé du développement sous couleur d'annonce de plan est aussi contre-productif, de même qu'un rappel chronologique des événements s'il est déconnecté des documents et occupe une dizaine de minutes – cela s'est vu. De façon globale, on gagne à présenter les documents de façon synthétique et non analytique – leur énumération sans que quoi que ce soit en soit tiré est pure perte de temps ; projeter une frise chronologique a pu se révéler efficace, en mettant en regard documents et contexte, en jouant sur les couleurs pour différencier les données, et en permettant un survol rapide – mais il faut que ce qui a été retenu soit pertinent, donc qu'on en trouve trace ensuite. Quant aux considérations de méthode pour présenter le corpus, elles ont été souvent à la fois élémentaires et bavardes.

L'énoncé d'une problématique (souvent écrite sur une première feuille du *paper board*, ce qui n'est pas une mauvaise idée) pose d'autres problèmes : elle semble parfois purement rituelle, oubliée ensuite, n'informant pas la structure du développement, ne se retrouvant pas en conclusion. Et elle a parfois un caractère réducteur, thématiquement voire chronologiquement ; ainsi sur l'anarchisme est-on arrivé à « dans quelle mesure les doctrines anarchistes occupent-elles une place dans le champ politique sous la IIIe République (1870-1894) ? », alors que le dossier était loin de ne concerner que les doctrines et comportait deux textes antérieurs à 1870, et que le libellé ainsi concocté suppose soit une homogénéité de la période, soit une évolution chronologique sur toute sa durée, ce à quoi les documents ne se prêtaient pas. Au total, pour l'introduction, il faut se demander ce qui est utile pour la compréhension du dossier, et être le plus dense possible car le temps manque ou manquera ensuite.

Pour ce qui est du développement, hors des problèmes évoqués de longueur et d'équilibre des parties ainsi que d'adéquation à l'exercice, il y a peu à dire et redire sans aborder un fond des questions qui ne sera plus adéquat pour 2017, et qui, d'ailleurs, sélection de l'écrit oblige, a été majoritairement bien maîtrisé. On peut conseiller de bien scander le déroulement du plan, et à ce titre, l'astuce consistant à se déplacer pour cocher chaque sous-partie peut être utile, car elle induit cette scansion, même si sa systématisation artificielle pourrait, comme toute systématisation, s'avérer contre-productive. On peut aussi conseiller d'éviter des erreurs de forme, rappeler que *a contrario* ne signifie pas « au contraire », que les directeurs, éditeurs ou responsables d'un ouvrage collectif n'en sont pas les auteurs sauf si ce qui est repris provient d'une présentation cosignée, ceci surtout quand il s'agit de spécialistes de période différentes (occasion pour nous de saluer Brigitte Marin et Catherine Virlouvét), que, tout comme à l'écrit, il est naïf d'attribuer à un chercheur actuel une formule très antérieure comme « année des quatre empereurs » (occasion de saluer Pierre Cosme, comme pour l'écrit), que certaines liaisons sont fatalement fautives (quatre-z-empereurs, justement), qu'il faut éviter les termes non maîtrisés (« représentativité » pour « représentation » ou « représentants ») et de se gargariser d'autres suggérant un impératif intellectuel non suivi d'effet (« contextualisation »). Ces erreurs, soulignons-le, ne concernent heureusement qu'une petite minorité de candidats.

La conclusion, enfin, est depuis trop longtemps la parente pauvre des oraux. Plaider le manque de temps revient à avouer une mauvaise organisation. Il faut réserver les quelques minutes indispensables, dont c'est une litote que de dire qu'elles sont en général chichement comptées. Peut-être – comme pour l'écrit d'ailleurs – pourrait-elle ne pas commencer par « Pour conclure », même si c'est mieux que « En guise de conclusion » ou « Je vais juste faire une brève conclusion ». Un

résumé appuyé sur le plan resté affiché peut-être utile, mais peut accaparer un temps précieux, et en tout cas ne saurait être suffisant.

On souhaiterait un retour sur la problématique, sauf à admettre que son énonciation n'était qu'un rituel : c'était une question, elle appelle une réponse – appuyée sur le développement. Il est arrivé que ce soit fait et cela a été apprécié ; cela a pu même passer par un schéma synthétisant le propos, autre idée à l'application d'autant plus appréciée qu'elle est difficile et a été réussie. L'ouverture vers d'autres questions, interprétations ou lectures, l'évocation (rapide) de documents qui en d'autres circonstances, ou avec une autre orientation, auraient pu être inclus dans le dossier (dans l'intérêt même des candidats, ce dernier n'était pas extensible à l'infini), peuvent être des pistes, et sont en tout cas préférables à leur évocation en cours d'exposé. Enfin, la manifestation de la capacité à élargir de façon pertinente, voire à théoriser, est rare mais elle aussi appréciée.

Plus que la conclusion, les candidats semblent redouter les 25 minutes de questions qui suivent. On renverra au rapport de l'an passé sur le fait qu'elles sont plutôt favorables aux candidats, qui en général n'ont pas été désarçonnés, sauf quand les réponses étaient trop évidentes, ne pouvant être ignorées, qu'il s'agisse de nommer Rousseau ou Catilina, ou de voir qu' *Imperator* est devenu le prénom de ceux que nous appelons empereurs : souvent il s'agissait d'explicitier des choses implicites dans la présentation, et la commission a beaucoup cité Talleyrand selon qui il faut se méfier du premier mouvement, qui est souvent le bon. Par ailleurs, la tradition suggère que des questions soient posées à propos de la période que le candidat n'a pas eu à traiter, mais après des heures de concentration sur un dossier, il y a toute raison pour qu'il soit difficile de se mobiliser et de sauter à travers les siècles, or on peut saluer la capacité de beaucoup à réussir cette démonstration d'agilité intellectuelle, de connaissances, et aussi de maîtrise de soi malgré la fatigue.

La dimension pédagogique, en particulier la transposition des sujets dans le cadre de l'enseignement secondaire, intégrée depuis la session 2015, a été comme l'an passé concrétisée par une question spécifique, revenant toujours au même membre de la commission ce qui ne sera peut-être pas le cas l'an prochain, et toujours en début d'interrogation afin de placer tous les candidats dans les mêmes conditions. Cela a eu l'avantage d'homogénéiser ce « rituel » avec les commissions de Géographie, le cas échéant de permettre de prolonger le questionnement, et aussi de sortir de façon un peu abrupte le candidat de son travail sur le dossier proposé, même si un lien thématique est évidemment maintenu : les candidats ont en général manifesté agilité d'esprit et ressources (après, rappelons-le, six heures de préparation et trente minutes de présentation, bref, de concentration sur autre chose). Ils ont aussi manifesté de réels efforts de réflexion pédagogique, parfois un peu élémentaires, un peu abstraits, mais qui traduisent de réelles capacités de mobilisation intellectuelle et de réalisme. Répétons qu'il ne saurait s'agir de faire réciter des propos attendus, que les réponses en elles-mêmes comptent moins que la capacité à peser par exemple avantages et inconvénients, et de ce point de vue la commission n'a pu être que satisfaite, comme de la disparition d'une des rares scories caractérisées de l'an passé, la proposition d'activités matériellement peu réalistes. Les questions posées ont été le plus souvent les mêmes que l'an passé, et pour une liste on renverra au rapport de 2015, même si de nouveaux programmes et une commission renouvelée ne peuvent qu'entraîner des modifications à l'avenir, et si des questions supplémentaires ont été posées, comme :

- Avantages et inconvénients de l'utilisation de caricatures dans une classe.
- Intérêt et limites de l'utilisation de sources iconographiques dans une classe.
- Avantages et inconvénients de l'utilisation des cartes en Histoire.
- Difficultés d'un texte polémique, satirique, caustique [comme celui de Clémenceau dans le dossier proposé] dans une classe.

La commission a eu le satisfaisant sentiment d'entendre beaucoup de réflexions et de remarques réalistes, pertinentes, que les candidats semblent ou non déjà enseigner, et même si les réponses ont été souvent un peu schématiques, elles ne demandaient à l'évidence qu'à être développées, à la fois par la pratique et dans d'autres circonstances, de même que si certains projets face aux élèves peuvent parfois sembler bien ambitieux, ils correspondaient en règle générale à une perspective, une réflexion, adaptables à très court terme aux réalités.

Par ailleurs, comme l'an passé, c'est l'oral d'Histoire qui, la nature des programmes aidant, a été le support de l'interrogation sur les valeurs de la République : il n'en sera plus de même en 2017. La commission a puisé dans les questions de l'an passé, renvoie donc de nouveau au rapport de 2015, mais quelques autres sont venues s'y ajouter, du fait du contenu de tel dossier ou de telle remarque d'un candidat, comme :

- La révolte est-elle compatible avec les valeurs de la République ?
- En quoi une culture présentée comme spécifiquement populaire est-elle à la fois contraire et conforme aux valeurs républicaines ?
- Quels sont les devoirs des membres de la fonction publique en matière de laïcité ?
- L'abstention et les valeurs de la République

- Pourrait-on encore [comme dans un document de 1880] passer par le portrait de « grands hommes » politiquement actifs pour illustrer les valeurs de la République ?

- Comment les attachements municipaux, locaux voire localistes peuvent-ils s'articuler avec les valeurs de la République ?

Comme l'an passé, ces questions ont été placées en fin d'interrogation et confiées au même collègue, mais il ne s'agit pas d'une obligation et ceux qui prendront le relais l'an prochain feront sans doute évoluer la formule, de même que des programmes différents amèneront logiquement des questions différentes. Il reste peu probable que l'esprit même en change notablement, qu'il s'agisse de la mise en rapport des valeurs, des principes et de leur application, ou de la valorisation d'une réflexion sur des conséquences contradictoires. Les réponses ont mieux évité les platitudes que l'an passé, et si elles ont été souvent élémentaires, du fait sans doute de la fatigue de fin d'épreuve et de la peur toujours trop présente d'exprimer une pensée trop personnelle, elles reposaient en général sur des bases robustes et, tout comme pour la question « pédagogique », ne demandaient qu'à être développées par l'expérience. Si la commission a rarement eu de grands motifs d'enthousiasme, elle n'en a eu aucun d'inquiétude.

Si le rapport, par nature, ne peut qu'insister sur les aspects négatifs, afin qu'ils puissent être corrigés, le cas de candidats de nouveau admissibles et ayant effectué des progressions spectaculaires en corrigeant des erreurs criantes ne peut que confirmer qu'il ne s'agit pas d'une vaine rhétorique. Et la commission a eu le plaisir d'entendre de fort bonnes prestations, permettant d'utiliser toute la gamme possible des notes. Elle tient enfin à remercier tous ceux et celles grâce à qui les épreuves se déroulent dans de bonnes conditions, nos interlocuteurs des bibliothèques énormément mises à contribution, et du lycée Louis-le-Grand, les collègues qui ont permis de résoudre des problèmes pratiques et le secrétaire général du concours au premier chef, les appariteurs dont l'efficacité, la gentillesse et le dévouement au bénéfice des candidats sont toujours remarquables d'année en année, de renouvellement en renouvellement de l'équipe, et les candidats eux-mêmes dont le respect des consignes (en particulier le soin nécessaire à apporter aux ouvrages qui leur sont confiés) et le bon esprit (la nécessaire circulation de ces mêmes ouvrages entre les tables de préparation) sont à saluer.

Jean-Yves FRETIGNE, Sabine LEFEBVRE, Manuel ROYO, Éric VIAL

Dossiers d'Histoire ancienne

Le triumvirat : Antoine et Octavien

Appien, *Guerres civiles*, IV, I, 2.

Cicéron, *XIII^e Philippique*, II, III, IV.

Appien, *Guerres civiles*, IV, 5-10, 19-20.

Plutarque, *Antoine*, 25, 28, 30, 56.

Virgile, *I^{ère} Bucolique*, v. 1-45.

Le ravitaillement en blé

Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée*, XV, 44.

Tite Live, *Périochae*, XCIX.

Plutarque, *Vie de Pompée*, 25.

Dion Cassius, XXXVIII, 13, 1 (sur 58 av. J.-C.)

Cicéron, *Lettres à Atticus*, IV, 1, 7.

Suétone César, XLI.

Dion Cassius, XLIII, 41, 3 (sur 45 av. J.-C.)

Id., LIII, 1, 3. (en 28 av. J.-C.) / *RGDA*, 5 et 15.

Tacite, *Annales*, I, 7, 2 (sur 14 ap. J.-C.) / XI, 31 (sur 48 ap. J.-C.)

Suétone, *Claude*, XVIII ; XX.

Tacite, *Annales*, XV, 18, 2.

Sesterce de Néron (vers 64 ap. J.-C.), frappé à Lyon. *RIC*, I, 372.

De la Maurétanie aux Maurétanies

Appien, *Guerre civile*, II, 101.

Dion Cassius, LI, 15, 6.

Deniers en argent de Juba II : frappé à Césarée (19 av. / 6 ap. J.-C.). *CNNM*, 340 / (19/24 ap. J.-C.) *CNNM*, 375-387.

Suétone, *Caligula*, XXVI.

Dion Cassius, LX, 8-9 et 5-6.

Plinie, *HN*, V, 5-6.

L’Egypte, du royaume à la province

Plutarque, *Vie de Crassus*, 13, 2 (sur 65 av. J.-C.)
Suétone, *César*, XI, (sur 65/64 av. J.-C.).
Plutarque, *Vie de Caton le Jeune*, XXXV / Id., *Vie d’Antoine*, III.
Appien *Histoire des guerres civiles*, II, 24 (sur 52 av. J.-C.)
Suétone, *César*, XXXV et LII.
Dion Cassius, LI, 17.
Denier d’argent frappé à Rome en 28 av. J.-C. *RIC*, 275a.
Strabon, *Géographie*, XVII, 1, 12 ; 13.

Statut des cités et autonomie municipale

Strabon, 17, 3, 24 (15 ap. J.-C.)
Pline l’Ancien, *HN*, 3, 18 (autour de 70 ap. J.-C.)
IRT, 319 dédicace du marché de Lepcis Magna (Afrique proconsulaire) 8 av. J.-C..
Cicéron, Seconde action contre Verrès, 4, les œuvres d’art, 99-100.
Loi d’Irni, Bétique (époque flavienne) *AE*, 1986, 333, rubrique 86, trad. P. Le Roux.
Loi coloniale d’Urso *CIL*, I, 2², 594 et II, 5439 Dessau 6087 (après 44 ap. J.-C.)

La Germanie de César à Vespasien

César, *Guerre des Gaules*, I, 30-31.
Suétone, *Auguste*, 23, 1-4.
Velleius Paterculus, *Histoire Romaine*, II, 117.
Tacite, *De la Germanie*, 37, 4-5.
Suétone, *Tibère*, 9, 3-4.
Tacite, *Histoires*, I, 59, 1.
Florus, *Tableau de l’histoire du peuple romain*, 30.
Plutarque, *Vie de Galba*, XXII
Le Limes germanique à la fin du 1^{er} s. ap. J.-C. carte in N.J.E. Austin et N.B. Rankov, *Exploratio. Military and Political Intelligence in the Roman World from the Second Punic War to the Battle of Adrianople*.
Tacite, *Histoires*, IV, 14-15.
ILS 5832 (Offenburg, Germanie supérieure, 74 ap. J.-C., trad. S. Janniard).
ILS 997 (*Hispellum*, trad. S. Janniard).

Devenir citoyen romain

Table d’Ascoli : *CIL*, I², 709 ; VI, 37045, Dessau 8888.
Cicéron, *Pro Balbo*, 5-6 (56 av. J.-C.)
Suétone, *César*, 24, 2 ; *Auguste*, 40, 5-7.
Tacite, *Annales*, 11, 23
Loi d’Irni, Bétique (époque flavienne) *AE*, 1986, 333, rubrique 21, trad. P. Le Roux.

Aristocratie et mos majorum

Statue Barberini (fin 1^{er} s. av. J. C.) Musée National Romain (centrale Montemartini) in R. Bianchi Bandinelli, *Rome, le centre du pouvoir*.
Pline l’Ancien, *HN*, 35, 3-4.
Suétone, *Auguste*, 60, 8.
Couple de la Via Statilia (vers 50 av. J.-C.) in R. Bianchi Bandinelli, *op. cit.* ;
Ovide *Fastes*, VI, 637-648 ; Dion Cassius 54, 23, 6.

Les pouvoirs du prince

Statue d’Auguste *velate capito*, via Labicana.
Res gestae divi Augusti, 4 et 35.
Tibère *AE*, 1935, 47b = 2004, 1334 = *Philippi*, 282 Philippes, Macédoine.
Claude *AE*, 1951, 207 Cyrène, Province de Crète et Cyrénaïque.
As frappé vers 64, Rome *RIC*, I, 211.
Néron *AE*, 1934, 260 = 1939, 305 Gsar Taurguni, province de Crète et Cyrénaïque.
Vespasien *AE*, 1997, 1427 Umurlu, province d’Asie.
Lex de imperio Vespasiani ILS, 244 = *FIRA*, I, p. 155-6 Rome.

Les chevaliers romains, des hommes au service du prince

Tacite, *Annales*, 4, 1, 1 ; 4, 2, 1-2.
- Burrus : *CIL*, XII, 5842 (*ILLS*, 1321) Vasio, Narbonnaise / TACITE, *Annales*, XII, 42, 1 et XIII, 2, 1 /
SUETONE, *Néron*, XXXV, 12.

AE, 1902, 189 Superaequum Paelignorum, Italie.
- P. Graecinus Laco : Dion Cassius 58, 9, 4 / *ILS*, 1337 Rome / *CIL*, V, 3340 (*ILS*, 1336) Vérone.
CIL, X, 4862 Venafrum, Campanie
CIL, XI, 623 (*ILS*, 2672) = AE, 1978, 335 Forum Livii, Emilie.
Suétone, *Claude*, 25, 1.
AE, 1966, 124 Vérone, Regio X.
CIL, XI, 5028 (*ILS*, 1447) Mevania, Ombrie.

Affranchis et administration

Suétone, *Claude*, 28 (41-54 ap. J.-C.)
CIL, VI, 8604, Dessau 1519 (après 69 ap. J.-C.)
CIL VI, 2330 b, Dessau, 4993 (40 ap. J.-C.)
Dessau, 1679 (ap. 69 ap. J.-C.)
CIL VI, 5197, Dessau 1514 (règne de Tibère).
Suétone, *Domitien*, 14.
Dion Cassius, 63, 12 (règne de Néron).
Frontin, *Des aqueducs*, 98-99.

Le culte impérial en province

-Tarraco, Citérieure :
Tacite, *Annales*, I, 78, 1.
Quintilien, *Ins. Orat.*, VI, 3.
RIT, 48 Tarraco.
Sesterce de Tibère frappé à Tarraco (15 ap.) Cohen, 726 = *RPC*, 218.
Sesterce de Tibère (21-22 ap. J.-C. ?) Cohen, 728 = *RPC*, 224.
-Carthago, Afrique proconsulaire :
Autel de la gens Augusta, découvert sur les flancs de la colline de Byrsa : Vue globale de l'autel / Fuite d'Enée / Le dédicant P. Perelius Hedulus offrant un sacrifice / Dea Roma sur un monceau d'armes / Apollon sur un trépied delphique.
f. *IL Afr.* 353 = *IL Tun.* 1046 = *ILP Bardo* 7 = LADJIMI SEBAÏ L. *La colline de Byrsa à l'époque romaine. Étude épigraphique et état de la question, Karthago*, XXVI, Paris, 2005, p. 145-7, n° 58).
-Lepcis Magna
IPT, 22 / *IRT*, 334 / *IRT*, 326.
Disposition des statues dans le temple de Rome et d'Auguste : en plan, in F. Hurlet «L'image du pouvoir impérial et sa localisation dans la ville : la singularité de la province d'Afrique aux deux premiers siècles de notre ère », in J.-Y. Carrez-Maratray et M. Molin (dir.), *Images et représentations du pouvoir et de l'ordre social dans l'antiquité, Actes du colloque d'Angers, 28-29 mai 1999*, Paris, 2001, p. 277-89, fig. 73 / en façade, in C. B. Rose, *Dynastic commemoration and imperial portraiture in Julio-claudian period*, Cambridge, 1997, plate 217B.
Plan du Vieux Forum in A. Laronde et G. Degeorge, *Leptis Magna, la splendeur et l'oubli*, Paris, 2005, p. 76.

Honneurs divins

Dion Cassius 51, 20 ; 53, 20 ; 53, 27.
Macrobe, *Saturnales*, I, 12.
Le serment de Gangres : Dessau 8781, trad. Franz Cumont.
Suétone, *Auguste*, 97.
Le champ de Mars augustéen, plan in P. Zanker, *Augusto e il potere delle immagini*.

L'Apothéose de César à Vespasien

Temple de César divinisé, monnaies de César divinisé, relief d'Alger, *Gemma Augusta* (Vienne).
Mausolée d'Auguste (Plan et reconstitution) in P. Zanker, *op. cit.*.
Suétone, *César*, 84.
Dion Cassius, 56, 31-47.
Tête de la Pigna (Vatican) Origine forum d'Auguste (Auguste en Alexandre, époque claudienne).
L'arc de Titus, façade et intrados de la voûte (clichés personnels).

Dossiers d'Histoire contemporaine

Voter en France (1789-1899)

E.-J. Sieyès, Assemblée nationale constituante, 7 IX 1789, in *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, t. VIII, Paris, Dupont, 1875, p. 594-5.

A. de Condorcet, *Essai sur l'admission des femmes au droit de cité*, VII 1790, in P.-M. Duhet, *Les Femmes et la révolution, 1789-1794*, Paris, Julliard, 1971, p. 58-60.

A. de Lamartine, « Du mouvement réformiste et de la possibilité d'une réforme », *le Bien public*, 14 XII 1845, in R. David (éd.), *Lamartine, la politique et l'histoire*, Paris, Imprimerie nationale, 1993, p. 291-6.
« Appel du maire de Vouzon (Loir-et-Cher) », 22 V 1863, in R. Rémond, *La Vie politique en France*, t.2, Paris, Colin, 1969, p. 166.

« Statistique électorale de la France de 1815 à 1877 », *Journal de la société statistique de Paris*, t. 22 (1881), p. 317-24.

A. Bramtot, *Un bureau de vote en 1891*, tableau de 1891, mairie des Lilas.

Lectures de la Révolution française (fin XVIII^e siècle-fin XIX^e siècle)

J. de Maistre, *Considérations sur la France*, 1797, in J. Besnard, *La Contre-révolution*, Paris, Le Monde, 2012, p. 19-21.

A. de Lamartine, *Histoire des Girondins* [1847], Paris, Laffont, 2014, p. 2037-9.

H. Taine, *Les Origines de la France contemporaine, La Révolution* [1884], 3^e partie « Le gouvernement révolutionnaire ». Paris, Laffont, 2011, p. 1173-5.

G. Clemenceau, Assemblée nationale, 29 I 1891, in J. Garrigues (éd.), *Les Grands Discours parlementaires de la Troisième République*, Paris, Colin, 2004, p. 113-7.

A. Aulard, extraits de « Aux apologistes de Robespierre » [1885] et de « La statue de Danton » [1891], in *Id.*, *Etudes et leçons sur la Révolution française*, 1^{ère} série, Paris, Alcan, 1893.

La démocratie représentative

E.-J. Sieyès, Assemblée nationale constituante, 7 IX 1789, in *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, t. VIII, *op. cit.*, p. 594-5.

L. de Bonald, *Réflexions sur la Révolution de 1830* [années 1830], in *Id.*, *Réflexions sur la Révolution de 1830 et autres inédits*, Paris, Duc-Albatros, 1988, p. 79-81.

G. Clemenceau, Assemblée nationale, 4 VI 1888, in M. Mopin (éd.), *Les Grands Débats parlementaires de 1875 à nos jours*, Paris, La Documentation française, 1988, p. 4-5.

« La Prise de la Bastille », *la Bombe*, 14 VII 1889, in J. Néré, *Le Boulangisme et la presse*, Paris, Colin, 1964, p. 210.

G. Le Bon, *Psychologie des foules* [1895] (« Les Assemblées parlementaires »), Paris, PUF, 1995, p. 113-5.

Alphonse de Lamartine, parcours d'un poète et d'un écrivain

A. de Lamartine, « Ode sur la naissance du duc de Bordeaux », in *Id.*, *Méditations poétiques* [1820], in *Méditations, Nouvelles Méditations*, Paris, Gallimard, 1969, p. 68-72.

Id., « Du mouvement réformiste et de la possibilité d'une réforme », *Le Bien public* 14 XII 1845, in R. David, *op. cit.*, p. 291-6.

Id., « Manifeste aux Puissances. Circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française », 4 III 1848, *ibid.*, p. 329-32.

Id., Préface de *Geneviève Histoire d'une servante*, Paris, Wittersheim, 1850, extrait, p. 26-7.

A. de Tocqueville, *Souvenirs* [1893], Paris, Gallimard, 1942, p. 111-2.

1848

A. Blanqui, discours, 25 II 1848, in V.P. Volguine (éd.), *Auguste Blanqui, Textes choisis*, Paris, Éd. sociales, 1971, p. 109-10.

P.-J. Proudhon, lettre, 26 II 1848, in M. Chaulanges et alii, *Textes historiques 1848-1871 Le milieu du XIX^e siècle*, Paris, Delagrave, 1971, p. 8-9.

F. Ozanam, lettre, 6 III 1848, *ibid.*, p. 9-11.

P. Mérimée, lettre, 23 IV 1848, *ibid.*, p. 15-6.

V. Hugo, Assemblée nationale, 17 VII 1851, in *Id.*, *Politique*, Paris, Laffont, 1985, p. 280-5.

A. de Tocqueville, *op. cit.*, p. 102-3.

Président de la République

A. de Tocqueville, *op. cit.*, p. 168-71.

J. Grévy, discours parlementaire [7 X 1848], in M. Chaulanges et alii, *Textes historiques 1848-1871*, *op. cit.*, p. 22-3.

M^{al} de Mac Mahon, message aux Chambres, in M. Mopin (éd.), *op. cit.*, p. 67-8.

J. Grévy, message au Sénat, *ibid.*, p. 69.

La démission de Casimir-Périer, *ibid.*, p. 77-8.

Victor Hugo : parcours politique d'un écrivain

« Le baptême du duc de Bordeaux » [1821], in *Odes et Ballades* [1826].

Quillenbois, « Un changement de front - Un grand poète d'Etat, poursuivi par la peur des Jésuites et de l'Inquisition, se sauve sur la Montagne », *Le Caricaturiste*, 27 I 1850.
« Paris » (parag. 6), Guernesey V 1867, in V. Hugo, *Ecrits politiques*, Paris, Livre de poche, 2001, p. 242-3.
Le Droit et la loi (parag. 6) [VI 1875], in Victor Hugo. *L'irréductible*, Paris, Le Monde, 2012, p. 27-8.
« Inauguration du tombeau de Ledru-Rollin », 24 II 1878, in V. Hugo, *Ecrits politiques, op. cit.*, p. 335-40.
Les hommes célèbres de la République française et *Les défenseurs du droit de l'homme*, estampes anonymes, vers 1880.

Louis-Napoléon Bonaparte et la démocratie

L.-N. Bonaparte, proclamations, 2 XII 1851.
L.-N. Bonaparte, affiche, 8 XII 1851.
V. Hugo, *Napoléon le petit*, Paris, Pauvert, 1964, p. 186-9.
« Le manifeste des 60 », *L'Opinion nationale*, 17 II 1864, in M. Chaulanges et alii, *Textes historiques 1848-1871, op. cit.*, p. 81-3.
Programme d'E. Ollivier (2 X 1869), *ibid.*, p. 63-5.
L. Gambetta, plaidoirie, 14 XI 1868, extraits, in J. Reinach (éd.), *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, 1^{ère} partie, Paris, Charpentier, 1880, p. 12-7.

Le plébiscite de 1870

L.-N. Bonaparte, décret, 20 IV 1870, et proclamation, 23 IV 1870, in E. Ollivier, *L'Empire libéral, études, récits, souvenirs*, vol. 13, Paris, Garnier 1908, p. 332-5.
L. Gambetta, discours, 5 IV 1870, extraits, in J. Reinach (éd.), *op. cit.*, p. 218-22.
Manifeste de *La Gazette de France* et de *L'Union*, 25 IV 1870, cité in R. Rémond, *Les Droites en France*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, p. 447-8
V. Hugo, « Le plébiscite », 27 IV 1870, in *Id.*, *Politique, op. cit.*, p. 658-60.
H. Daumier, gravures de 1870-1871 : « M'sieur l'maire quoi donc que c'est qu'un bisbiscite » ; « Ah ! Quel plaisir d'être électeur » ; « Plébiscite – 1851 – 1870 – 18... »
F.-E. Simon, « Vote de 1870. Citoyens intelligents allant voter pour Monsieur Plébiscite » (Gallica BNF).

La République et la Commune

Mairie de Bordeaux, affiche in A. Rossel, *1871. La Commune ou l'expérience du pouvoir*, Paris, Les Yeux ouverts, 1970, n. p.
Commune de Lyon, affiche, *ibid.*
É. Littré, lettre au *Daily News*, 20 IV 1871, in K. Marx, *La Guerre civile en France 1871*, Paris, Éd. sociales, 1972, p. 138-9.
V. Hugo, notes in *L'Année terrible*, Paris, Seghers, 1971, p. 214-5.
G. Sand, 23 VII 1872, in N. Priollaud (éd.), *1871 : la Commune de Paris*, Paris, Liana Lévi-Sylvie Messinger, 1983, p. 155.
« Commune de Paris » (1878) in P. Larousse, *Pages du Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, Paris, UGE, 1975, p. 155-6.
V. Hugo, Sénat, 28 II 1879, in *Id.*, *Politique, op. cit.*, p. 1007-8.

Les Républicains et la question sociale (1872-1896)

L. Gambetta, discours, Le Havre, 18 IV 1872, Paris, Leroux, 1872, p. 25-8.
J. Ferry, Chambre des députés, 31 I 1884, in *Discours et opinions de Jules Ferry publiés avec commentaires et notes*, Paris, Colin, 1897, p. 232-6.
Circulaire relative à la loi sur les syndicats professionnels adressée aux Préfets par M. Waldeck-Rousseau, Ministre de l'intérieur, du 25 août 1884, Paris, Syndicat de la boulangerie, 1891 (extrait).
G. Clemenceau, « Le droit de grève », *La Justice*, 23 X 1893, in S. Brodziak, *Georges Clemenceau. La Liberté à tout prix*, Paris, Le Monde, 2012, p. 59-63.
L. Bourgeois, Ch. IV de *Solidarité* [Paris, Colin, 1896], in D. Demko, *Léon Bourgeois. Philosophe de la solidarité*, Paris, Edimaf, 2001, p. 82-4.

Catholicisme et République

F. de Lamennais, *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* (1826), 1^{ère} part., ch. 1, in *Id.*, *Œuvres complètes*, t. 2, Bruxelles, Société générale de Librairie, p. 16-9.
J. Ferry, Chambre des Députés, 3 VI 1876, in P. Barral, *Les Fondateurs de la Troisième République*, Paris, Colin, 1968, p. 173-4.
J. Ferry, Chambre des Députés, 23 XII 1880, *ibid.*, p. 195-6.

A. de Sainte-Marie, 1789 à 1889. *Un siècle de révolutions en France. Politique de la révolution et politique chrétienne française*, Paris, Palmé, 1888, p. 88-94.
Léon XIII, *Au milieu des sollicitudes* [extraits], 16 II 1892, in *Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII*, vol. 3, Paris, Roger et Chernoviz, s. d. [1894], p. 112-22.

« Le cléricisme, voilà l'ennemi »

« Clérical », in P. Larousse, *op. cit.*, p. 142-6 [avant 1870].

La Commune : Club républicain de Saint-Nicolas-des-Champs, in J. Bruhat et alii, *La Commune de 1871*, Paris, Éd. sociales, 1970, p. 162 ; affiche annonçant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, *ibid.*, p. 225 ; *Le Cri du peuple*, 12 V 1871, in R. Rémond, *L'Anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1976, p. 169-70.

L. Gambetta, Chambre des députés, 4 V 1877, cité in M. Mopin (éd.), *op. cit.*, p.387-8.

L. Gambetta, Chambre des députés, 17 XI 1878, extraits.

L. Taxil, « La Marseillaise anticléricale » (1881), in R. Rémond, *L'Anticléricalisme...*, *op. cit.*, p. 208-9.

Anarchismes

« Anarchie », in Pierre Larousse, *op. cit.*, p. 30-2, et P.-L. Proudhon (1840), in D. Guérin, *L'Anarchisme*, Paris, Gallimard, 1965, p. 13-4.

J. Guesde, lettre à B. Malon, III 1879, in *Id.*, *Textes choisis (1867-1882)*, Paris, Éd. sociales, p. 93.

O. Mirbeau, *La Grève des électeurs* (1888), in H. Dubief (éd.), *Les Anarchistes (1870-1940)*, Paris, Colin, 1972, p. 47-8

F. Brunel, chanson « Faut pus d'gouvernement », 1889.

Le Petit Journal, supplément illustré, « une » des 7 V 1892, 23 XII 1893, 2 VII 1894.

A. Bruant, « Pus d'patrons », IV 1893, in M. Chaulanges et alii, *Textes historiques, la fin du XIXe siècle 1871-1914*, Paris, Delagrave, 1966, p. 90-1.

T. Funck-Brentano, « Les mesures internationales contre l'anarchisme », I 1894, in H. Dubief, *op. cit.*, p. 36-8.

L'Affaire

A. de Mun, Chambre des députés, 4 XII 1897, in M. Chaulanges et alii (éd.) ; *Textes historiques 1871-1914, op. cit.*, p. 100.

É. Zola, « Lettre à la France », 6 I 1898, in *Id.*, *Œuvres complètes t. 14, Chroniques et polémiques II*, Tchou/CLP, 1970, p. 914-6.

J. Jaurès, Chambre des députés, 22 I 1898, in M. Mopin (éd.), *op. cit.*, p. 507-9.

Dessins de Forain, *Psst*, 19 II 1898, et H.H. Ibels, *Le Sifflet*, 24 II 1898, in J. Lethève, *La Caricature et la presse sous la IIIe République*, Paris, Colin 1961, p. 88-9.

C. Pelletan, « Provocation au crime », *La Dépêche de Toulouse*, 25 VII 1898, in R. Rémond, *L'Anticléricalisme...*, *op. cit.*, p. 201-3.

Tract, 11 IX 1899, in M. Chaulanges et alii (éd.), *Textes historiques 1871-1914, op. cit.*, p. 104.